

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 23 FEVRIER 1953

---

# RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE REGENCE,

sur les opérations de l'année 1952

ET

**Rapport du Collège des Censeurs**

---

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

---

1953



# **RAPPORT**

**SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1952**

**PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR**

**AU NOM DU**

**Conseil de Régence**



Après une nouvelle et rapide progression — inquiétante du point de vue monétaire — du solde créditeur de la balance des comptes de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au début de l'année 1952, cette balance a tendu ensuite vers l'équilibre grâce à une diminution à la fois de l'excédent sur les pays de la zone européenne et du déficit avec la zone dollar.

La circulation monétaire qui, en 1951 et durant les premiers mois de 1952, s'était ressentie de la conjoncture internationale résultant de l'ouverture des hostilités en Corée et du réarmement, a évolué parallèlement à la balance des paiements vers la stabilité.

Il est à souhaiter que cette stabilité soit maintenue à un niveau élevé d'activité économique.

\*  
\* \*

La circulation fiduciaire constituée par les billets de la Banque, qui, en 1951, avait augmenté à un rythme rapide de 88 à 95 milliards, s'est encore accrue, mais à un rythme modéré, pendant le premier semestre de 1952 jusqu'à 97 milliards pour se stabiliser à ce niveau pendant le second semestre.

Sans doute une augmentation de la circulation peut-elle s'expliquer par la hausse des prix, des salaires et des profits à l'intérieur et par la position créditrice du pays dans ses relations commerciales extérieures. Mais une telle explication ne pourrait justifier les autorités monétaires de subir passivement l'incidence de ces facteurs dominés par la conjoncture internationale. Elle ne les dispense nullement d'agir, dans la limite de leurs attributions, pour freiner les hausses internes et rétablir les équilibres externes.

La Banque est intervenue à plusieurs reprises dans ce but en 1950 et en 1951 en relevant le taux de l'escompte. Elle n'a pas manqué ensuite d'abaisser ce taux, dès que la situation l'a permis. Les pouvoirs publics, de leur côté, ont pris, dans le cadre de leur compétence propre, certaines mesures, dont la principale — et la plus controversée — a été le système des retenues à l'exportation. Le but visé était double : d'une part favoriser la réorientation du commerce extérieur et d'autre part faire participer les entreprises exportatrices au financement des excédents à l'Union Européenne de Paiements. Ce double but a été atteint dans une grande mesure.

\*  
\* \*

Si la politique monétaire doit viser à freiner les hausses spéculatives et à empêcher que se développent des tendances inflationnistes, elle doit aussi viser à assurer dans les meilleures conditions le financement à court terme de l'économie, au niveau d'activité le plus élevé possible.

Un tel financement a toujours été assuré dans notre pays depuis la libération.

A l'intérieur, l'activité économique n'a jamais cessé d'être entretenue normalement par les crédits du système bancaire. La Banque elle-même n'a jamais refusé son concours aux banques. Mais afin de mieux régler ce concours sur le rythme de l'activité économique réelle, elle a favorisé le développement du crédit d'escompte et de réescompte. En définitive, l'encours total du crédit bancaire utilisé par l'économie belge s'est élevé, en chiffres ronds, de 9 milliards en décembre 1944, à 12 milliards en 1945, 20 milliards en 1946, 25 milliards en 1947, 27 milliards en 1948, 27 milliards en 1949, 36 milliards en 1950, 38 milliards en 1951 et environ 40 milliards à fin 1952. La proportion des effets de commerce au montant total du crédit bancaire s'est elle-même élevée progressivement de 12 à 58 %. Le système bancaire a certainement assuré le financement normal à court terme de l'activité économique.

Quant au financement du commerce extérieur, il a été réalisé suivant les procédés usuels du crédit documentaire à l'intervention des banques. L'encours de celui-ci est actuellement de l'ordre de 4 milliards. Au surplus, depuis la libération, à l'initiative de la Banque et avec la collaboration de l'Institut de Réescompte et de Garantie, un nouveau système de financement fut mis sur pied et prit bientôt un remarquable développement, celui des acceptations visées représentatives d'importations et d'exportations. L'encours de celles-ci s'élevait fin décembre 1952 à 5 milliards à l'importation et à près de 3 milliards à l'exportation.

Indépendamment de ces facilités usuelles et nouvelles, la Banque, avec la garantie de l'Etat, a été amenée, dans le but de tenir compte des nouvelles conditions du commerce international après la guerre et d'amorcer le développement des exportations, à consentir d'importants crédits à l'étranger dans le cadre d'accords de paiement bilatéraux ou multilatéraux. Ces crédits atteignirent nets 2,5 milliards fin 1945, 3,5 milliards fin 1946, 10,8 milliards fin 1947, 10,2 milliards fin 1948, 7,2 milliards fin 1949, 4,1 milliards fin 1950, 19 milliards fin 1951, 22,6 milliards fin juin 1952. A la suite des récents arrangements de Paris après reprise par l'Etat d'une créance de 2,5 milliards sur la France et le Royaume-Uni, ce dernier montant a pu heureusement être ramené à 15 milliards environ durant le second semestre de l'année, dont 3,8 milliards provisionnés par les retenues à l'exportation.

Si l'on ajoute à ces divers montants celui des crédits à moyen terme hors accords de paiement accordés à divers pays étrangers à l'intervention des banques et des institutions paraétatiques de crédit — environ 3,5 milliards — et si l'on tient compte enfin de l'intervention de l'Office National du Ducroire dont les garanties s'élèvent maintenant à près de 4,5 milliards, on mesurera l'effort fourni par les instances financières pour aider au remarquable développement de notre commerce extérieur depuis la libération.

Non seulement l'industrie exportatrice n'a jamais manqué de concours financiers, mais on peut même affirmer que ceux-ci ont

dépassé à certains moments, par le jeu de facteurs qu'il n'était pas possible de maîtriser immédiatement, les limites raisonnables imposées par une saine politique financière.

Au surplus, on ne peut perdre de vue que les crédits consentis à l'étranger dans le cadre d'accords de paiement et dont bénéficie en fin de compte l'industrie exportatrice et l'économie nationale, ne se justifient que s'ils amorcent d'abord et entretiennent ensuite un courant régulier d'affaires en tenant compte des variations ordinaires du volume de celui-ci. Ceci exclut une immobilisation indéfinie de ces crédits et a fortiori une augmentation continue et indéterminée de ceux-ci.

Dès que des perspectives sûres n'existent pas de voir le crédit accordé dans le cadre d'un accord de paiement bénéficier à de nombreux exportateurs successifs et donc entretenir un courant régulier d'exportations et d'importations, il est évident que les autorités publiques hésiteront à l'accorder en faveur des seuls premiers exportateurs. L'expérience a pleinement justifié la réticence de la Banque à persévérer dans la voie d'accords de paiement comportant des marges de crédit en dehors de toute proportion avec le volume régulier des affaires et sans perspective de développement de celles-ci.

La Banque continuera à apporter son concours entier à l'expansion économique du pays et particulièrement du commerce extérieur, mais celui-ci suppose le paiement des exportations. Dans certains cas on peut admettre que ce paiement soit à moyen ou à long terme; il appartient alors aux exportateurs de se procurer dans le marché des moyens de financement appropriés. Sous l'égide du Conseil des Institutions de crédit, des dispositions ont été prises pour régler ces cas spéciaux. La Banque a promis son concours dans la limite de sa compétence propre, c'est-à-dire en dernier ressort et à court terme.

\*  
\* \*

Les difficultés que les exportateurs ont actuellement à surmonter



trouvent surtout leur origine non pas à l'intérieur du pays mais bien à l'extérieur et sont principalement le fait de la conjoncture internationale qui a amené les restrictions commerciales, le contrôle des changes et l'inconvertibilité des monnaies.

On ne peut nier que, depuis la fin de la guerre, des progrès constants aient été accomplis dans le sens de la libération du commerce extérieur et surtout de la multilatéralisation des paiements. L'accord de Paris instituant l'Union Européenne de Paiements fut certes une étape importante dans cette voie. Cependant, s'il a réalisé une certaine convertibilité des devises européennes entre elles dans la limite des paiements courants, et assuré une convertibilité partielle de ces devises en or à concurrence d'une partie des excédents, il a malheureusement imposé à notre pays une charge excessive de crédit au delà du quota librement accepté à l'origine et à un taux d'intérêt arbitraire, l'acculant ainsi soit à une dangereuse expansion monétaire interne, soit à prendre, pour y échapper, des mesures restrictives qui vont directement à l'encontre du but visé qui est la libération du commerce international et des changes.

La convertibilité entière de toutes les devises ou tout au moins des principales d'entre elles, apporterait évidemment une solution adéquate à la plupart des problèmes que posent aujourd'hui les relations commerciales internationales. Elle n'est cependant pas un moyen mais bien un but. Elle ne se décrète ni unilatéralement ni par voie de convention internationale. Elle ne peut se réaliser que par une coordination progressive des politiques.

Notre pays n'a jamais refusé de collaborer à la réalisation d'un pareil objectif. La Banque, en ce qui la concerne, a cherché de longue date à préparer les conditions d'une pleine convertibilité qui pourra être réalisée aussitôt que la conjoncture internationale le permettra et qui suppose essentiellement, du point de vue de la technique monétaire, le maintien de réserves de change suffisantes et le contrôle de la

circulation, par une limitation raisonnable du crédit à l'économie, à l'étranger et à l'Etat.

\*  
\*\*

Une telle politique de prudence dans la dispensation du crédit se recommande non seulement du point de vue monétaire puisqu'elle vise à réaliser la convertibilité du franc, mais aussi du point de vue économique et social. En effet, à ce double point de vue, il importe au plus haut degré, d'abord de freiner les hausses de prix qui entraînent des hausses nominales — et fictives — des rémunérations, et ensuite, dans la mesure où il n'a pas été possible de prévenir de telles hausses, de laisser s'opérer les réadaptations nécessaires à la baisse des prix. La capacité concurrentielle du pays, qui est à la base de sa prospérité, en dépend.

Sans doute la politique monétaire seule ne peut-elle atteindre ce double objectif. Mais si, à cet égard, la politique monétaire n'est pas une condition suffisante du succès, l'expérience a démontré, et il est désormais établi, qu'elle en est une condition nécessaire et que les interventions légales ou réglementaires sont inefficaces si la politique monétaire ne vise pas à combattre les tendances inflatoires fondamentales.

\*  
\*\*

Dans le cadre de cette politique, la Banque a conclu avec l'Etat, le 28 novembre dernier, une convention réglant son intervention dans le financement des crédits à l'Union Européenne de Paiements, auxquels l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'est engagée par les accords successifs de Paris de juillet 1950 et de juin 1952. La Banque a accepté de consentir des avances, à concurrence de 2.130.000.000 fr., dans la mesure où la provision des retenues aux taux actuels serait insuffisante. La Banque a estimé pouvoir prendre le risque d'expansion monétaire que cette convention comporte. Mais il a été convenu que cette nouvelle intervention serait seulement

temporaire, soit jusqu'au moment des fournitures militaires par la France et le Royaume-Uni aux termes de l'accord du 30 juin 1952.

Il y a lieu, en effet, de procéder avec circonspection dans la conjoncture actuelle. Certaines données internationales importantes de celle-ci ne sont pas encore suffisamment déterminées, tandis qu'à l'intérieur du pays la situation semble évoluer vers une stabilité relative. Cette situation comporte encore malheureusement un certain chômage mais on ne serait justifié de recourir à des moyens monétaires pour y remédier que si — et tel n'est pas le cas — leur efficacité était certaine à cet égard, sans compromettre la stabilité de la monnaie.



## EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE

De septembre 1949 à mai 1951, la quantité de monnaie disponible s'était stabilisée aux environs de 154 milliards. Depuis lors une tendance fondamentale à la hausse l'a portée à 167,8 milliards au 31 décembre 1951, à 170,3 milliards à fin mai 1952 et, après un ralentissement, à 171,8 milliards à fin novembre.

Volume monétaire  
et circulation

Cette augmentation provient en partie de ce que les besoins de monnaie se sont accrus en même temps que le revenu national et la valeur nominale des transactions; mais elle a été provoquée surtout par le financement des excédents des paiements internationaux et par la couverture des besoins de la Trésorerie.

### Evolution du stock monétaire

(millions de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire (1)	Monnaie scripturale (2)	Total
1950 Juin .....	90.696	63.013	153.709
Décembre .	92.290	62.941	155.231
1951 Novembre .	96.301	67.585	163.886
Décembre .	99.089	68.691	167.780
1952 Janvier ....	98.269	66.774	165.043
Février ....	98.913	66.413	165.326
Mars .....	98.980	70.117	169.097
Avril .....	100.009	69.042	169.051
Mai .....	100.530	69.757	170.287
Juin .....	100.580	70.096	170.676
Juillet .....	101.449	69.192	170.641
Août .....	100.782	70.204	170.986
Septembre .	100.283	70.660	170.943
Octobre ....	101.071	72.201	173.272
Novembre .	100.450	71.387	171.837

(1) Billets et monnaies du Trésor et billets de la Banque, avoirs détenus par les organismes monétaires déduits.

(2) Avoirs de résidents, ceux des organ. monétaires déduits.

Pendant le premier semestre de 1952, le principal facteur de l'expansion monétaire est l'excédent de la balance des paiements qui a relevé les réserves de change du système bancaire d'environ 8,4 milliards. Par la suite ces réserves se sont réduites modérément.

Pendant le second semestre les avances au Trésor sont devenues à leur tour le principal élément d'expansion; à fin novembre le produit

du récent emprunt a cependant permis à la Trésorerie de réduire ses engagements envers le système bancaire, ce qui a été la cause essentielle de la diminution de la masse monétaire pendant ce mois.

La vitesse de circulation des instruments de paiement s'est ralentie en 1952 cependant que se constituaient des encaisses inactives. Il en résulte que le stock monétaire dépasse les besoins et qu'il contient des éléments qui pourraient exercer des pressions dangereuses si les moyens de paiement temporairement inutilisés étaient jetés sur le marché.

**Billets de banque  
et de Trésorerie**

Le montant des billets et des pièces émis par la Trésorerie a passé de 5,6 milliards à 5,9 milliards au cours de l'année.

Quant à la circulation des billets de la Banque Nationale, elle a augmenté de 2,8 milliards, sous l'influence de l'évolution signalée ci-dessus, qui est nettement perceptible à travers des variations saisonnières considérables.

Après avoir diminué de 95 milliards à fin 1951 à 94,2 milliards à fin janvier, la circulation passe à 97,2 milliards à fin juillet; elle revient à 96 milliards à fin septembre et oscille entre 96,7 et 96,3 milliards au terme des deux mois suivants; l'échéance annuelle porte son montant à 97,8 milliards.

**Dépôts bancaires**

Les dépôts bancaires — y compris les avoirs à terme et d'épargne — suivent une évolution différente.

Au début de l'année, la détente normale après l'échéance, des règlements fiscaux importants et le paiement des cotisations de la Sécurité Sociale les ramènent sous le niveau de fin novembre 1951.

En mars, la tendance fondamentale à la hausse annule les effets en sens opposé des emprunts émis par les pouvoirs publics.

Ensuite les dépôts se stabilisent aux alentours de 60 milliards jusqu'à fin août, sauf au mois de mai pendant lequel le paiement des cotisations de la Sécurité Sociale les réduit. Pendant cette période, l'expansion monétaire se ralentit d'ailleurs; en outre, la saison des vacances détermine une préférence pour les billets.

Dès septembre, les dépôts se reconstituent; à fin novembre ils atteignent 64,1 milliards contre 58,8 milliards au 31 décembre 1951.

**Dépôts bancaires**  
(millions de francs)

Fin de mois	Dépôts à vue et à un mois au plus	Dépôts à terme	Total	Comptes spéciaux (1)
1950 Juin .....	48.183	6.068	54.251	—
Décembre .....	47.693	5.878	53.571	—
1951 Novembre .....	52.286	5.885	58.171	689
Décembre .....	53.143	5.661	58.804	990
1952 Janvier .....	51.922	5.731	57.653	1.388
Février .....	51.160	5.985	57.145	1.860
Mars .....	54.019	5.962	59.981	2.303
Avril .....	53.891	5.999	59.890	2.885
Mai .....	53.153	5.583	58.736	3.366
Juin .....	54.107	5.765	59.872	3.852
Juillet .....	53.579	6.264	59.843	4.141
Août .....	53.550	6.476	60.026	4.115
Septembre .....	54.878	6.531	61.409	3.930
Octobre .....	58.194 <sup>(2)</sup>	6.661 <sup>(2)</sup>	64.855 <sup>(2)</sup>	3.713
Novembre .....	57.453 <sup>(2)</sup>	6.644 <sup>(2)</sup>	64.097 <sup>(2)</sup>	3.459

(1) Arrêtés des 15 septembre 1951 et 18 janvier 1952, puis des 22 mars et 26 juillet 1952.

(2) Depuis fin octobre, les comptes des sièges métropolitains de la Banque du Congo belge, devenue banque de droit colonial, ont été incorporés dans la situation globale des banques belges.

En interprétant le mouvement des dépôts à vue et à terme, il faut tenir compte de la progression des comptes spéciaux qui ne sont pas compris dans leur total. Ils sont passés de 990 millions fin 1951 à 4,1 milliards fin juillet; ils fléchissent ensuite jusqu'à 3,5 milliards en novembre, ce qui constitue d'ailleurs une des causes immédiates du gonflement des dépôts pendant cette période.

Le coefficient de rotation des comptes bancaires s'abaisse progressivement de 1,94 en janvier à 1,59 en novembre, sauf en juillet par suite des souscriptions à l'emprunt 4,5 % de l'Etat, et en septembre et octobre par suite d'une augmentation saisonnière. Depuis mars il est resté inférieur au niveau des mois correspondants de 1951.

**Avoirs aux  
Comptes Chèques  
Postaux**

**Avoirs libres des particuliers  
à l'Office des Chèques Postaux (1)**

Fin de mois	Millions de francs
1950 Juin .....	17.235
Décembre .....	17.909
1951 Novembre .....	18.267
Décembre .....	18.425
1952 Janvier .....	18.403
Février .....	18.728
Mars .....	18.605
Avril .....	18.261
Mai .....	18.840
Juin .....	19.005
Juillet .....	19.283
Août .....	19.964
Septembre .....	19.342
Octobre .....	19.285
Novembre .....	19.454
Décembre .....	18.397

(1) A l'exception du compte B de la Banque Nationale de Belgique.

Les avoirs libres des particuliers auprès de l'Office des chèques postaux, ont augmenté faiblement dès mai; les pointes de fin février et août sont dues aux versements de l'Office National de Sécurité Sociale en faveur des organes répartiteurs; en novembre ce facteur a été contrarié par les retraits opérés lors de l'émission de l'emprunt.

Quant à leur vitesse de rotation, elle s'est maintenue à un niveau assez stable contrairement à celle des dépôts bancaires.

**Balance  
des paiements  
globale**

Au cours du premier semestre, la *balance des paiements* de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est demeurée largement créditrice.

**Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**  
(milliards de francs)

	2 <sup>e</sup> semestre 1950	1 <sup>er</sup> semestre 1951	2 <sup>e</sup> semestre 1951	1 <sup>er</sup> semestre 1952
<b>A. TRANSACTIONS COURANTES :</b>				
1) Exportations et importations f.o.b. :				
a) Exportations .....	41,4	62,3	63,2	59,7
b) Importations .....	49,3	55,8	53,9	51,8
c) Balance commerciale .....	— 7,9	+ 6,5	+ 9,3	+ 7,9
2) Solde des autres transactions sur biens et serv.	— 1,9	— 3,8	— 1,9	— 0,5
3) Solde des donations (1) .....	+ 0,8	+ 0,5	+ 1,2	+ 0,5
4) Total .....	— 9,0	+ 3,2	+ 8,6	+ 7,9
<b>B. OPERATIONS NETTES EN Cpte CAPITAL :</b>				
1) Secteur privé .....	— 4,5	— 1,2	— 0,2	— 0,8
2) Secteur public .....	+ 3,6	— 1,4	— 1,4	+ 1,0
3) Total .....	— 0,9	— 2,6	— 1,6	+ 0,2
<b>C. ERREURS ET OMISSIONS .....</b>	— 0,7	— 0,4	+ 0,5	+ 0,3
<b>D. SOLDE GENERAL CORRESPONDANT A L'EVOLUTION DES RESERVES DE CHANGE BANCAIRES .....</b>	— 10,6	+ 0,2	+ 7,5	+ 8,4
dont { Banque Nationale .....	— 8,3	+ 4,1	+ 10,7	+ 6,0
{ Banques de dépôt .....	— 2,3	— 3,9	— 3,2	+ 2,4

(1) Donations privées, réparations, dons non conditionnels du gouvernement des Etats-Unis.



Les *transactions courantes* accusent un boni de 7,9 milliards, de peu inférieur à l'excédent exceptionnellement élevé des six derniers mois de 1951. Ce boni provient presque intégralement du surplus commercial qui, tout en étant inférieur à celui du semestre précédent, est resté considérable; par ailleurs, les dépenses nettes résultant des opérations courantes invisibles ont fléchi fortement surtout en raison de la baisse des frets à l'importation.

Les *transactions en compte capital* ont laissé un léger excédent : si, comme en 1951, le mouvement des capitaux privés s'est soldé par un déficit, les opérations du secteur public ont laissé un apport net provenant de l'emprunt de 50 millions de dollars contracté en avril auprès de l'Export-Import Bank, dont le produit n'a été que partiellement absorbé par le jeu des amortissements et des remboursements effectués sur la dette extérieure.

**Réserves de change de la Banque Nationale de Belgique**  
(millions de francs)

Fin de mois	Encaisse en or	Avoirs sur l'étranger (hors accords) (1)	Créances sur l'E.C.A.	Avoirs nets en U.E.P.	Avoirs nets en accords de paiement bilatéraux	Engagements envers l'étranger (hors accords) (2)	Total des réserves de change	Evolution des réserves de change (3)
1950 Juin .....	29.061	595	3.441	—	6.761	1.209	38.649	— 1.672 (4)
Décembre .	29.367	1.057	2.202	— 1.812	5.863	1.428	35.249	— 8.319 (4)
1951 Décembre .	31.771	177	—	15.202	3.812	733	50.229	+ 14.842 (5)
1952 Janvier ....	31.529	162	—	17.066	3.661	883	51.535	+ 1.306
Février ....	30.483	698	—	18.512	3.478	278	52.893	+ 1.358
Mars .....	31.187	1.193	—	19.924	3.152	349	55.107	+ 2.214
Avril .....	31.886	1.430	—	21.196	1.331	367	55.476	+ 369
Mai .....	32.485	1.210	—	21.196	1.451	316	56.026	+ 550
Juin .....	33.469	617	—	21.196	1.371	420	56.233	+ 207
Juillet .....	36.760	1.903	—	14.696	1.009	494	53.374	— 2.359
Août .....	36.760	1.360	—	14.913	155	359	52.829	— 1.045
Septembre	35.722	1.021	—	14.751	696	325	51.865	— 964
Octobre ....	35.675	2.824	—	14.909	146	409	53.145	+ 1.280
Novembre .	35.547	2.885	—	14.796	588	441	53.375	+ 230
Décembre .	35.181	3.923	—	14.951	— 64	472	53.519	+ 144

(1) Y compris les dollars à recevoir du Fonds Monétaire International.

(2) Y compris, à partir de décembre 1950, certains engagements considérés antérieurement comme des engagements en accords de paiement.

(3) Plus-values comptables résultant de la réévaluation des avoirs en or et en devises éliminées.

(4) Evolution au cours du semestre.

(5) Evolution au cours de l'année.

L'excédent global de la balance des paiements du premier semestre s'établit à 8,4 milliards. Il en est résulté un accroissement de 6 milliards des réserves de change de la Banque et une diminution de 2,4 milliards des engagements nets des banques privées envers l'étranger.

Au cours de la seconde moitié de l'année la balance des paiements s'est retournée. Les renseignements disponibles sont trop fragmentaires pour permettre de mesurer avec précision le mali qui s'est dégagé pendant cette période; on peut avancer cependant que les *transactions courantes* se sont clôturées en déficit.

De fin juin à fin décembre, les réserves de change de la Banque se sont réduites de 2,7 milliards.

**Déficit en dollars  
des Etats-Unis**

Le déficit en dollars des Etats-Unis s'est maintenu, au cours du premier semestre, à un niveau voisin de celui de 1951; les transactions sur biens et services, les mouvements de capitaux privés et les amortissements contractuels sur emprunts extérieurs effectués dans cette devise ont laissé en effet un mali de 7,9 milliards, contre 7,4 milliards pendant le premier semestre de 1951 : une partie de l'accroissement du déficit commercial, exprimé en valeurs f.o.b., a été compensée notamment par la réduction des dépenses de fret.

Pendant le second semestre, le déficit en dollars n'a plus atteint qu'environ 3 milliards. Parmi les facteurs de cette évolution figurent la diminution des importations réglées en cette devise, céréales et coton principalement, l'augmentation des ventes de produits métallurgiques aux Etats-Unis et accessoirement les livraisons « off-shore » effectuées dans le cadre du programme d'assistance militaire.

Le financement du déficit a été assuré par l'emprunt extérieur, par la conversion, suivant diverses modalités, des excédents de l'Union Economique en devises tierces et, très accessoirement, par le produit de dons officiels.

Compte tenu du remboursement de certificats de trésorerie en dollars venus à échéance, l'apport des opérations d'emprunt a été de 2,3 milliards.

Les recettes de conversion englobent en ordre principal les règlements nets effectués dans le cadre des accords de paiement (1,4 milliard) et les versements en or et en dollars effectués par l'Union Européenne de Paiements (11 milliards).

Enfin, les dons non conditionnels imputés sur l'allocation octroyée à l'Union Economique par l'Economic Cooperation Administration, en 1950-1951, se sont élevés à 0,4 milliard. A la fin de l'année, il restait 0,1 milliard à encaisser à ce titre.

De fin 1951 à fin 1952, l'encaisse métallique de la Banque a pu être renforcée à concurrence de 3,4 milliards.

Au cours du premier semestre, les recettes de l'Union Economique en devises des pays membres de l'Union Européenne

Position  
dans le cadre  
de l'Union  
Européenne  
de Paiements

**Position de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise  
en Union Européenne de Paiements**

(millions de francs)

Période	Déficit (-) ou excédent (+) net de l'U.E.B.L. (1)	Modalités de paiements		
		Crédits à la France et au Royaume-Uni (2)	Crédits à l'U.E.P.	Règlements en or ou \$ U.S.A. (3)
Juin 1950-Décembre 1951 .....	+ 31.003	—	+ 17.065	+ 13.938
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 7.131	—	+ 4.131	+ 3.000
2 <sup>e</sup> » .....	+ 2.771	+ 2.500	— 6.500	+ 6.771
3 <sup>e</sup> » .....	+ 425	—	+ 212	+ 213
4 <sup>e</sup> » .....	+ 23	—	+ 12	+ 11
Total de 1952 .....	+ 10.350	+ 2.500	— 2.145	+ 9.995
1950-1952 Total (Juin 1950-Déc. 1952) .....	+ 41.353	+ 2.500	+ 14.920	+ 23.933

(1) Excédents ou déficits constitués au cours de chaque période.

(2) Crédits pour fournitures de matériel.

(3) Y compris l'utilisation du solde débiteur initial.

de Paiements ont continué à l'emporter substantiellement sur les dépenses : l'excédent atteint 9,9 milliards. Le rythme suivi par

la constitution des surplus, encore très rapide au premier trimestre, s'est ralenti à partir du deuxième, parallèlement à la contraction des exportations.

La tendance au rétablissement d'un meilleur équilibre s'est confirmée au second semestre, pendant lequel les excédents ne se sont élevés qu'à 0,4 milliard.

Ils ont atteint 10,3 milliards en 1952 contre 29,9 milliards l'année précédente.

Financement  
des crédits  
hors quota  
en Union  
Européenne  
de Paiements

Le financement des surplus a suscité de sérieuses difficultés au début de l'année.

Les excédents afférents au premier semestre furent couverts partiellement par des règlements en or ou en dollars et, pour le reste, par de nouveaux prêts hors quota accordés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Celle-ci fut ainsi amenée à consentir des crédits dépassant considérablement le montant prévu au moment où l'Union Européenne de Paiements fut constituée; entre fin juin 1950 et fin juin 1952 ces crédits ont atteint 21,2 milliards, dépassant ainsi le double du montant du quota de 10,1 milliards convenu à l'origine.

La charge des crédits hors quota ne fut pas supportée par la Banque : le Trésor constitua les fonds sous forme de provisions spéciales.

Par ailleurs, un système de blocage temporaire d'une fraction du produit des exportations assure, depuis septembre 1951, une contribution partielle de l'économie privée au financement de ces crédits; ce système a été renforcé en janvier et en mars 1952 par le relèvement du taux des retenues appliquées aux exportations et par l'extension du principe du blocage à certaines catégories de recettes invisibles. En outre, les taux de retenue furent différenciés en vue d'en répartir la charge selon les possibilités des différents secteurs.

A fin juin, les crédits hors quota — 11,1 milliards — étaient couverts comme suit : 6,6 milliards de provision constituée par le Trésor et 4,5 milliards de provision constituée par les retenues temporaires.

Les négociations relatives à la prolongation de l'Union Européenne de Paiements au delà du 30 juin 1952 ont abouti à un règlement tout au moins partiel des crédits consentis hors quota par l'Union Economique.

L'Union Européenne de Paiements a remboursé la contre-valeur de 4 milliards de francs en or et en dollars. Elle a transféré, pour moitié au Royaume-Uni et pour moitié à la France, la contre-valeur de 2,5 milliards de francs à titre de provision pour des commandes de biens d'armement.

D'autre part, l'Union Economique a consenti à consolider une tranche de 2,5 milliards de ses avances sous la forme d'un prêt spécial portant intérêt à 2,25 % l'an, amortissable en cinq annuités égales à partir de fin juin 1953.

La créance hors quota de l'Union Economique fut ainsi ramenée à 4,6 milliards dont 2,5 milliards représentent une créance consolidée et 2,1 milliards des avances ordinaires.

Il a été convenu enfin que les excédents de l'exercice 1952-1953 seraient réglés, dans la limite de 250 millions d'unités de compte, pour moitié par des versements en or et pour moitié par l'octroi de prêts.

La modicité des excédents de l'Union Economique pendant le second semestre n'a entraîné qu'une faible augmentation de ses crédits; à fin décembre, les avances hors quota s'élevaient à 4,9 milliards, dépassant leur total à fin juin de 0,3 milliard seulement.

Cette évolution a permis, en juillet, d'abaisser d'un cinquième le taux des retenues à l'exportation.

Une convention intervenue le 28 novembre 1952 entre la Banque et l'Etat établit sur de nouvelles bases la contribution de celle-ci au financement des crédits hors quota.

La Banque a accepté de mobiliser immédiatement le droit de tirage de 50 millions de dollars reconnu à l'Union Economique par le Fonds Monétaire International.

Elle a accepté également de financer, à concurrence de 2,1 milliards — montant des crédits hors quota non consolidés au 30 juin 1952 — les avances hors quota consenties ou à consentir à l'Union Européenne de Paiements, dans la mesure où ces avances dépasseraient le montant des retenues à l'exportation à leur taux actuel. En contre-partie, le Trésor a pris l'engagement de consacrer par priorité au remboursement des avances nouvelles, les amortissements effectués par la France et la Grande-Bretagne sur leurs engagements bilatéraux envers l'Union Economique.

Avoirs nets  
en accords  
de paiement

**Avoirs nets de la Banque  
en accords de paiement bilatéraux**  
(millions de francs)

Fin de mois	Créances	Engagements (1)	Avoirs ou engagements (-) nets
1950 Juin .....	8.365	1.604	6.761
Décembre .	7.027	1.164	5.863
1951 Décembre .	5.576	1.764	3.812
1952 Janvier ....	5.446	1.785	3.661
Février ....	5.268	1.790	3.478
Mars .....	4.502	1.350	3.152
Avril .....	3.202	1.871	1.331
Mai .....	3.157	1.706	1.451
Juin .....	3.314	1.943	1.371
Juillet ....	2.603	1.594	1.009
Août .....	2.241	2.086	155
Septembre .	2.577	1.881	696
Octobre ....	2.305	2.159	146
Novembre .	2.061	1.473	588
Décembre .	2.286	2.350	— 64

(1) Depuis fin 1950 divers engagements en francs belges envers l'étranger ne sont plus compris dans ces chiffres.

de deux compensations à l'Union Européenne de Paiements.

L'amortissement des créances bilatérales consolidées dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements s'est poursuivi régulièrement; il a atteint 1,3 milliard en 1952. La contraction des excédents envers les pays européens au cours du second semestre a réduit, par rapport à l'année 1951, les avoirs nets accumulés en comptes bilatéraux dans l'intervalle

Au total, les avoirs nets détenus par la Banque sous le régime de ces accords, qui atteignaient, à fin 1951, 3,8 milliards, avaient fait place, à fin 1952, à des engagements nets de 64 millions.

Le *budget ordinaire* de l'exercice 1952 se soldera probablement par un boni de 5,4 milliards, les dépenses dépassant de 5,6 milliards les prévisions initiales et les recettes laissant une plus-value de 10,8 milliards. Celle-ci s'explique notamment par le fait que des recettes d'impôts directs afférentes à des exercices antérieurs ont été rattachées à l'exercice 1952.

Budgets

Les recettes prévues pour l'exercice 1953 sont en diminution de 3,4 milliards et les dépenses en augmentation de 1,8 milliard, de sorte que le boni du budget ordinaire n'atteindrait plus que 200 millions environ.

**Evolution de la situation budgétaire depuis 1951**  
(millions de francs)

	Exercice 1951 (1)	Exercice 1952 (2)	Exercice 1953 (3)
A. Budget ordinaire			
1) Dépenses .....	65.790	75.995 <sup>(4)</sup>	77.746
2) Recettes .....	76.795	81.885	77.956
Excédent de recettes .....	11.005	5.890	210
B. Budget extraordinaire			
Dépenses <sup>(5)</sup> .....	14.572	23.427	19.997

(1) Faits réalisés au 30 juin 1952.

(2) Dépenses : crédits budgétaires et crédits sollicités par le premier feuillet d'ajustements mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs. — Recettes évaluées sur base des huit premiers mois.

(3) Prévisions.

(4) Y compris une évaluation des crédits à solliciter par le second feuillet d'ajustements.

(5) Non compris les opérations d'assainissement monétaire et les crédits mis à la disposition du Congo Belge par emprunt aux Etats-Unis.

Pendant l'exercice 1953, l'Etat ne bénéficiera plus de l'apport dont il profita en 1952 par suite du rattachement à cet exercice de certaines recettes appartenant en réalité

à d'autres exercices. Le produit de la majoration de la taxe sur l'essence, en vigueur depuis avril 1952, sera transféré au budget extraordinaire et le rendement de la taxe à l'exportation subira une forte contraction par l'abaissement des taux.

L'augmentation des dépenses est surtout imputable à la couverture des besoins militaires.

Les *crédits extraordinaires* pour 1953 atteignent environ 20 milliards. Toutefois, l'achèvement des programmes antérieurs et la mise à exécution des programmes prévus pour 1953 devant entraîner des décaissements supérieurs aux ressources attendues du recours à l'emprunt, le gouvernement a réduit de moitié les engagements nouveaux pendant les deux derniers mois de 1952 et le premier trimestre de l'année en cours.

#### Dettes publiques

En 1952, l'Etat a procédé, sur le marché intérieur, à l'émission de deux emprunts, respectivement à 10 et 12 ans, portant intérêt à 4,5 %. Le premier, émis en juin-juillet, a rapporté 7,5 milliards, le second, émis en novembre-décembre, 8,9 milliards. Au cours des autres mois de l'année, l'amortissement de l'Emprunt d'assainissement monétaire et les amortissements normaux des autres emprunts ont réduit la dette intérieure consolidée.

#### Evolution de la Dette publique

(millions de francs)

Source : Administration de la Trésorerie et de la Dette publique

Fin de mois	Dette intérieure			Dette extérieure	Dette totale
	consolidée	à moyen terme	à court terme		
1950 Juin .....	115.939	39.409	77.926	16.746	250.020
Décembre .....	113.473	38.824	78.838	17.227	248.362
1951 Novembre .....	116.108	36.691	82.660	15.990	251.449
Décembre .....	115.377	35.983	87.013	15.854	254.227
1952 Janvier .....	114.085	37.972	88.139	15.800	255.996
Février .....	113.590	36.438	92.465	16.164	258.657
Mars .....	113.271	37.037	93.150	17.162	260.620
Avril .....	112.985	36.523	94.781	17.687	261.976
Mai .....	112.835	36.133	95.494	19.538	264.000
Juin .....	117.718	33.819	93.426	19.022	263.985
Juillet .....	120.037	32.344	89.629	18.443	260.453
Août .....	119.899	32.326	93.076	18.462	263.763
Septembre .....	119.766	32.478	94.316	17.704	264.264
Octobre .....	119.603	32.046	95.938	18.499	266.086
Novembre .....	124.001	33.251	93.497	18.513	269.262
Décembre .....	127.922	31.249	87.939	18.868	265.978

Trois séries de certificats à moyen terme étaient remboursables, au gré des détenteurs, en 1952. Une partie de ces certificats fut échangée contre des titres de l'emprunt à long terme émis en juin-



juillet; une autre partie fut remboursée en espèces. A la suite de ces opérations et d'autres de moindre importance, la dette intérieure à moyen terme a enregistré une diminution sensible au cours de l'année écoulée.

La dette intérieure à court terme a augmenté rapidement de décembre 1951 à mai 1952, le financement du budget extraordinaire et des avances à l'Union Européenne de Paiements exigeant des ressources importantes. En juin-juillet, l'émission de l'emprunt à long terme et le remboursement partiel de la créance sur l'Union Européenne de Paiements ont provoqué une brusque contraction. Mais, à partir d'août, il s'est produit une nouvelle expansion qui dura jusqu'à l'émission du second emprunt à long terme en novembre.

#### Crédits bancaires au Trésor

(millions de francs)

Fin de mois	Banque Nationale de Belgique			Banques privées			Total général
	Certificats du Trésor	Autres effets publics	Total	Certificats de Trésorerie et effets publics	Fonds publics	Total	
1950 Juin .....	4.855	161	5.016	29.120	6.424	35.544	40.560
Décembre .....	3.945	191	4.136	28.340	6.516	34.856	38.992
1951 Novembre .....	3.770	49	3.819	32.206	7.024	39.230	43.049
Décembre .....	6.460	69	6.529	31.957	6.994	38.951	45.480
1952 Janvier .....	5.125	52	5.177	33.148	7.165	40.313	45.490
Février .....	8.390	18	8.408	32.505	7.203	39.708	48.116
Mars .....	7.165	13	7.178	32.943	7.222	40.165	47.343
Avril .....	8.645	50	8.695	33.248	7.314	40.562	49.257
Mai .....	9.045	—	9.045	32.634	7.376	40.010	49.055
Juin .....	8.865	—	8.865	33.228	7.397	40.625	49.490
Juillet .....	5.230	66	5.296	32.988	7.520	40.508	45.804
Août .....	7.940	149	8.089	32.507	7.559	40.066	48.155
Septembre .....	8.865	88	8.953	33.396	7.691	41.087	50.040
Octobre .....	9.100	21	9.121	(1) 35.429	(1) 8.086	(1) 43.515	52.636
Novembre .....	8.355	115	8.470	(1) 34.822	(1) 8.356	(1) 43.178	51.648
Décembre .....	6.035	225	6.260				

(1) Depuis fin octobre, les comptes des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge, devenue banque de droit colonial, ont été incorporés dans la situation globale des banques belges.

La dette extérieure s'est accrue en 1952 à la suite de prélèvements effectués, pour compte de la Colonie, sur deux emprunts consentis respectivement par l'Economic Cooperation Administration et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, du placement d'un emprunt de 50 millions de dollars auprès de l'Export-

Import Bank et d'un emprunt de 50 millions de francs suisses auprès d'un consortium de banques suisses.

Parmi les éléments constitutifs de la Dette, les certificats de trésorerie et fonds publics détenus par les banques revêtent une importance particulière, car ils exercent une influence directe sur la circulation.

Au 31 décembre 1952 les crédits de la Banque au Trésor atteignaient environ le même niveau qu'un an plus tôt. Toutefois, abstraction faite des répercussions qu'ont, sur les sources de crédit, les opérations effectuées dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements, on constate une augmentation de 3,8 milliards. Les crédits des banques de dépôt ont haussé sensiblement en janvier et en septembre-octobre.

Crédits  
à l'économie privée

**Recours du secteur privé  
au crédit bancaire (1)**

Fin de mois	Millions de francs
1950 Juin .....	28.459
Décembre .....	34.995
1951 Novembre .....	34.797
Décembre .....	36.787
1952 Janvier .....	35.186
Février .....	36.563
Mars .....	35.758
Avril .....	34.431
Mai .....	35.242
Juin .....	34.969
Juillet .....	34.417
Août .....	34.346
Septembre .....	33.891
Octobre .....	34.229
Novembre .....	35.356

(1) Financé par les banques de dépôt, la Banque du Congo Belge, l'Institut de Réescampte et de Garantie, la Banque Nationale et la Caisse Nationale de Crédit professionnel.

Les crédits bancaires repris au tableau ci-contre ne comprennent que la partie des facilités consenties à l'économie privée dont le système bancaire assure directement le financement. Ils ne tiennent pas compte des effets commerciaux et acceptations escomptés auprès d'institutions financières publiques ou privées non bancaires ni de la mobilisation, par des places étrangères, principalement Londres et New-York, d'acceptations de banques belges.

Le marché financier disposant de grandes liquidités en 1952, a absorbé un montant croissant de traites cédées par les banques. Il reste que le crédit financé par le système bancaire a diminué de façon irrégulière depuis février 1952 jusqu'à 33,9 milliards à fin septembre. L'augmentation des deux mois suivants reporte le total des crédits à fin novembre au delà du chiffre correspondant de 1951.

Compte tenu de la constitution de comptes spéciaux bloqués pendant six mois, la contraction des neuf premiers mois est très forte. Elle a été provoquée à la fois par la diminution des stocks dans de nombreux secteurs et par l'abondance de liquidités consécutive à l'excédent des paiements extérieurs et aux avances à la Trésorerie.

Le volume du crédit distribué par les seules *banques de dépôt* a évolué de façon parallèle mais les fluctuations sont moins accentuées. Le niveau des escomptes a diminué de fin mars à fin août 1952. Il a augmenté ensuite.

Le montant des avances, qui comprennent les montants mobilisés, à partir de juin, en vertu de l'arrêté du 22 mars 1952, par les

#### Crédits des banques de dépôt au secteur privé

Fin de mois	Escompte			Avances			Total général
	Effets commerciaux	Effets réescomptés (1)	Total	Reports et avances sur titres	Débiteurs divers	Total	
1950 Juin .....	8.281	3.696	11.977	744	12.891	13.635	25.612
Décembre .....	6.845	8.543	15.388	765	13.996	14.761	30.149
1951 Novembre .....	10.251	6.050	16.301	718	14.266	14.984	31.285
Décembre .....	9.498	7.526	17.024	773	14.958	15.731	32.755
1952 Janvier .....	9.370	7.435	16.805	794	14.587	15.381	32.186
Février .....	9.309	7.659	16.968	750	15.327	16.077	33.045
Mars .....	10.248	7.467	17.715	707	14.412	15.119	32.834
Avril .....	9.920	6.796	16.716	674	14.521	15.195	31.911
Mai .....	9.426	7.170	16.596	652	15.186	15.838	32.434
Juin .....	9.543	6.875	16.418	731	15.024	15.755	32.173
Juillet .....	9.591	6.733	16.324	890	14.561	15.451	31.775
Août .....	9.726	6.421	16.147	990	14.647	15.637	31.784
Septembre .....	11.344	5.341	16.685	1.175	14.161	15.336	32.021
Octobre (2) ...	13.447	4.910	18.357	1.127	13.829	14.956	33.313
Novembre (2)	13.473	5.307	18.780	1.070	14.449	15.519	34.299

(1) Auprès de la Banque Nationale de Belgique, de l'Institut de Réescompte et de Garantie et des autres institutions paraétatiques, mais à l'exclusion des effets réescomptés sur le marché.

(2) Y compris, à partir de fin octobre, les crédits d'escompte et d'avances distribués par les sièges métropolitains de la Banque du Congo belge, devenue banque commerciale de droit colonial.

détenteurs de comptes spéciaux ou de certificats de versement émis en représentation de ces avoirs, a également oscillé entre d'étroites limites. A fin novembre, ces avoirs mobilisés ne s'élevaient d'ailleurs qu'à 423 millions.

L'évolution des avances et des escomptes résulte de la liquidité des banques qui, dès le mois de mai, ont réduit leur recours au réescompte. Signalons à ce propos l'intervention croissante des institutions paraétatiques autres que l'Institut de Réescompte et de Garantie comme organismes réescompteurs; entre fin décembre 1951 et fin novembre 1952, l'encours de papier commercial réescompté auprès d'elles a passé de 994 millions à 1.298 millions après avoir atteint 1.550 millions au 31 août.

Etant donné leur liquidité, les banques n'ont presque pas usé des facilités que la Banque leur a offertes en application de l'arrêté du 22 mars dernier pour mobiliser les comptes spéciaux. La Banque avait décidé, le 26 mars, de fixer à 5,5 % le taux des avances sur certificats du Trésor non productifs d'intérêt constituant la contrepartie de ces comptes (ce taux a été réduit à 3,5 % le 3 juillet). C'est en septembre seulement que les premières mobilisations furent effectuées : à la fin de ce mois, elles n'atteignaient d'ailleurs que 170 millions, pour se réduire en octobre; ultérieurement, elles n'ont dépassé que par intermittence le niveau de 100 millions.

**Engagements d'acceptation  
des banques de dépôt**

Fin de mois	Millions de francs
1950 Juin .....	4.668
Décembre .....	6.134
1951 Novembre .....	7.378
Décembre .....	8.141
1952 Janvier .....	8.799
Février .....	8.701
Mars .....	8.112
Avril .....	7.840
Mai .....	7.760
Juin .....	7.615
Juillet .....	8.091
Août .....	8.147
Septembre .....	8.199
Octobre .....	8.554
Novembre .....	8.503

Les engagements d'acceptation des banques de dépôt ont diminué à partir de janvier 1952, l'encours des effets en devises acceptés par des banques étrangères fléchissant au point de ne plus atteindre que 500 millions environ à fin août contre 1,9 milliard à fin 1951. Cette évolution provient de la baisse des importations de coton et de l'adoption, par le Royaume-Uni, d'une politique de crédit plus sévère, qui a incité les importateurs belgo-luxembourgeois de laine à financer leurs achats par acceptations en francs

belges. Les engagements ont cependant augmenté depuis lors et remontent à 0,9 milliard à fin novembre.

Les acceptations bancaires en francs belges, par contre, ont passé de 6,2 milliards à fin 1951 à 7,6 milliards à fin novembre. La plupart de ces traites sont soumises au visa de la Banque. L'augmentation susdite a porté essentiellement sur les traites représentatives d'exportations : à fin décembre, celles-ci représentaient 24 % du total contre 11 % à fin 1951. Leur progression est due notamment à la mobilisation par acceptations de créances commerciales sur des pays d'Amérique du Sud, qui ont allongé les délais de transferts internationaux, et à un accroissement des traites créées à l'occasion de ventes aux pays de l'Union Européenne de Paiements.

Les acceptations commerciales visées par la Banque ont jusqu'à présent servi en ordre principal à financer des exportations : leur encours s'est relevé de 0,8 milliard au 31 décembre 1951 à 1 milliard au 31 décembre 1952.

**Crédits de la Banque Nationale de Belgique  
et de l'Institut de Réescoute et de Garantie au secteur privé**  
(millions de francs)

Fin de mois	Banque Nationale de Belgique			Institut de Réescoute et de Garantie  (3)
	Effets commerciaux  (1)	Avances sur fonds publics  (2)	Total	
1950 Juin .....	4.646	531	5.177	2.623
Décembre .....	10.930	757	11.687	3.834
1951 Novembre .....	7.188	521	7.709	4.833
Décembre .....	8.890	345	9.235	5.421
1952 Janvier .....	7.581	774	8.355	3.836
Février .....	8.514	765	9.279	4.613
Mars .....	8.270	550	8.820	4.678
Avril .....	7.338	441	7.779	4.386
Mai .....	7.673	822	8.495	4.608
Juin .....	6.709	734	7.443	4.834
Juillet .....	7.052	469	7.521	5.084
Août .....	6.624	535	7.159	5.194
Septembre .....	4.530	822	5.352	3.923
Octobre .....	4.390	506	4.896	4.316
Novembre .....	4.041	384	4.425	4.422
Décembre .....	9.152	560	9.712	

(1) Y compris le réescoute des banques et de l'Institut de Réescoute et de Garantie.

(2) Y compris les avances de mobilisation des comptes spéciaux.

(3) Y compris les effets réescoutés par l'Institut de Réescoute et auprès de la Banque.

Les interventions de l'Institut de Réescoute et de Garantie qui organise le marché hors banque, n'ont pas évolué dans le même sens

que l'encours des acceptations commerciales et bancaires en francs belges : après le gonflement de fin d'année, elles ont reculé en janvier; depuis lors jusqu'en août elles ont oscillé entre 4,4 et 5,2 milliards, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de fin 1951; en septembre s'est produit un recul très net; l'augmentation des derniers mois de l'année est limitée.

Les achats de traites par l'Institut ne se sont pas accrus comme l'encours des acceptations en francs belges, en raison de l'abondance des liquidités dans les établissements financiers non bancaires, parastatiques ou privés; ceux-ci détiennent des montants importants d'acceptations.

L'Institut finance ses opérations soit par l'argent au jour le jour disponible en chambre de compensation, soit en recourant au réescompte de la Banque.

Le montant du portefeuille commercial de l'Institut dépend donc de ses emprunts d'argent au jour le jour en compensation; ceux-ci sont revenus de 2,8 milliards à fin décembre à 2,1 milliards à fin mai. Aussi, l'encours de réescompte de l'Institut auprès de la Banque, après s'être contracté en janvier, a-t-il repris de l'importance : tombé de 2,5 milliards à fin décembre à 952 millions à fin janvier, il est remonté à 1,9 milliard à fin février, pour osciller aux alentours de 2 milliards aux échéances mensuelles suivantes jusqu'en juin. A la fin de ce mois, l'argent au jour le jour ayant été particulièrement abondant, le portefeuille s'établit à près de 3 milliards; l'encours de réescompte revenant à 1,6 milliard. A la fin des mois suivants, les emprunts « on call » de l'Institut se stabilisent aux environs de 2,5 milliards, sauf en novembre. C'est l'ampleur de ses interventions qui détermine à partir de ce moment le recours au réescompte: celui-ci dépasse 2,2 milliards à la fin de juillet et août, revient en septembre à 970 millions pour remonter à 1,4 milliard en octobre. Le « call money » est particulièrement abondant à fin novembre et le réescompte de l'Institut tombe à 0,4 milliard. En fin d'année se

produit le gonflement normal des interventions de l'Institut et de son recours au réescompte : celui-ci s'élève à près de 3 milliards.

Pendant les onze premiers mois, le portefeuille commercial de la Banque Nationale a été inférieur à celui des mois correspondants de 1951. Pendant les sept premiers mois, il a oscillé entre 6,7 et 8,5 milliards. Le fléchissement du réescompte bancaire après le premier trimestre, et celui de l'escompte direct ont été compensés par l'accroissement des cessions de l'Institut de Réescompte et de Garantie sauf en juin. A partir d'août, le portefeuille de la Banque diminue : le réescompte bancaire n'atteint plus que 2,2 milliards à fin novembre et l'escompte direct 1,2 milliard seulement; les remises de l'Institut de Réescompte sont également devenues moins importantes.

Mais l'échéance annuelle a entraîné un recours au réescompte plus important qu'à fin 1951.

Les avances consenties par la Banque par escompte de bons de caisse et de promesses aux organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat avaient reculé nettement en 1951 par suite de l'amélioration de l'offre de « call money » hors compensation et de la réduction du portefeuille du Fonds des Rentes.

Celui-ci est resté stable pendant le premier semestre de 1952. Il s'est contracté ensuite jusqu'à la fin de l'année, grâce à l'orientation favorable du marché des capitaux; parallèlement, la diminution des avances de la Banque réapparaît.

Les fluctuations de ces avances étant provoquées par les mouvements de l'offre sur le marché du « call money » hors compensation, et celle-ci

Crédits  
aux organismes  
paraétatiques

**Crédits de la Banque Nationale  
aux organismes paraétatiques**

Fin de mois	Millions de francs
1950 Juin .....	3.356
Décembre .....	4.580
1951 Novembre .....	671
Décembre .....	1.824
1952 Janvier .....	2.820
Février .....	720
Mars .....	1.087
Avril .....	1.157
Mai .....	408
Juin .....	1.030
Juillet .....	2.279
Août .....	327
Septembre .....	579
Octobre .....	385
Novembre .....	116
Décembre .....	445

étant gonflée, aux échéances de février, mai, août et novembre, par les apports de l'Office National de Sécurité Sociale, les avances de la Banque ont fléchi à ces dates.

Marché  
du « call money »

L'évolution des dépôts a permis aux banques de dépôt, prêteuses principales d'argent au jour le jour en compensation, d'accroître l'offre moyenne par rapport à 1951. Leurs interventions ont été très élevées pendant les premiers mois de 1952 : leurs moyens d'action avaient été renforcés par la constitution d'avoirs étrangers; en outre, l'émission de plusieurs emprunts en mars avait accumulé les disponibilités des souscripteurs dans les banques. Il en a été de même en novembre, lors de l'émission de l'emprunt de l'Etat.

#### Marché de l'argent au jour le jour

(millions de francs)

Moyennes journalières	Total des capitaux traités « on call »	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés		
		par des organismes compensateurs	par des organismes non compensateurs	par l'I.R.G. pour compte propre	par le Fonds des Rentes	par divers organismes
1950 1 <sup>er</sup> semestre .....	4.296	2.400	1.896	2.023	1.955	318
2 <sup>e</sup> » .....	4.025	2.449	1.576	2.116	1.596	313
1951 .....	5.384	2.806	2.578	2.538	2.561	285
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	5.858	3.316	2.542	3.217	2.453	188
2 <sup>e</sup> » .....	5.661	2.936	2.725	2.779	2.649	233
3 <sup>e</sup> » .....	5.568	3.104	2.464	3.023	2.313	232
4 <sup>e</sup> » .....	6.096	3.245	2.851	3.139	2.731	226

Les prêts, d'ailleurs moins importants, des autres membres des chambre de compensation ont accusé des fluctuations limitées.

L'Institut de Réescompte et de Garantie reste le principal emprunteur sur ce marché.

Les liquidités sont également demeurées abondantes sur les marchés hors compensation. Les fluctuations ont été déterminées d'une part par les apports trimestriels de l'Office National de Sécurité



Sociale et d'autre part, par les mouvements de trésorerie de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite : le niveau moyen des prêts de cette institution a reculé en janvier, février, juillet, août et décembre, tout en restant élevé.

Le taux de l'argent au jour le jour est demeuré inchangé à 1,25 % sur les deux marchés.

L'année 1952 a été marquée par le développement de l'épargne, l'élargissement du marché des capitaux et une certaine désaffection du public à l'égard des titres à revenu variable.

Marché  
des capitaux

A la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, les versements ont atteint un niveau très élevé dès le premier trimestre; cette tendance s'est confirmée ultérieurement. Par contre, les remboursements se sont maintenus aux environs de leur niveau des années précédentes, si bien que les excédents ont été considérables : leur moyenne mensuelle s'établit à 383 millions. A fin décembre, les dépôts d'épargne, compte non tenu des intérêts capitalisés, étaient de 39,5 milliards contre 34,8 milliards un an auparavant (intérêts compris).

**Caisse Générale d'Épargne**  
Dépôts sur livrets particuliers  
(millions de francs)

Période	Versements	Remboursements	Excédents
1950 Moyenne mensuelle ..	729	626	103
1951 » » ..	773	678	95
1952 » » ..	1.060	677	383
1952 Janvier .....	1.175	566	609
Février .....	906	591	315
Mars .....	1.175	702	473
Avril .....	954	782	172
Mai .....	989	743	246
Juin .....	1.138	713	425
Juillet .....	1.383	714	669
Août .....	1.117	626	491
Septembre .....	922	639	283
Octobre .....	1.064	639	425
Novembre .....	884	570	314
Décembre .....	1.016	835	181

On ne dispose pas de renseignements précis sur l'évolution des autres formes d'épargne, mais certains indices permettent de conclure

également à une expansion en ce qui les concerne : les bénéfiques nets des sociétés anonymes, qui, même pour la fraction mise en distribution, sont dans une large mesure réinvestis, ont progressé de 20 % de 1951 à 1952.

L'aisance des marchés financiers s'est traduite par un développement appréciable du volume des émissions.

Le montant brut des emprunts contractés par les pouvoirs publics et les institutions paraétatiques a été de 23,8 milliards contre 10,8 milliards en 1951.

Le produit brut des deux emprunts du Trésor — 16,4 milliards — se ramène à 14,1 milliards, si l'on en déduit la valeur des certificats de trésorerie venus à échéance et présentés à l'échange par les souscripteurs.

Parmi les autres opérations on relève des emprunts du Crédit Communal (1,5 milliard), de la Régie des Télégraphes et Téléphones (1,5 milliard), de la Société Nationale des Chemins de fer belges (1,25 milliard), de la Société Nationale de distribution d'eau (0,5 milliard), de la province de Brabant (0,4 milliard) et enfin des villes de Bruxelles (0,8 milliard), Liège (0,65 milliard) et Anvers (0,75 milliard).

Les émissions des sociétés industrielles et commerciales et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie se sont quelque peu développées : de janvier à novembre 1952 les émissions nettes ont atteint environ 7 milliards contre 4,8 milliards pendant la même période de 1951. Cependant, ces ressources, comme au cours des années antérieures, n'ont contribué que dans une proportion réduite à couvrir les besoins en capitaux des entreprises; celles-ci ont continué à recourir dans une très large mesure à l'autofinancement.

Les cours des titres à revenu fixe se sont inscrits en hausse pendant les trois premiers trimestres : la Dette unifiée 4 % qui cotait 87,05 à fin décembre 1951 s'inscrivait à 89,85 à fin septembre, ce qui

représente un fléchissement des taux de capitalisation de 4,6 à 4,45 %. Vers la fin de l'année, la tendance s'est modifiée, mais le repli des cotations a été modéré : à fin décembre, la Dette unifiée se traitait à 89,35 ce qui correspond à un taux de capitalisation de 4,48 %.

Les rendements des obligations des pouvoirs subordonnés et des sociétés industrielles et commerciales ont fluctué d'une façon parallèle, mais moins fortement.

L'expansion du volume des transactions boursières qui s'était produite vers la fin de 1951 ne s'est pas maintenue au delà des premiers mois de 1952.

Par ailleurs, depuis fin janvier, les cours des actions, à travers des fluctuations diverses, ont subi une ligne générale régressive; les tendances à l'élargissement des échanges et à la hausse des cotations ont épuisé leurs effets au moment où les cours ont atteint un niveau compatible avec les rendements escomptés.

#### Evolution du marché des valeurs à revenu variable

Source : Institut National de Statistique

	Indice des cours (1938 - 1938 = 100) (début de mois)	Capitaux traités (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	174	975
1951 » » .....	210	1.721
1952 » » .....	234	1.637
1952 Janvier .....	250	3.599
Février .....	254	2.623
Mars .....	230	1.756
Avril .....	227	1.167
Mai .....	222	1.227
Juin .....	222	1.324
Juillet .....	228	1.394
Août .....	237	1.217
Septembre .....	236	1.472
Octobre .....	231	1.435
Novembre .....	231	1.225
Décembre .....	232	1.205

Les disponibilités du public se sont orientées plutôt vers la souscription aux émissions de titres à revenu fixe que vers l'acquisition de valeurs à revenu variable.

La baisse des cours par rapport aux maxima observés pendant le premier trimestre a été très nette en ce qui concerne les actions des secteurs qui ont connu les conditions d'activité les moins favorables :

industries textiles, industries chimiques, industries alimentaires, industries de métaux non ferreux. Les valeurs métallurgiques se sont mieux défendues, les valeurs coloniales et les titres de charbonnages ont légèrement fléchi. Enfin les titres des banques ont enregistré de nouveaux progrès par rapport à leur niveau du premier trimestre.

## EVOLUTION ECONOMIQUE

Au cours de 1952, la conjoncture mondiale, de plus en plus soustraite aux effets du « boom » de 1950-1951, et influencée par le souci croissant de maîtriser l'expansion monétaire, est entrée dans une phase de calme où les pénuries, les dislocations des prix, les difficultés inhérentes aux paiements extérieurs se sont atténuées.

Le ralentissement de l'activité, déjà perceptible dans certains pays et dans certains secteurs pendant les derniers mois de 1951, s'est accusé depuis février. Il s'est manifesté sur le plan international par la baisse des prix des matières premières et une contraction des transactions commerciales, sur le plan national par le repli des prix intérieurs et des cours de bourse, un chômage important, une production et un volume d'affaires en régression, une grande liquidité du marché de l'argent et une certaine aisance du marché des capitaux.

A aucun moment l'activité n'a cependant baissé de façon critique, sauf dans les industries textiles et dans quelques autres secteurs affectés notamment par la concurrence internationale. Si elle a été inférieure aux niveaux atteints en 1951, elle a dépassé ceux des années précédentes et de 1936-1938, dernières années normales d'avant la guerre.

Dès la fin de l'été un mouvement de reprise a commencé à se dessiner dans les industries de biens de consommation qui avaient été durement touchées et même dans la métallurgie qui avait étalé sa production à raison d'une diminution des commandes.

L'incidence des facteurs saisonniers ne permet cependant pas d'affirmer que cette reprise, nette depuis l'automne, a un caractère

fondamental, d'autant plus que, dans beaucoup de nos débouchés traditionnels, la demande est contrariée par une politique commerciale restrictive et que la baisse des prix et l'abondance de l'offre accroissent la concurrence des pays où le niveau des salaires et des coûts est inférieur au nôtre.

Toutefois l'évolution économique a trouvé des éléments de soutien durables dans l'assainissement des marchés de matières premières, dans le réveil de la demande après l'épuisement des réserves accumulées par les particuliers et les intermédiaires pendant les premiers mois qui ont suivi la guerre de Corée, et dans l'étalement des programmes de réarmement.

L'opposition entre la situation des industries lourdes très actives et des industries de biens de consommation en dépression, a été fort nette pendant les premiers mois de l'année. Elle l'est devenue moins après la période des vacances, surtout au cours des derniers mois de l'année.

**Industrie  
charbonnière**

En 1952 la production des charbonnages a dépassé le niveau de 1951, qui était cependant élevé, grâce à une main-d'œuvre plus abondante, une meilleure répartition de celle-ci entre les travaux du fond et de la surface, et de meilleurs rendements. Le nombre d'ouvriers inscrits s'est relevé de 155.433 unités en moyenne par mois, de janvier à octobre 1951, à 159.730 pendant les mois correspondants de 1952; celui des ouvriers étrangers est passé de 62.688 unités à 69.846 dans l'intervalle. Calculée en fonction de l'effectif global, la production moyenne journalière par ouvrier s'est établie à 742 kg. pendant la même période contre 739 kg. en 1951.

La diminution de l'activité générale a réduit la demande intérieure de charbons industriels. Entre janvier et octobre, 1,38 million de tonnes ont été vendues par mois en moyenne contre 1,48 million en 1951; l'industrie textile et celle de la construction ont réduit leurs

achats de 20 % ; les centrales électriques les ont diminués de 17 %. Les livraisons de charbons domestiques ont atteint 22 % de moins.

Les importations ont reculé de 15 % environ par rapport à 1951 : elles s'élèvent à 174.000 tonnes en moyenne par mois jusqu'en octobre. La baisse affecte spécialement les charbons en provenance des Etats - Unis dont l'apport a été ramené de 117.000 tonnes par mois en 1951 à 77.000 l'année suivante, la distribution de licences nouvelles ayant été suspendue complètement depuis fin mai.

A 2,27 millions de tonnes, les exportations ont atteint 500.000 tonnes de plus que pendant les dix premiers mois de 1951. La France est redevenue notre principal client, suivie par l'Italie et les Pays-Bas.

L'augmentation des ventes à l'étranger n'a pas compensé la diminution des livraisons au marché intérieur. Aussi les stocks sur le carreau des mines accusent-ils, à fin novembre 1952, un surplus d'environ 1,4 million de tonnes par rapport à fin 1951. Il est vrai qu'à cette époque ils étaient anormalement bas.

Les deux relèvements des prix de vente à l'intérieur opérés au premier semestre ont eu une incidence modérée sur le prix départ mine qui a augmenté de 16 fr. par tonne toutes catégories.

La loi approuvant le traité relatif à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été promulguée le 25 juin 1952. Le traité est entré en vigueur le 25 juillet. La période de transition par laquelle doit passer l'industrie charbonnière belge débutera le 10 février de cette année-ci.

**Production de houille**  
(milliers de tonnes)

Source : Direction Générale des Mines

Moyennes mensuelles	Production	Production par jour ouvrable
1950 .....	2.275	90,1
1951 .....	2.472	97,9
1952 (1) .....	2.531	100,2
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.672	104,1
2 <sup>e</sup> » .....	2.503	101,5
3 <sup>e</sup> » .....	2.336	91,0
4 <sup>e</sup> » (1) .....	2.612	104,5

(1) Chiffres provisoires.

#### Cokeries

La moyenne mensuelle de la production des cokeries s'est élevée, pendant les dix premiers mois de 1952, à 531.000 tonnes soit 27.000 tonnes de plus que l'année précédente.

Très importante au tournant de 1951-1952, la demande intérieure s'est ralentie ensuite. Les livraisons à l'industrie ont atteint 510.000 tonnes en moyenne pendant le premier trimestre, 460.000 pendant le second, 420.000 pendant le suivant.

De janvier à octobre, 80.000 tonnes ont été exportées par mois, contre 38.000 tonnes pendant la même période de 1951. En même temps baissaient les prix unitaires qui ont passé en moyenne de 1.500 fr. à la tonne au premier trimestre à 1.150 fr. au troisième et se sont retrouvés ainsi au niveau des prix de gros intérieurs. En dépit de l'extension des débouchés les stocks des cokeries ont augmenté de 50.000 tonnes au cours de cette période, soit de 75 %.

#### Electricité

Jusqu'en octobre la production d'énergie électrique — à 778 millions de kWh par mois en moyenne — a été égale à celle de 1951. La part des industries autoproductrices représente environ 46 % du total contre 41 % l'année précédente. Un arrêté du 17 novembre dernier a diminué les prix de certaines fournitures d'énergie électrique en basse tension.

#### Gaz

Le volume du gaz livré aux consommateurs a dépassé légèrement celui de 1951.

La production des usines à gaz a continué à reculer : elle a atteint 1,12 million de m<sup>3</sup> par mois en moyenne contre 1,27 million de m<sup>3</sup> pour les dix premiers mois de 1951. La moyenne mensuelle de celle des cokeries a passé de 137 millions de m<sup>3</sup> pendant les dix premiers mois de 1951, à 142 millions pendant la période correspondante de 1952.



Bénéficiant de la conjoncture de réarmement, l'industrie sidérurgique a maintenu son activité très près du maximum absolu pendant le premier trimestre. Elle a ralenti en avril au point de descendre, dès juin, au-dessous du niveau normal en période de congés payés. En présence de carnets de commandes moins bien garnis et d'une demande internationale en contraction, les sidérurgistes ont restreint la production pour éliminer l'incidence des coûts très élevés des unités marginales.

**Production de fonte, d'acier brut et d'acier fini**  
(milliers de tonnes)

Source : Direction Générale des Mines

Moyennes mensuelles	Fonte	Acier brut	Acier fini
1950 .....	308	310	246
1951 .....	404	417	324
1952 (moyenne 10 mois) <sup>(1)</sup>	396	415	313
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	429	445	346
2 <sup>e</sup> » .....	398	414	308
3 <sup>e</sup> » .....	354	371	275
Octobre <sup>(1)</sup> .....	415	453	347
Novembre <sup>(1)</sup> .....		405	
Décembre <sup>(1)</sup> .....		440	

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

La grève qui a paralysé l'industrie de l'acier aux Etats-Unis en juin-juillet a contribué ensuite à raffermir le marché européen. Après un démarrage rendu difficile surtout par les difficultés d'approvisionnement en minerais français, la production belge s'est relevée dès septembre jusqu'aux environs de sa pleine capacité.

Le marché des mitrilles a constitué un baromètre assez fidèle de la conjoncture en sidérurgie. Vers la fin de 1951 il s'est orienté à la baisse pour la première fois depuis un an et demi. Cette tendance s'est accentuée jusqu'à ramener les cours à fin juin de 20 à 40 % au-dessous du niveau de janvier; elle s'est retournée en juillet : au début de septembre, ses effets étaient en grande partie résorbés. Les cours ont recommencé à faiblir dès la deuxième quinzaine de ce mois, dans une atmosphère d'incertitude créée par l'approche de la mise en train du plan Schuman prévue pour avril 1953.

En valeur, les exportations de produits sidérurgiques ont dépassé, pendant le premier semestre, celles de 1951. Après une chute en juillet et août, elles ont tendu à regagner le niveau du premier trimestre en septembre et octobre pour descendre à nouveau le mois suivant.

Dès le début de l'année, les cotations à l'exportation ont fléchi; à fin juin, le prix *job* Anvers de l'acier marchand, venant de 7.000 - 7.250 fr. la tonne, était d'environ 5.750 fr. La tendance est revenue à la hausse en juillet, mais depuis octobre jusqu'à la fin de l'année elle s'est retournée, ce qui constitue dans une certaine mesure une adaptation anticipée au régime futur du marché commun. En outre le désir général en Europe de vendre dans la zone dollar a pesé sur les cotations afférentes au marché américain, qui ont été inférieures à celles pour d'autres destinations.

Les prix belges à l'exportation ont continué à être compétitifs. La concurrence française, peu sensible en 1951 par suite de l'importance des besoins intérieurs et d'approvisionnements malaisés en coke et en mitraille, a toutefois causé des difficultés à partir du troisième trimestre, en particulier sur les marchés allemand, scandinave et suisse.

Des changements se sont produits dans nos débouchés. Grâce à sa position de producteur marginal mondial, la sidérurgie a enregistré, vers le milieu de l'année, des commandes importantes en provenance de l'Allemagne et des Etats-Unis, pays qui ne figurent pas parmi ses clients traditionnels.

Les exportations vers la zone sterling ont fortement diminué; celles vers l'Amérique centrale et méridionale ont reculé pendant le troisième trimestre, après avoir dépassé, au cours des six premiers mois, leur valeur moyenne de 1951.

Les expéditions vers les marchés européens ont augmenté dans l'ensemble; des livraisons moindres aux Pays-Bas ont été compensées par les fournitures faites à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne. Pendant l'automne, certains clients sont devenus réticents, s'attendant à une réduction des prix de vente dans le cadre du futur marché commun de l'acier.

Les entreprises ont continué à se spécialiser et à se moderniser. C'est à ce prix seulement que s'effectue une réduction des coûts susceptible de maintenir les débouchés et d'en ouvrir de nouveaux.

Au cours du premier semestre, l'activité de l'industrie des fabrications métalliques s'est maintenue dans l'ensemble au niveau satisfaisant atteint vers la fin de 1951. Après la baisse, surtout saisonnière, de juillet et août, les expéditions ont regagné le niveau du premier semestre, mais le volume des commandes est devenu progressivement moins important.

### Fabrications métalliques <sup>(1)</sup>

(millions de francs)

Source : Fabrimétal

Moyennes mensuelles	Commandes inscrites	Expéditions totales	Exportations	Livraisons au marché intérieur
1951 .....	4.392	3.830	1.588	2.242
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	4.428	4.090	1.675	2.415
2 <sup>e</sup> » .....	4.214	4.146	1.603	2.543
3 <sup>e</sup> » .....	3.932	3.835	1.367	2.468
Octobre-novembre .....	3.537	4.410	1.660	2.750

(1) Sous-entreprises non déduites.

Cette vue globale cache la grande diversité d'évolution selon les divers secteurs. Les industries travaillant pour l'armement, les ateliers de construction de matériel ferroviaire, les chantiers navals, la construction automobile ont été très actifs; la situation a été moins bonne dans certaines autres branches : tréfileries, boulonneries, fonderies et certaines industries de biens de consommation; celle des machines textiles, des émailleries et des poêleries a laissé à désirer nettement.

En 1952, les fabrications métalliques ont bénéficié de commandes d'armement atteignant plusieurs milliards, faites par le gouvernement belge, l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord et l'armée américaine.

Les fournitures de véhicules automobiles pour compte du Ministère de la Défense Nationale s'intègrent dans une politique visant à doter le pays d'industries nouvelles afin de combattre le chômage structurel dans certaines régions. Le gouvernement envisage notamment de prescrire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et moyennant certaines

exceptions, l'assemblage obligatoire en Belgique des voitures étrangères vendues sur le marché intérieur.

Les chantiers de construction fluviale — dont l'activité a été plutôt réduite, contrairement à celle de la construction maritime — de même que les fabricants de moteurs, ont commencé à tirer profit des soutiens officiels destinés à la modernisation de la flotte depuis octobre. Cette politique consiste à faire prendre en charge par l'Office régulateur de la Navigation intérieure une partie des intérêts afférents aux crédits ouverts par les institutions belges de crédit fluvial.

Les fabrications métalliques ont conservé l'avantage de délais de livraison courts pour l'étranger. Le Congo est devenu leur premier client; les ventes sur ce marché ont atteint environ 4,2 milliards en 1952. Les exportations vers le Portugal, la Suède, la Yougoslavie, l'Egypte et le Royaume-Uni ont augmenté. Les achats anglais intéressent surtout les secteurs travaillant pour le réarmement. En février, nos chantiers ont livré au Portugal le « Vera Cruz », le plus grand paquebot de luxe construit en Belgique. Les expéditions pour l'Australie, l'Union Sud-Africaine, l'Amérique du Sud, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont diminué.

Des difficultés ont surgi dans les fonderies, les poêleries et les usines d'articles ménagers, par suite de la concurrence hollandaise. Pendant les derniers mois de l'année, les producteurs belges et néerlandais de poêles et d'articles émaillés ont conclu un accord grâce auquel les effets de cette concurrence sont en partie éliminés.

L'industrie des métaux non ferreux a été moins active qu'en 1951, la meilleure année qu'elle ait connue depuis la guerre. La production de demi-produits a reculé. Si celle de cuivre et de plomb bruts a dépassé le niveau de l'année antérieure, celle d'étain est restée stationnaire en moyenne et celle du zinc a diminué depuis mai.

Industrie  
des métaux  
non ferreux

Toutefois l'évolution globale peut être considérée comme satisfaisante si l'on tient compte de la réticence de la demande provoquée par la baisse des prix du plomb et du zinc sur les marchés mondiaux, de la contraction des commandes de certains produits chimiques dérivés et de la grève de l'acier aux Etats-Unis qui a réduit la consommation de métaux non ferreux dans ce pays.

### Production des principaux métaux non ferreux

(tonnes)

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux

Moyennes mensuelles	Produits bruts				Produits demi-finis
	Cuivre	Zinc	Plomb	Etain	
1951 .....	11.846	16.741	5.887	835	16.470
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11.198	16.782	6.893	1.036	15.592
2 <sup>e</sup> trimestre .....	12.748	15.279	6.251	843	13.477
3 <sup>e</sup> trimestre .....	12.270	14.465	5.609	780	11.002
Octobre-novembre .....	11.759	15.354	6.361	734	12.440

Les marchés mondiaux ont été mieux approvisionnés à des prix en baisse dans divers secteurs. Le retour à une plus grande liberté n'est pas étranger à cette évolution. Le gouvernement britannique a rouvert le marché du plomb à la Bourse des Métaux de Londres le 1<sup>er</sup> octobre 1952 et celui du zinc le 2 janvier 1953; celui de l'étain est libre depuis novembre 1949. Aux Etats-Unis, le plomb, l'étain et le zinc ont bénéficié d'un assouplissement ou de la levée des contrôles.

Le régime des allocations instauré par la Conférence Internationale des Matières Premières a été supprimé le 1<sup>er</sup> juillet 1952 pour le zinc et le 1<sup>er</sup> janvier 1953 pour le cobalt et le tungstène; seuls le nickel, le molybdène et le cuivre restent soumis à ce régime.

En Belgique, le contingentement à l'exportation a été supprimé successivement pour les lingots de zinc de deuxième fusion, pour les mitrilles de zinc, et enfin pour les lingots et les mitrilles de plomb. Le contrôle sur l'emploi du cuivre fut atténué en septembre 1952 et supprimé en janvier 1953, le marché européen présentant une aisance suffisante.

L'évolution des prix intérieurs a suivi assez fidèlement celle des marchés mondiaux. L'étain raffiné, après une hausse de 10 % en janvier, n'a plus connu que des fluctuations légères à la baisse. Le cours du cuivre électrolytique a augmenté de 20 % de mai à juillet, mais le 24 novembre il a de nouveau diminué. Par contre, les cotations du plomb et du zinc ont été en baisse pendant toute l'année.

Les exportations ont dépassé de peu leur niveau de 1951; sur la base des chiffres de janvier à novembre, elles ont atteint, en 1952, 1,02 milliard par mois contre 0,97 milliard l'année précédente. Elles ont été dirigées, à concurrence de 82 %, vers les pays membres de l'Union Européenne de Paiements, à concurrence de 10 % vers les Etats-Unis qui ont acheté surtout de l'étain extrait au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Les producteurs de ces pays ont assuré l'écoulement de 50 à 60 % de leur extraction grâce à un contrat conclu en mars dernier avec les Etats-Unis.

#### Produits chimiques

Depuis le début de 1952 la demande de produits chimiques s'est ralentie, mais avec une intensité différente selon l'époque et les secteurs.

Ce repli a été occasionné notamment par les restrictions apportées aux importations par la France et l'Angleterre : nos ventes n'y ont plus atteint que 86 millions par mois en moyenne d'avril à septembre, contre 179 millions au cours du premier trimestre. En outre la concurrence de l'Allemagne, soutenue par le coût modéré du charbon dans ce pays, s'est fait sentir sur la plupart des marchés.

Les débouchés des produits chimiques fournis à l'agriculture ont été plus stables à l'intérieur qu'à l'exportation.

Les exportations d'*engrais phosphatés* ont fléchi depuis avril 1952. Les achats de l'Angleterre ont baissé de plus de 75 % en valeur; la fin de la pénurie de soufre a permis à ce pays d'accroître sa production, cependant que la demande y baissait à la suite d'une

réduction des subsides à la consommation d'engrais. La production et les exportations d'*engrais azotés* ont atteint leur maximum au premier semestre. Celles de *sulfate de cuivre* ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente.

Une crise mondiale spécifique a contracté, tant à l'intérieur qu'à l'exportation, les débouchés des colorants et d'autres produits utilisés par l'industrie textile. Les exportations de produits photographiques et pharmaceutiques sont restées élevées tandis que les ventes des seconds se réduisaient à l'intérieur.

L'indice des prix de gros des produits chimiques a baissé de 15,6 % de février à octobre et s'est légèrement relevé en novembre. Les prix *cif* des principales matières premières importées, *sel*, *pyrites* et *phosphates bruts*, n'ont pas diminué par rapport au niveau moyen de 1951.

Depuis le milieu de 1951 jusqu'en juillet 1952, l'activité de l'industrie textile a baissé; l'indice de la production établi par le Ministère des Affaires Economiques (base 1938 = 100), qui était de 137,5 au quatrième trimestre de 1951, a reculé jusqu'à 106,3 au deuxième trimestre de l'année suivante, et à 91,2 en juillet qui a enregistré le degré d'activité minimum depuis 1948. La reprise de la demande intérieure a cependant relevé cet indice à 124 en septembre.

Industrie textile

Fort déprimée depuis 1951, l'industrie de la laine est sortie du fond de la dépression au premier trimestre de 1952. L'industrie cotonnière, qui avait été bien plus soutenue en 1951 que celle de la laine, a connu depuis lors une dépression dont le fond se situe au troisième trimestre.

Cette évolution correspond dans l'ensemble à celle de l'industrie textile mondiale. Les entreprises belges s'y sont adaptées de leur mieux. La Banque les a aidées à traverser une période pénible en allongeant

la durée des acceptations soumises à son visa de façon à permettre d'assainir la situation des stocks.

A en juger d'après l'indice des ventes au détail de vêtements dans les grands magasins et d'après celui de leur prix, la demande intérieure aurait passé, sur la base 1949 = 100, de 97 au premier semestre de 1951 à 91 au cours de la période correspondante de 1952, pour remonter à 99 pendant le troisième trimestre. Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative mais donnent une image globale de l'évolution de la demande intérieure.

Bien plus que le changement des dispositions du public, c'est semble-t-il, la liquidation progressive des stocks chez les intermédiaires et leur hésitation à faire de nouvelles commandes qui ont freiné la production entre juin 1951 et juin 1952. Par contre, l'accroissement de la consommation est à l'origine de la reprise au troisième trimestre.

Les exportations de produits textiles n'ont plus atteint que 1,6 milliard par mois en moyenne de janvier à octobre 1952, contre 2,6 milliards pendant la période correspondante de 1951, prix et volumes s'étant contractés. L'indice de leur valeur moyenne

(base 1936-1938 = 100), s'est élevé à 428 en octobre contre 543 en janvier.

#### Production de laine

Source : Institut National de Statistique

Indices de production (1988 = 100)	Filature		Tissage
	Laine peignée	Laine cardée	
1950 2 <sup>e</sup> semestre ....	162	165	179
1951 1 <sup>er</sup> trimestre ..	180	149	195
2 <sup>e</sup> » ..	142	152	191
3 <sup>e</sup> » ..	88	102	135
4 <sup>e</sup> » ..	114	91	119
1952 1 <sup>er</sup> trimestre ..	99	77	110
2 <sup>e</sup> » ..	98	93	116
3 <sup>e</sup> » (1)...	124	109	131
Octobre (1)...	183	149	174

(1) Chiffres provisoires.

L'amélioration de la demande de produits textiles s'est traduite par une baisse de la moyenne journalière des chômeurs complets qui passe de 30.060 en mai à 21.735 en octobre. L'amélioration est la plus marquée

en bonneterie où le nombre de chômeurs complets est presque redescendu au minimum enregistré en 1950.



Bien que l'activité des *filatures de laine*, fort réduite pendant le premier semestre, se soit améliorée par après, la production globale de 1952 est inférieure à celle de l'année précédente. Les filatures sont cependant parvenues à écouler une fraction importante de leurs stocks de produits finis.

Dans les *tissages*, la reprise s'est produite plus tard que dans les filatures. Les stocks de matières premières s'y sont réduits mais ceux de produits finis sont restés importants.

L'indice des prix de gros est tombé de 455 en janvier à 367 en avril. Ensuite il a haussé jusqu'à 427 en novembre. Les mouvements de cet indice ont suivi, avec un certain retard, ceux des cours de la laine en suint en Australie.

Dans les *filatures de coton*, la production, qui avait commencé à se ralentir au second trimestre de 1951, a reculé vivement à partir de février 1952 par suite de la réduction de la demande des tissages belges et des limitations mises à l'importation par les pays de la zone sterling et par la France.

L'activité des *tissages* a également été inférieure à celle de l'année précédente. La demande intérieure a été faible pendant une grande partie de l'année. La moyenne mensuelle des exportations a passé de 3.114 tonnes au premier trimestre à 1.890 tonnes au troisième.

Les stocks de coton brut sont supérieurs à ceux de 1951. Aussi les importations de matières brutes ont-elles baissé d'autant plus que les filatures sont restées dans l'expectative vu les hésitations dont

#### Production de coton

Source : Institut National de Statistique

Indices de production (1938 = 100)	Filature	Tissage (1)
1950 2 <sup>e</sup> semestre .....	145	167
1951 1 <sup>er</sup> trimestre .....	157	184
2 <sup>e</sup> » .....	145	175
3 <sup>e</sup> » .....	126	132
4 <sup>e</sup> » .....	142	147
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	120	137
2 <sup>e</sup> » .....	98	109
3 <sup>e</sup> » (2) .....	93	112
Octobre (2) .....	132	157

(1) Coton pur et mélange de fibres de rayonne.

(2) Chiffres provisoires.

les marchés mondiaux ont fait preuve. Les stocks de filés ont diminué; ceux de tissus se sont stabilisés à un niveau élevé.

Entre février et août l'indice des prix de gros a passé de 577 à 470; il s'est relevé jusqu'à 495 en octobre pour retomber à 486 en novembre.

### Production de lin

Source : Institut National de Statistique

Indices de production (1988 = 100)	Filature	Tissage
1950 2 <sup>e</sup> semestre .....	128	96
1951 1 <sup>er</sup> trimestre .....	146	109
2 <sup>e</sup> » .....	147	103
3 <sup>e</sup> » .....	142	75
4 <sup>e</sup> » .....	159	72
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	156	77
2 <sup>e</sup> » .....	118	73
3 <sup>e</sup> » (1) .....	122	90
Octobre (1) .....	138	125

(1) Chiffres provisoires.

Par suite de la contraction des débouchés extérieurs, les *filatures de lin* n'ont pas pu maintenir leur production au niveau de 1951.

Pendant le premier semestre de 1952, l'activité des tissages est restée au niveau assez bas du semestre précédent. Une légère reprise s'est amorcée depuis lors.

A fin septembre, les stocks de tissus représentaient encore 2 à 3 mois de production.

L'indice des prix de gros est revenu de 449 en janvier à 387 en juillet; il s'est stabilisé à ce niveau.

L'effondrement du cours du *jute* au premier semestre de 1952, provoqué par la récolte excédentaire du Pakistan, a été la cause essentielle de la diminution de la demande. La moyenne mensuelle des quantités produites par l'industrie du *jute* a passé de 5.927 tonnes au premier trimestre à 4.259 tonnes au troisième dans les filatures et, dans les tissages, de 4.188 tonnes à 2.921 tonnes.

C'est dans ce secteur que les écarts de prix ont été les plus grands : l'indice des prix de gros a passé de 734 en janvier à 381 en septembre. Une légère reprise s'est manifestée en octobre.

La production de *textiles artificiels* a été moindre qu'en 1951. La réduction est de l'ordre de 30 % environ pour les fibres et les filés.

Elle paraît avoir été déterminée surtout par la contraction des débouchés extérieurs et par la concurrence étrangère.

L'indice des prix de gros de la rayonne est tombé de 351 points en janvier à 288 points en octobre.

Contrairement à ce qui s'est passé en 1951, les travaux publics se sont développés tandis que les travaux privés se contractaient.

Industrie  
de la construction

La politique de réarmement a amené l'Etat à accroître ses dépenses militaires de génie civil. La construction privée, de son côté, a été affectée par le recul des décisions de bâtir enregistré en 1951, entre autres à la suite de l'insuffisance des crédits immobiliers. Bien que ceux-ci soient devenus plus abondants depuis lors, le nombre d'autorisations de construire n'a pas augmenté.

**Indice du nombre de journées-ouvriers dans 214 entreprises-témoins de l'industrie de la construction**

(Janvier 1946 = 100)

Source : Institut National de Statistique

Moyenne mensuelle des 10 premiers mois	Secteur public	Secteur privé	Secteurs public et privé
1950 .....	115	116	115
1951 .....	105	126	117
1952 .....	109	107	108

La production de ciment a été sensiblement la même qu'en 1951. La baisse des exportations a été compensée par les ventes à l'intérieur, la demande du secteur public ayant été très intense.

**Production de matériaux de construction**

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Briques ordinaires (millions de pièces)	Ciment (milliers de tonnes)	Verre plat (indice 1938 = 100)
1950 .....	153	296	75
1951 .....	195	366	94
1952 (10 mois) .....	173	359	56
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	118	272	70
2 <sup>e</sup> » .....	171	392	54
3 <sup>e</sup> » .....	221	407	46
Octobre (1) .....	199	377	53
Novembre (1) .....		311	

(1) Chiffres provisoires.

Les briqueteries ont été moins actives qu'en 1951. Les stocks excessifs à fin 1951 par

suite de la mévente ont ainsi été ramenés à un volume plus normal. Les prix, à la baisse pendant longtemps, se sont raffermis pendant le second semestre de 1952.

Le fléchissement de la production et des exportations des *verreries* a persisté depuis les derniers mois de 1951 jusqu'au mois d'août dernier, à partir duquel la demande s'est réveillée à l'intérieur et à l'extérieur.

En fin d'année, l'activité des *glaceries* s'est améliorée grâce aux commandes des Etats-Unis.

#### Industries diverses

L'activité de l'industrie des *produits réfractaires* a diminué à partir du second trimestre à la suite d'une contraction de la demande intérieure. Les exportations ont cependant été plus importantes qu'en 1951.

La production des *faïenceries* a reculé; elle résiste mal à la concurrence étrangère en raison du coût élevé de la main-d'œuvre et du combustible. D'où des importations plus élevées et des exportations moindres.

La production de *verre creux* a également baissé. Les achats exceptionnels de bouteilles faits par les Pays-Bas en 1951 ne se sont pas poursuivis; par ailleurs, les importations ont continué à s'accroître.

La situation de l'industrie du *tabac* a été à peu près la même qu'en 1951. Les droits d'accises sur les cigares et les cigarillos ont été réduits à fin mai; l'accroissement de la consommation qui en est résulté a été satisfait en grande partie par la fabrication nationale et pour le surplus par des produits hollandais. Les exportations de la plupart des articles fabriqués ont reculé.

L'*industrie diamantaire* a été moins active que l'année précédente. Le nombre de chômeurs complets s'est élevé à 4.250 unités en moyenne pendant les dix premiers mois de 1952 contre 2.757 unités en 1951. Cette évolution doit être interprétée en tenant compte de la baisse des importations de diamants bruts et en outre des expéditions clandestines vers l'Allemagne où les pierres sont travaillées à façon à meilleur marché.

De 277 millions pendant les onze premiers mois de 1951, le montant mensuel moyen des exportations est tombé à 228 millions pendant la même période de 1952. Les transactions illicites auxquelles le gouvernement a tenté de mettre fin depuis septembre 1951 semblent s'être poursuivies dans une certaine mesure.

Selon les renseignements officiels disponibles, le prix moyen à l'exportation, exprimé en £ par carat, a évolué comme suit en 1952 : janvier 36.18.10; avril 39.16.3; juillet 40.5.6; octobre 39.6.7.

D'après les rares sources relatives à la consommation de *produits alimentaires*, le volume de celle-ci aurait été, en 1952 comme en 1951, supérieur d'un dixième à celui de 1948. Le chiffre d'affaires des industries alimentaires aurait atteint environ 40 milliards.

L'évolution de ces industries a été très divergente.

Les *conserveries de légumes* n'ont exporté que 3.971 tonnes de janvier à octobre contre 7.102 tonnes pendant la période correspondante de 1951. Les importations s'étant élevées à 5.165 tonnes contre 5.054 tonnes et la consommation intérieure n'ayant pas varié, les stocks se sont accrus sensiblement.

De janvier à septembre 1952 la production des *confitureries* est restée stable, celle des *conserveries de fruits* a souffert des restrictions apportées à l'importation en Angleterre.

Les *chocolateries* ont produit environ 10 % de plus que l'année précédente.

La consommation de la dernière fraction des réserves de sucre accumulées par les particuliers au début de la guerre de Corée a encore freiné les ventes des *sucreries* d'octobre 1951 à septembre 1952. Au début de la campagne de 1952 le stock de report était de 50.000 tonnes, soit 20 % de plus que le volume considéré comme normal. Le cours sur le marché mondial ayant fortement baissé, en septembre le Ministre des Affaires économiques a fixé le prix de direction à ce cours augmenté de 3 fr. au kg., selon les modalités en vigueur en 1948.

Les *margarineries* ont produit environ 60.000 tonnes entre janvier et octobre, soit 3.000 tonnes de plus que pendant la même période de 1951. Ce surplus n'ayant pu être vendu entièrement, les stocks de certaines entreprises ont augmenté.

D'après les indications déjà disponibles, on estime la consommation de margarine à 69.000 tonnes en 1952, celle de beurre à 92.000 tonnes, soit une augmentation de 20 % par rapport aux dernières années d'avant-guerre pour le premier produit et de 27 % pour le second. L'amélioration des conditions d'existence paraît être à la base de cette évolution.

L'activité des entreprises productrices d'*huile végétale* et *animale* a été un peu meilleure qu'en 1951. Les ventes d'huile sont restées à peu près stables, mais celles de tourteaux et de schroots pour l'alimentation du bétail ont augmenté de plus de 10 %.

Tout comme dans les pays voisins, l'industrie des *pâtes alimentaires* a souffert d'une diminution de la demande. Pendant le premier trimestre de 1952 la mévente a provoqué la détérioration de certaines qualités et des offres au-dessous du prix de revient.

Les conditions atmosphériques n'ont pas été favorables à la production de *lait*. La sécheresse et l'épidémie de fièvre aphteuse l'ont entravée en juin. La production fut à peu près normale en juillet.

La baisse de septembre a été supérieure à la normale. Le prix du lait n'a varié que dans le cadre saisonnier.

Les livraisons de beurre hollandais ont baissé de fin avril 1952 jusqu'au mois d'août suivant. Un renversement s'est produit en septembre, mais dès novembre les importations ont à nouveau baissé.

Pendant la majeure partie de l'année sous revue l'activité des *distilleries* a été ralentie.

Celle des *brasseries* s'est un peu développée. L'indice des matières soumises aux droits d'accise et déclarées en consommation (base 1938 = 100) est passé de 77 points en moyenne pendant les onze premiers mois de 1951 à 80 points au cours de la même période de 1952. Le mouvement de concentration propre à cette industrie s'est poursuivi : la moyenne mensuelle du nombre d'entreprises en activité pendant les onze premiers mois de l'année n'était plus que de 573 contre 608 en 1951, 645 en 1950 et 1.141 en 1938.

La production de l'industrie du *cuir*, déjà en baisse en 1951, a continué à fléchir pendant les dix premiers mois de 1952. La réduction est de 15 % pour les gros cuirs et de 12 % pour les peaux et doublures.

Sans doute la demande intérieure a-t-elle été satisfaite en partie par un prélèvement sur les stocks.

L'industrie de la chaussure a souffert d'un accroissement de la concurrence hollandaise et de la diminution de ses exportations. Mais elle a bénéficié de ventes meilleures sur le marché intérieur.

Les prix du *papier* qui avaient atteint des niveaux excessifs en 1951 ont baissé en 1952; en conséquence les consommateurs ont différé leurs achats. Il en est résulté une contraction des ventes à

l'intérieur et à l'extérieur et une baisse sensible de la production. Les importations ont également fléchi.

Les charbonnages ont accru leurs achats de bois de mine, notamment de bois étrangers, ce qui leur a permis de porter leurs stocks à un niveau élevé. Par contre la production indigène et les importations des autres catégories de bois ont diminué à la suite d'un fléchissement d'activité dans les industries transformatrices. Les importations de *meubles* ont continué à augmenter.

#### Agriculture

Selon les données actuellement disponibles la superficie consacrée à l'agriculture au 15 mai 1952 — 1.679.000 ha — serait de 50.000 ha inférieure à celle qui fut recensée deux ans auparavant.

#### Etendues consacrées à diverses cultures

(milliers d'hectares)

Source : Institut National de Statistique

Cultures	1950		1952 (1)	
Céréales panifiables .....	260,7		246,6	
dont : <i>Froment</i> .....		169,8		162,4
<i>Seigle</i> .....		83,6		76,8
<i>Epeautre</i> .....		5,5		6,0
<i>Méteil</i> .....		1,8		1,4
Céréales non-panifiables .....	257,9		252,2	
Plantes industrielles .....	92,8		100,3	
dont : <i>Betteraves sucrières</i> .....		62,3		63,5
<i>Lin</i> .....		24,3		32,1
<i>Chicorée à café</i> .....		2,4		0,6
<i>Tabac</i> .....		1,8		2,0
Pommes de terre .....	82,3		70,8	
Prés et prairies .....	796,5		788,6	

(1) Chiffres provisoires.

N. B. — La comparaison avec l'avant-guerre et avec l'année 1951 n'a pas été faite par suite des changements apportés aux méthodes de recensement.

Mais le recensement de 1950 ayant fait l'objet de contrôles plus précis qu'en 1952 et les déclarations de cette dernière année étant en partie incomplètes, il apparaît que la réduction se situe aux alentours de 25.000 ha seulement. Elle provient de reboisements en Ardenne, du développement et de l'aménagement des villes et des voies de



comunication, de l'exécution de travaux militaires, facteurs qui tendent à devenir constants depuis quelques années.

Parmi les cultures dont la superficie a diminué figurent les céréales, les plantes racines et tuberculifères. Par contre, les plantes industrielles, le lin en particulier, ont joui d'une plus grande faveur.

La superficie consacrée aux cultures maraîchères et fruitières sous verre a augmenté depuis 1950. Elle passe, pour les premières, de 233,6 ha à 246,8 ha pour les secondes de 453,8 ha à 467,5 ha. Mais celle consacrée à la culture des fleurs sous verre, qui couvrait 173,4 ha, a reculé de 12 % par suite des restrictions apportées à l'importation par certains pays traditionnellement acheteurs.

D'après les données provisoires, les rendements de la majorité des cultures sont égaux ou supérieurs à ceux de 1951, sauf pour les fourrages verts qui ont souffert de la faiblesse des précipitations au début de l'été.

Pendant l'année 1951-1952 la récolte indigène de froment a atteint 514.000 tonnes environ dont 300.000 tonnes ont été livrées aux meuneries industrielles. Les importations faites dans le cadre de l'Accord International du Blé ont atteint 550.000 tonnes; les marchés libres ont fourni 300.000 tonnes dont le coût unitaire fut assez élevé.

La récolte de betteraves sucrières est plus importante qu'en 1951 mais n'a pas atteint le niveau exceptionnel de 1950.

La récolte de lin équivaut à celle de 1951 et reste supérieure à celle de 1950 grâce aux avantages contractuels accordés par les commerçants aux cultivateurs.

En deux ans les progrès de la motorisation ont réduit l'effectif des chevaux de trait de plus de 20.000 unités et diminué par conséquent l'importance de l'élevage.

Le nombre global de bovidés autres que les bœufs de trait et les vaches laitières s'est accru d'un peu plus de cent mille têtes.

### Cheptel agricole

(milliers de têtes)

Source : Institut National de Statistique

Cheptel	1950		1952 (1)	
Chevaux à usage agricole.....	242		221	
Bétail .....	2.076		2.182	
dont : vaches laitières .....		913		903
Porcs .....	1.242		1.267	
Volaille .....	8.736		6.912	
dont : poules pondeuses .....		5.402		4.450

(1) Chiffres provisoires.

N. B. — La comparaison avec l'avant-guerre et avec l'année 1951 n'a pas été faite par suite de changements apportés aux méthodes de recensement.

Le cheptel porcin recensé l'an dernier est encore plus important qu'en 1950, surtout par suite de l'augmentation du nombre de porcelets et de truies d'élevage suscitée par les prix intéressants pratiqués au second semestre de 1951.

En 1952, les éleveurs de volaille ont commencé à reconstituer les basses-cours dont les effectifs avaient été décimés au début de l'année précédente.

Le gouvernement n'a pas modifié les grandes lignes de sa politique agricole définie dans le plan quinquennal 1951-1955. L'octroi de subsides aux agriculteurs disposés à utiliser des semences sélectionnées et à appliquer certains processus rationnels de production a eu de bons résultats.

### Transports

De janvier à août 1952, le trafic maritime au port d'Anvers est resté supérieur à celui de 1950 et voisin de celui de 1951.

Après avoir dépassé nettement le niveau moyen de 1951 en janvier et en février, le volume des entrées s'est rapproché de cette

moyenne. Le volume des sorties, en augmentation nette l'année précédente, s'est réduit ensuite jusqu'aux chiffres de 1950. En un an l'excédent des entrées sur les sorties a passé de 7,8 % à 28,2 % et le nombre des navires quittant le port sur lest de 16,3 % à 17,8 %.

L'importance des entrées a été déterminée surtout par les arrivages de charbons et de minerais et par l'apport croissant d'huiles minérales depuis la mise en activité de la nouvelle raffinerie.

Les débarquements de produits alimentaires par contre ont diminué.

Les gros trafics à la sortie, notamment ceux des engrais, des ciments et du charbon, ont suivi le repli conjoncturel et le resserrement de certains débouchés. Le recul des exportations d'acier allemand a ralenti le transit par Anvers.

Mais les expéditions d'huiles minérales ont plus que doublé.

La moyenne journalière des chômeurs contrôlés inscrits comme dockers au port d'Anvers a été de 5.807 unités en octobre 1952 contre 3.779 en moyenne en 1950 et 3.161 en 1951. L'effectif des dockers inscrits s'est légèrement relevé jusqu'à 16.379 en mars 1952; il est revenu à 15.930 unités sept mois après.

Dans l'ensemble l'activité portuaire est demeurée satisfaisante. L'augmentation du nombre de lignes faisant escale à Anvers témoigne de la vitalité de la métropole. A fin novembre on y comptait 227 lignes régulières contre 209 à fin 1951.

Le rééquipement du port s'est poursuivi par les travaux de

**Trafic maritime international au port d'Anvers**  
(milliers de tonnes métriques)

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Entrées de marchandises	Sorties de marchandises
1950 .....	870	900
1951 .....	1.261	1.169
1952 (dix mois) .....	1.307	1.020
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.389	1.141
2 <sup>e</sup> » .....	1.272	1.009
3 <sup>e</sup> » .....	1.263	909
Octobre .....	1.300	1.022

creusement d'une nouvelle écluse, l'achèvement d'un nouvel entrepôt frigorifique et d'une seizième cale sèche.

Dès le mois de mars, les *transports intérieurs* ont baissé pour se relever à partir de juillet.

Par rapport à 1951, le trafic des grosses marchandises par chemin de fer a reculé d'environ 8 % mais s'est maintenu à un niveau en moyenne de 10 % supérieur à celui de 1950.

**Trafic des grosses marchandises  
par chemin de fer**

Source : Société Nationale de Chemins de fer belges

Moyennes mensuelles	Milliers de tonnes transportées	Millions de tonnes kilomètres
1950 .....	5.055	455
1951 .....	6.008	552
1952 (10 mois) .....	5.535	510
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	5.848	550
2 <sup>e</sup> » .....	5.432	500
3 <sup>e</sup> » .....	5.120	473
Octobre .....	6.152	529

Par contre, le trafic des voyageurs ne s'est pas modifié de façon appréciable.

La *Société Nationale de Chemins de fer belges* a poursuivi l'exécution de son programme de redressement financier. Le personnel affecté à l'exploitation a été ramené de 77.026 unités en septembre 1951, à 75.287 en septembre 1952. Le nombre de tonnes-kilomètres remorquées par tonne de charbon consommée a augmenté : l'indice y relatif s'établit à 109,5 pour les neuf premiers mois de 1952 contre 108,8 pendant la même période de l'année précédente. Les tarifs voyageurs et les tarifs marchandises ont été augmentés en juillet, la subvention de l'Etat ayant été fixée à 187,5 millions par trimestre contre 363 millions en 1951.

Ces mesures ont permis de compenser la baisse des recettes provoquée par la diminution des trafics : le déficit d'exploitation — 292 millions au premier semestre — a fait place à un surplus de 51 millions de juillet à septembre.

La Jonction Nord-Midi a été inaugurée le 4 octobre 1952.

La *navigation intérieure* est restée aussi active qu'en 1951. L'augmentation des tarifs ferroviaires a sans doute déterminé un déplacement du trafic vers la batellerie.

**Activité de la navigation intérieure**

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Millions de tonnes transportées
10 premiers mois de 1950	2.994
10 premiers mois de 1951	3.466
10 premiers mois de 1952	3.324

Le 1<sup>er</sup> mai 1952, les compagnies de *transport aérien* ont mis en vigueur de nouveaux tarifs transatlantiques dits « touristes », de 30 % inférieurs aux tarifs ordinaires. Cette mesure a nettement favorisé le trafic et sera étendue aux lignes européennes cette année-ci. Le nombre de passagers-kilomètres transportés pendant les neuf premiers mois de 1952 est de peu inférieur au total de 1951 (286 millions d'unités contre 309).

Par contre le fret, exprimé en tonnes-kilomètres, a passé de 4.834 unités par trimestre en 1951 à 4.098, par suite de la suppression du pont aérien de Corée.

L'importance croissante des transports aériens de marchandises a amené la S.A.B.E.N.A. à créer deux services de fret vers le Congo et un vers les Etats-Unis.

Au cours de l'année 1952 les chiffres du chômage ont presque constamment dépassé ceux des mois correspondants de l'année précédente. Mais après l'hiver 1951-1952, qui avait porté la moyenne journalière du nombre total de chômeurs à 255.000 unités en février, la situation s'est améliorée : la moyenne mensuelle globale a été ramenée à 144.000 en octobre, celle des chômeurs complets de 152.000 à 99.000, celle des chômeurs partiels de 103.000 à 45.000.

Marché de l'emploi

Au cours des trois derniers mois de l'année, le chômage a été affecté par l'aggravation saisonnière.

Par contre, en raison du repli de la conjoncture qui a fait sentir ses effets jusque vers l'automne, le niveau absolu de l'emploi ne paraît

pas s'être relevé de beaucoup. Mais le chômage et l'emploi ne varient pas exactement en sens opposé; les statistiques relatives à l'emploi sont imprécises et ne reflètent pas les transferts de travailleurs vers certains secteurs tels l'artisanat. D'autre part les modifications apportées au système des indemnités de chômage semblent avoir réduit les chiffres afférents à celui-ci.

### Moyenne journalière des chômeurs contrôlés considérés comme aptes au travail

(milliers d'unités)

Source : d'après les Statistiques de l'Office National du Placement et du Chômage

Moyennes mensuelles	Total (1)			Chômeurs complets (1)			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1950 .....	138	48	186	98	34	132	40	14	54
1951 .....	100	63	163	69	41	110	31	22	53
1952 .....	121	76	197	74	50	124	47	26	73
1952 Janvier ....	169	84	253	97	55	152	72	29	101
Février ....	172	83	255	99	53	152	73	30	103
Mars .....	127	83	210	84	53	137	43	30	73
Avril .....	119	84	203	77	53	130	42	31	73
Mai .....	105	81	186	66	52	118	39	29	68
Juin .....	105	80	185	66	51	117	39	29	68
Juillet .....	98	73	171	63	49	112	35	24	59
Août .....	90	68	158	58	47	105	32	21	53
Septembre .....	87	63	150	57	46	103	30	17	47
Octobre ....	83	61	144	54	45	99	29	16	45
Novembre .	124	68	192	72	48	120	52	20	72
Décembre .	188	83	271	98	52	150	90	31	121

(1) Non compris les chômeurs complets considérés comme difficiles à placer, soit en raison d'une déficience de leur aptitude physique, soit en raison de leur âge.

L'évolution globale recouvre une grande diversité selon les secteurs.

Pendant l'hiver 1951-1952 la recrudescence du chômage est en partie d'origine saisonnière mais traduit aussi les difficultés éprouvées dès mars-avril 1951 par certaines industries produisant des biens de consommation : textiles, verre, papier, produits chimiques. Ces difficultés se sont même aggravées dans certains cas au cours du second trimestre de 1952.

Pour l'ensemble de ces industries, la moyenne des chômeurs a légèrement dépassé, au deuxième trimestre, celle du trimestre

précédent. Cette évolution a compensé en partie l'incidence des reprises saisonnières.

La tendance s'est améliorée au cours du troisième trimestre, surtout dans les industries textiles, du verre et du papier. Les chômeurs en ont largement bénéficié : en ce qui concerne les chômeurs complets, les chiffres d'octobre sont en régression par rapport aux maxima respectifs atteints au cours des mois précédents de l'année, de 28 % dans le premier secteur, de 21 % dans le second, de 27 % dans le troisième.

Le chômage s'est aussi fortement réduit dans l'industrie métallurgique. Le repli avait commencé au second semestre déjà malgré un certain fléchissement de l'activité.

L'industrie chimique n'a bénéficié de la reprise que dans une faible mesure; le nombre de sans-emploi s'y est situé, en fin d'année, aux environs du niveau élevé des premiers mois.

Dans les autres secteurs les niveaux de l'emploi et du chômage ont peu varié par rapport à ceux de 1951. Ils ont subi des fluctuations saisonnières du même ordre de grandeur; leurs moyennes mensuelles sont restées sensiblement les mêmes.

Le nombre de chômeurs diamantaires a cependant augmenté par rapport à l'année précédente par suite d'un apport insuffisant de pierres brutes.

Chômage complet et chômage partiel ont évolué parallèlement dans l'ensemble. Le niveau du premier a cependant moins fluctué. Il est resté continuellement plus élevé qu'en 1951, tandis que le chômage partiel se contractait plus fortement pendant la bonne saison et glissait même, en automne, sous le niveau de l'année précédente.

La persistance d'un effectif important de travailleurs sans emploi, même en période de forte activité, s'explique en partie par l'effort ininterrompu de rationalisation fourni par les industries belges. Le

chômage technologique s'est développé principalement dans les industries de biens de consommation durables, mais aussi dans les industries lourdes dont l'équipement s'est fortement amélioré. Concentré en grande partie dans le Nord du pays dont le développement démographique est rapide et activé par les modifications structurelles de l'agriculture qui domine dans cette région, ce chômage ne pourra se résorber à moins d'une augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre allant de pair avec un effort en vue d'améliorer ses qualifications professionnelles, ou d'une industrialisation plus rapide de ces régions.

Les résultats obtenus dans le domaine des transferts géographiques et techniques des travailleurs sont restés faibles jusqu'ici. Mais ils pourraient devenir plus satisfaisants car les primes d'embauchage pour les travaux du fond de la mine ont été augmentées et un nouveau règlement prévoit la suppression des allocations aux chômeurs refusant sans motif sérieux de travailler dans une autre région ou dans une autre profession. Par ailleurs un grand nombre de centres de réadaptation professionnelle ont été mis en activité et les programmes relatifs à la formation professionnelle dans l'enseignement technique ont été mieux adaptés aux besoins.

La création d'industries nouvelles retient toute l'attention du gouvernement. Les principales mesures envisagées pour encourager les initiatives sont d'ordre fiscal et financier.

On ne peut cependant en attendre une résorption rapide du chômage structurel car la création d'entreprises ne peut être improvisée.

La spécialisation, la formation professionnelle et l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre suivent un processus d'autant plus lent qu'elles sont déterminées en grande partie par des facteurs psychologiques.



La tendance fondamentale à la baisse des *prix de gros* industriels **Prix** s'est poursuivie sans interruption en 1952.

Par rapport au maximum de 1951, l'indice général est en recul de 12 % en novembre 1952. Pendant la seule année sous revue, le repli atteint 11 % dans l'ensemble, 16 % pour les matières premières industrielles, 12 % pour les demi-produits, 7 % pour les produits finis.

Les prix des produits repris à ces indices ont évolué de façon divergente selon les produits.

Les prix intérieurs de l'acier et du verre à vitre sont restés fermes; ceux du ciment, des produits des carrières, de quelques produits chimiques, du charbon et de divers combustibles liquides ont été orientés à la hausse.

Tous les autres secteurs ont enregistré des baisses inégales en ampleur et en durée.

Celle qui avait débuté dans les industries du papier et du caoutchouc respectivement en février et en septembre 1951 a persisté pendant presque toute l'année suivante, les cours mondiaux de la matière brute ayant fléchi et les ventes de produits fabriqués s'étant réduites. Ce dernier facteur a affecté surtout l'industrie du papier qui a dû faire un gros effort de compression des coûts. L'indice global afférent à cette industrie a baissé de 40 % environ de janvier à octobre; il s'est ensuite légèrement relevé. Celui des entreprises travaillant le caoutchouc a diminué de 46 % pendant la même période. Il s'est également redressé par la suite.

Dans la plupart des industries chimiques, la baisse a débuté en février mais est restée relativement faible sans doute parce que la hausse antérieure avait été modérée.

Dans les industries textiles et du cuir, les prix ont atteint en juin 1952 un niveau respectivement de 39 % et de 44 % inférieur

à celui de mars 1951. Par la suite, l'évolution a été moins homogène : les prix se sont plutôt raffermis aux différents stades de la production du cuir et de la laine; la baisse est devenue plus hésitante dans l'industrie cotonnière; elle s'est poursuivie dans les entreprises travaillant le jute, le lin et la rayonne.

L'amélioration constatée dans les secteurs du cuir et de la laine s'explique par la hausse des matières premières et par la demande croissante d'articles finis et demi-finis.

Dans l'industrie cotonnière la tendance haussière inhérente à l'augmentation de la demande d'articles de consommation pendant

#### Indice des prix de gros

(1936 — 1938 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques

Période	Indice général	Produits industriels	Produits agricoles
1950 Moy. mens. ...	387	383	412
1951 » » ...	471	476	452
1952 » » ... (11 mois)	445	446	443
1952 Janvier .....	477	481	463
Février .....	470	473	455
Mars .....	457	460	446
Avril .....	450	453	440
Mai .....	445	447	437
Juin .....	436	438	428
Juillet .....	434	434	432
Août .....	432	432	433
Septembre .....	434	431	442
Octobre .....	430	427	445
Novembre .....	431	426	449

les derniers mois de l'année a été freinée par la faiblesse du marché du coton brut. L'indice des produits finis a fléchi de 38 % depuis décembre 1951 alors que celui des produits demi-finis, en régression pendant les premiers mois, a progressé de 7 % depuis mai 1952.

Les prix des oléagineux ont diminué également par suite de l'abondance des récoltes. Depuis septembre des symptômes de stabilisation sont apparus.

L'évolution a été très diverse dans les secteurs des métaux et ouvrages métalliques.

Dans celui des métaux non ferreux, les fluctuations, commandées par celles des marchés internationaux des matières premières, ont été fortes pour le zinc et le plomb dont les cours ont glissé de façon

continue, la demande stratégique américaine s'étant ralentie. Les prix de l'étain, relevés au début de l'année parallèlement aux cotations officielles à l'importation aux Etats-Unis, se sont légèrement repliés par la suite. Ceux du cuivre ont continué à progresser, soutenus par la conjoncture de réarmement.

Les prix intérieurs de l'acier et des produits sidérurgiques de base, fixés par l'accord de mai 1951 conclu entre les producteurs d'acier et les industries des fabrications métalliques, n'ont pas été modifiés. Mais les prix à l'exportation ont baissé fortement au premier semestre. Ils se sont légèrement raffermis au début du troisième trimestre par suite de la pénurie provoquée par la grève de l'acier aux Etats-Unis dans les pays dont ceux-ci constituent le principal fournisseur; depuis octobre ils ont descendu à nouveau; en décembre ils étaient inférieurs de 33 % aux chiffres de fin 1951.

Les prix du coke métallurgique ont diminué de 18 % environ du début à la fin de l'année.

Ceux des fabrications métalliques sont restés fermes.

Les *prix agricoles* ont moins varié que les prix industriels. Dans l'ensemble ils ont passé successivement par une phase de baisse et une phase de hausse, d'origine en grande partie saisonnière.

Les prix du beurre ont été influencés par la politique gouvernementale qui vise à atténuer les fluctuations saisonnières en adaptant dans la mesure du possible les importations aux besoins intérieurs et en fixant des prix de direction; mais au second semestre, la production laitière en régression a provoqué un relèvement des cours. Leur moyenne annuelle dépasse largement celle de 1951.

D'abondantes récoltes mondiales ont réduit les cours à l'importation du froment. Par contre, ceux du froment indigène ont été relevés à plusieurs reprises dans le cadre de la politique gouvernementale de soutien. Le facteur déterminant des prix des céréales fourragères semble avoir été l'évolution des cours à l'importation.

Les prix du lin ont été directement influencés par la situation de l'industrie linière.

Comme l'offre de viande de porc et de produits porcins est demeurée excédentaire tant à l'intérieur qu'à l'étranger, les prix ont baissé fortement.

Les *prix de détail* ont diminué au premier semestre. Ils se sont redressés à partir de juillet de façon modérée mais progressive, en

grande partie sous l'influence de facteurs saisonniers.

**Indice des prix de détail**  
(1936 — 1938 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques

Période	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
1950 Moy. mens. ...	377	354	414
1951 » » ...	413	378	467
1952 » » ...	416	392	453
1952 Janvier .....	424	395	467
Février .....	424	397	466
Mars .....	421	392	463
Avril .....	416	388	459
Mai .....	412	387	450
Juin .....	413	390	448
Juillet .....	412	388	447
Août .....	413	390	448
Septembre .....	414	392	447
Octobre .....	415	394	447
Novembre .....	416	395	446
Décembre .....	417	398	446

Les prix de la plupart des produits alimentaires sont revenus au niveau du début de l'année; ils sont restés plus élevés qu'en 1951.

Ceux de la viande, principalement de la viande porcine, ceux de

l'huile et de la margarine ont fait exception à cette tendance.

Les produits non alimentaires repris à l'indice ont subi une baisse générale mais modérée.

Les prix des produits d'entretien, notamment des savons, ont été les plus atteints; ils se sont réduits de 10 % en un an.

Ceux des produits textiles ont suivi la baisse des prix de gros avec un certain décalage tout comme ils avaient suivi auparavant la hausse de ceux-ci.

Le repli des prix belges a été proportionnellement plus rapide

que celui des prix étrangers. Nos exportations sont en partie marginales; les prix exigés sur les marchés extérieurs fluctuent fortement de ce fait et réagissent sur le système des prix intérieurs.

Par rapport aux maxima de mars 1951, les disparités entre l'indice global des prix de gros belges d'une part, les indices des prix anglais, français, allemands, hollandais et américains se sont réduites en notre faveur dans une mesure variable.

Le recul a été moins sensible en ce qui concerne les prix de détail. Il n'est cependant pas négligeable surtout vis-à-vis des prix de détail anglais.

Le niveau général des *salaires* s'est encore un peu relevé pendant les trois premiers mois de 1952; il est resté stable au deuxième trimestre; il a enregistré, en septembre, un fléchissement de l'ordre de 1,3 %; par la suite il a subi l'influence du raffermissement des prix de détail et de l'octroi de primes et gratifications de fin d'année.

Rémunérations

Divers facteurs expliquent cette évolution. Tout d'abord les fluctuations de l'indice des prix de détail auquel est lié conventionnellement le sort de la quasi-totalité des salaires depuis 1951. D'autre part l'allocation accordée en novembre 1951 — 100 fr. par mois ou 0,50 fr. par heure pour employés et ouvriers de plus de 18 ans, 70 fr. et 0,35 fr. respectivement pour les autres — pour une période de six mois, a augmenté la rigidité des rémunérations. Les demandes de prorogation ont abouti le 6 mai 1952 à un accord comportant, pour une durée variant de 1 à 4 mois, des avantages qui ont partiellement compensé la perte de l'allocation : dans certaines industries la diminution des salaires que devait entraîner le recul de l'indice des prix de détail, a été immunisée dans une certaine mesure; dans d'autres, les travailleurs ont bénéficié d'avantages équivalents à l'immunisation d'une tranche de baisse.

La tendance qui s'est manifestée en septembre reflète également

les vicissitudes de l'activité industrielle et la baisse antérieure de la production qui a éliminé primes et sursalaires dans certains secteurs.

Avec des mouvements moins amples, l'évolution des appointements des employés a suivi celle des salaires. La moitié environ des rémunérations fluctue également avec les prix de détail. Par ailleurs, une partie seulement des employés a bénéficié de l'accord du 6 mai 1952.

#### Commerce extérieur

L'évolution du commerce extérieur en 1952 prouve que, dans la mesure où la pénurie des matières premières disparaît, où les délais de livraison se raccourcissent à l'étranger, où la politique monétaire de certains de nos partenaires commerciaux devient plus sévère,

#### Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Importations	Exportations	Balance commerciale	% des exportations par rapport aux importations
1950 .....	8.153	6.902	— 1.251	85
1951 .....	10.600	11.047	+ 447	104
1952 (11 premiers mois) <sup>(1)</sup> .....	10.154	10.272	+ 118	101
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	10.761	11.531	+ 770	107
2 <sup>e</sup> » .....	10.016	10.299	+ 283	103
3 <sup>e</sup> » .....	9.571	9.093	— 478	95
Octobre-novembre <sup>(1)</sup> .....	10.325	10.112	— 213	98

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

l'écoulement des produits de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dépend de plus en plus du niveau des prix. Elle prouve aussi que les efforts faits depuis la guerre pour donner aux facultés de concurrence de l'Union toute la souplesse désirable portent leurs fruits et qu'ils doivent par conséquent être poursuivis.

L'excédent commercial apparu en juin 1951 s'est maintenu jusqu'en juillet 1952 avec un maximum en septembre 1951 et une

interruption en décembre 1951 et en avril de l'année suivante. Mais dès novembre 1951, cet excédent s'est réduit; neuf mois après, il fait place à un déficit.

La valeur globale mensuelle des importations a baissé jusqu'au mois d'août, au cours duquel elle a atteint un niveau anormalement bas. La reprise saisonnière des achats se produit en septembre et octobre, mais en novembre a lieu un nouveau fléchissement.

### Indices du volume, des prix unitaires et des termes d'échange

(1948 = 100)

Source : Institut National de Statistique

Période	Importations		Exportations		Indices des termes d'échange
	Indices du volume	Indices des prix	Indices du volume	Indices des prix	
1950 .....	112	99	123	90	91
1951 .....	122	120	149	120	100
1952 (10 premiers mois) ..	116	117	138	121	103
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .....	121	121	146	129	107
2 <sup>e</sup> » .....	110	119	135	124	104
3 <sup>e</sup> » .....	111	115	126	114	100
Octobre .....	133	110	155	113	103

Les importations n'ont atteint que 111,7 milliards pour les onze premiers mois de 1952 contre 115,5 milliards pour la période correspondante de 1951.

Les exportations sont restées élevées pendant le premier trimestre de 1952. Puis elles ont ralenti, parallèlement aux importations, jusqu'au mois d'août, pendant lequel elles n'ont atteint que 7,8 milliards contre 11,2 milliards l'année précédente. Elles se sont redressées ensuite sans parvenir à rejoindre les niveaux correspondants de 1951.

Leur montant global pour les onze premiers mois de 1952 : 113 milliards, est inférieur à celui de la période correspondante de l'année précédente : 121,4 milliards. Les exportations totales de 1952 n'ont atteint que 122,4 milliards contre 132,6 milliards en 1951.

La régression de la valeur globale des échanges pendant les trois premiers trimestres provient surtout d'une contraction du volume et, en ordre secondaire, d'une baisse des prix. Le redressement des derniers mois semble résulter d'un accroissement en volume.

C'est à partir de mai seulement que s'infléchit le niveau général des prix à l'importation qui était demeuré stable pendant toute une année, tandis que le volume des achats à l'étranger, en augmentation pendant le premier trimestre, s'est contracté à partir de mars pour se relever après le creux saisonnier de juillet et août. Aussi l'indice des prix moyens à l'importation, calculé sur la base 1948 = 100, n'a-t-il pas baissé sensiblement; il a atteint 117 (moyenne des dix premiers mois) contre 120 l'année précédente, tandis que l'indice du volume des importations est passé de 122 à 116 environ pour les mêmes périodes.

L'évolution des prix à l'importation reflète mal la tendance des cours mondiaux des matières premières, pour les raisons suivantes notamment : les prix sont en général établis en considération des cours au moment de la commande qui précède souvent de beaucoup celui de la livraison; la composition des importations s'est modifiée de façon telle que les hausses et les baisses peuvent s'être compensées, car les importations de matières dont les cours ont reculé se sont réduites, alors que les achats de produits dont les cotations sont restées fermes ont été plus stables; enfin, les importations consistent en grande partie en produits ouvrés dont les prix enregistrent avec retard les fluctuations des cours des matières premières.

Les prix moyens à l'exportation ont atteint leur maximum en mars; depuis lors ils ont baissé comme les prix à l'importation. Sur la base 1948 = 100, leur indice pour les dix premiers mois de 1952 se situe encore à 121 contre 120 en 1951.

Le volume des ventes à l'étranger, en recul sensible depuis juin, s'est redressé dès septembre; pour les dix premiers mois de 1952,



son indice calculé sur la base 1948, n'atteint cependant que 138 contre 149 en 1951.

Les termes d'échange se sont améliorés depuis le début de 1951 jusqu'en mars 1952. Depuis lors ils se sont légèrement détériorés, tout en restant plus favorables que l'année précédente. Leur indice (base 1948 = 100) s'élève à 103 pour les dix premiers mois de 1952, alors qu'en 1951 il était à 100. Cette évolution est due, en partie tout au moins, à la spécialisation industrielle de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui attire la demande extérieure en période de rééquipement et de réarmement.

Le coefficient de couverture des importations par les ventes à l'étranger est légèrement inférieur à celui de 1951.

La balance commerciale des onze premiers mois se solde par un excédent de 1,3 milliard, contre un surplus de 5,4 milliards pour toute l'année 1951. Somme toute les échanges sont équilibrés.

La structure du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a été influencée par l'évolution des prix mondiaux, par la conjoncture d'armement et de rééquipement, par certains faits accidentels comme la grève de l'acier aux Etats-Unis, par des changements de structure industrielle comme l'achèvement des nouvelles raffineries de pétrole à Anvers.

La diminution de la valeur globale des importations par rapport à l'année précédente n'a pas affecté toutes les catégories de produits.

Les arrivages de produits minéraux, de métaux communs, de machines et matériel de transport ont progressé. Parmi les principaux produits minéraux, seuls les achats de houilles crues sont en recul; ceux de minerais de fer, de métaux non ferreux, de coques et surtout d'huiles minérales brutes ont augmenté. Les dispositions prises pour favoriser les importations de biens d'équipement en provenance des pays de l'Union Européenne de Paiements paraissent être à l'origine de l'augmentation des achats de machines et de matériel de transport.

Par contre les importations de textiles, de produits végétaux, de corps gras, de produits chimiques, de peaux et cuirs, de caoutchouc, de bois et de papier ont diminué par rapport à 1951.

### Composition des importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Source : Institut National de Statistique

Sections	Moyennes mensuelles (en millions de francs)		% par rapport aux importations totales	
	1951	1952 (1)	1951	1952 (1)
1. Animaux vivants et produits du règne animal ...	434	455	4,1	4,5
2. Produits du règne végétal .....	1.399	1.255	13,2	12,4
3. Corps gras, graisses, huiles et prod. de leur diss., etc	211	130	2,0	1,3
4. Produits des industries alimentaires, etc. ....	431	465	4,1	4,6
5. Produits minéraux .....	1.609	1.852	15,2	18,2
6. Produits chimiques et pharmaceutiques, etc. ....	551	494	5,1	4,9
7. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages de ces matières	178	134	1,7	1,3
8. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc .....	170	108	1,6	1,1
9. Bois, liège et ouvrages de ces matières, etc. ....	266	245	2,5	2,4
10. Papier et ses applications .....	370	278	3,5	2,7
11. Matières textiles et ouvrages de ces matières .....	1.983	1.332	18,7	13,1
12. Chaussures, chapeaux, parapluies, etc. ....	34	41	0,3	0,4
13. Ouvrages en pierre et autres matières minérales ...	103	113	1,0	1,1
14. Perles fines, pierres et métaux précieux .....	365	324	3,4	3,2
15. Métaux communs et ouvrages de ces métaux .....	1.034	1.181	9,8	11,6
16. Machines et appareils, matériel électrique .....	839	994	7,9	9,8
17. Matériel de transport .....	476	573	4,5	5,7
18. Instruments et appareils scientifiques et de précis.	83	95	0,8	0,9
19. Armes et munitions .....	10	25	0,1	0,3
20. Marchandises et prod. divers non compris ailleurs	51	55	0,5	0,5
21. Objets d'art et de collection .....	3	5	—	—
Total général .....	10.600	10.154	100,0	100,0

(1) Onze premiers mois (chiffres provisoires).

Cette opposition reflète la divergence entre la conjoncture des industries lourdes et celle des industries légères. Elle s'atténue vers la fin de l'année en même temps qu'une reprise modérée se dessine dans la plupart des secteurs jusqu'alors déprimés.

La structure des exportations se caractérise depuis la fin de la guerre par la proportion croissante des produits finis et demi-finis dans le total, ce qui favorise une incorporation plus importante de main-d'œuvre dans les produits vendus à l'étranger.

Le fléchissement de la valeur globale des exportations en 1952 recouvre des mouvements différents selon les secteurs de l'économie.

Les débouchés de certaines industries — la métallurgie et les charbonnages notamment — se sont élargis. Les exportations de la sidérurgie, des fabrications métalliques et des métaux non ferreux

### Composition des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Source : Institut National de Statistique

Secteurs	Moyennes mensuelles (en millions de francs)		% par rapport aux exportations totales	
	1951	1952 (1)	1951	1952 (1)
Sidérurgie .....	2.420	2.707	21,9	26,4
Fabrications métalliques .....	1.726	1.933	15,6	18,8
Métaux non ferreux .....	1.037	1.112	9,4	10,8
Textiles et vêtements .....	2.525	1.585	22,9	15,4
Produits chimiques .....	941	789	8,5	7,7
Industries alimentaires .....	404	287	3,7	2,8
Industrie diamantaire .....	287	237	2,6	2,3
Produits agricoles .....	267	170	2,4	1,6
Combustibles .....	212	325	1,9	3,2
Verres et glaces .....	183	125	1,7	1,2
Papier et livre .....	172	109	1,5	1,0
Peaux et cuirs .....	116	81	1,1	0,8
Ciments .....	97	79	0,9	0,8
Caoutchouc .....	86	52	0,8	0,5
Bois et meubles .....	58	40	0,5	0,4
Industrie des carrières .....	52	50	0,4	0,5
Céramiques .....	29	27	0,3	0,3
Tabac .....	15	9	0,1	0,1
Divers .....	420	555	3,8	5,4
Total général .....	11.047	10.272	100,0	100,0

(1) Onze premiers mois (chiffres provisoires).

ont représenté ensemble environ 56 % des ventes totales à l'étranger contre 46,9 % l'année précédente; elles constituent, pour ces trois secteurs, le maximum atteint depuis la guerre. Les ventes de charbon ont repris à la suite du relâchement des restrictions édictées en 1951 pour assurer l'approvisionnement intérieur. Enfin les exportations d'huiles minérales ont triplé par rapport à l'année précédente.

Les débouchés des industries textiles et du vêtement se sont rétrécis; leur part dans les exportations totales est tombée de 22,9 % à 15 % environ d'une année à l'autre.

Les autres industries légères, surtout celles produisant des biens de consommation : industries alimentaires, du papier, des peaux et des cuirs, du diamant, du bois et du meuble, ont été touchées dans une mesure plus ou moins prononcée.

Les exportations de produits chimiques et de la plupart des matériaux de construction ont aussi diminué.

**Orientation géographique  
du commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise**

Source : Institut National de Statistique

Pays	Importations		Exportations		Balance commerciale	
	1951	1952 (2)	1951	1952 (2)	1951	1952 (2)
<b>A. Valeurs :</b> (Moy. mens. en millions de fr.)						
Pays de l'U.E.P. (1) .....	6.350	6.437	7.831	7.209	+ 1.481	+ 772
Etats-Unis et Canada .....	2.048	1.874	1.024	900	— 1.024	— 974
Congo-Belge et Ruanda-Urundi ...	836	797	450	601	— 386	— 196
Autres pays .....	1.366	1.046	1.742	1.562	+ 376	+ 516
Total .....	10.600	10.154	11.047	10.272	+ 447	+ 118
<b>B. Pourcentages par rapport aux valeurs totales :</b>						
Pays de l'U.E.P. ....	59,9	63,4	70,9	70,2		
Etats-Unis et Canada .....	19,3	18,5	9,3	8,8		
Congo Belge et Ruanda-Urundi ...	7,9	7,8	4,1	5,8		
Autres pays .....	12,9	10,3	15,7	15,2		
	100,0	100,0	100,0	100,0		

(1) Tous les pays dont les échanges commerciaux avec l'U.E.B.L. interviennent, en principe, dans les comptes de l'U.E.P.

(2) Onze premiers mois (chiffres provisoires).

L'acuité des problèmes posés en 1951 par la répartition géographique des courants d'échange s'est atténuée progressivement entre autres par suite de la politique adoptée depuis la fin du troisième trimestre de 1951 en vue de réorienter les courants d'échange. L'objectif de cette politique était de réduire la position exagérément créditrice de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements et celle, exagérément débitrice vis-à-vis des pays de la zone dollar, en s'efforçant de transférer vers l'Europe une partie des importations en provenance de cette zone et d'augmenter nos ventes à celle-ci.

Rappelons qu'à cette fin le gouvernement a établi des restrictions aux importations payables en dollars et instauré des retenues sur le produit des exportations vers les pays de l'Union Européenne de Paiements; que l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a élargi

la réglementation relative aux exportations de capitaux vers les pays de cette Union; que la Banque et l'Institut de Réescompte et de Garantie ont accordé des facilités pour le financement des achats dans ces pays.

Parmi les mesures complémentaires prises en 1952, il y a lieu de mentionner, outre les changements successifs apportés aux pourcentages des retenues sur le produit des exportations vers les pays de l'Union Européenne de Paiements, la suppression, par l'arrêté du 22 mars dernier, de la taxe à l'exportation pour les marchandises payables en dollars américains ou canadiens.

Les dispositions favorisant les importations en provenance des pays de l'Union Européenne de Paiements semblent avoir porté des fruits. La part des pays membres de cette Union dans nos importations totales a atteint environ 63 % contre 60 % en 1951.

Mais les effets du freinage des ventes à ces pays sont demeurés limités; pour l'année dans son ensemble leur part dans les exportations globales équivaut à celle de 1951, soit 70 %. Encore est-il possible que le recul des valeurs soit davantage la conséquence du ralentissement conjoncturel et des restrictions apportées aux importations par la France et par les pays de la zone sterling que des mesures instaurées par les autorités belgo-luxembourgeoises.

En tout cas l'accumulation des excédents commerciaux sur les pays de l'Union Européenne de Paiements s'est ralentie depuis la fin de 1951, en août et septembre les échanges se sont même soldés par un déficit; ultérieurement ils sont pratiquement équilibrés. Au total, le boni des transactions commerciales avec ces pays a été ramené d'une moyenne mensuelle de 1.481 millions en 1951 à 772 millions pour les onze premiers mois de 1952.

Les mesures destinées à freiner les importations et à stimuler les exportations payables en dollars n'ont pas eu le même degré d'efficacité : le déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada

est du même ordre de grandeur qu'en 1951. Il est le résultat de mouvements en sens opposé. Les importations en provenance des Etats-Unis et du Canada ayant poursuivi pendant quelques mois leur essor de l'année précédente, ont largement dépassé, jusqu'à la fin du premier semestre, le montant des exportations par ailleurs en recul.

Pendant les premiers mois de sa mise en application, la politique de restriction des achats payables en dollars avait en effet été contrariée par la validation des licences d'importation délivrées antérieurement, par le maintien de contingents dégressifs et par les dérogations consenties afin d'assurer l'approvisionnement intérieur ou d'éviter des hausses de prix. Les importations de certains produits non frappés par les restrictions, tel le coton brut, qui avaient également augmenté dans les derniers mois de 1951 se sont maintenues à un niveau élevé au début de 1952.

Au cours du second semestre ces mouvements se sont inversés et le déficit s'est contracté au point d'être inférieur à celui du semestre correspondant de 1951. Toutefois la reprise des exportations est due, non aux mesures d'encouragement susdites mais à l'accroissement des ventes de produits sidérurgiques destinées à pallier les effets de la grève de l'acier aux Etats-Unis.

Le déficit commercial avec le Congo et les territoires sous tutelle s'est réduit bien que les achats de minerais de métaux non ferreux et de cuivre brut en provenance de la Colonie se soient intensifiés à partir du second trimestre. Aussi la part du Congo dans l'approvisionnement de la Métropole ne s'est-elle pas accrue. D'autre part, l'exécution du plan décennal congolais a continué à stimuler les fournitures métropolitaines de biens d'équipement et plus spécialement de produits métallurgiques; de ce fait, les ventes au Congo et au Ruanda-Urundi représentent environ 6 % des exportations totales, contre 4,1 % l'année précédente.

## ADMINISTRATION

Nous avons eu le regret de perdre au début de l'année, M. Raoul Miry, régent de la Banque, décédé le 16 février 1952.

Le Gouverneur a rendu hommage à sa mémoire à l'assemblée générale du 25 février 1952 dans les termes suivants :

« M. le régent Raoul Miry, professeur à l'Université de Gand, président du Conseil d'administration de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, est décédé le 16 février 1952, dans sa soixante-troisième année.

» Le défunt était membre du Conseil de régence depuis le 29 novembre 1948. Il avait été choisi parmi les candidats présentés par les Institutions financières d'intérêt public.

» Personnalité attachante, M. Miry alliait à de brillantes qualités d'intelligence et de cœur, une connaissance approfondie des problèmes économiques et financiers. La Banque perd en lui un conseiller expert, dont les avis, toujours empreints de sagesse et d'un sens élevé de l'intérêt général, étaient particulièrement précieux ».

Le souvenir de M. le régent Frans Versichelen, décédé prématurément le 1<sup>er</sup> septembre 1952, restera indissolublement uni à celui de notre regretté collègue Raoul Miry dont il avait été l'élève et aux côtés duquel il enseignait.

Homme de savoir et de bien, président du Conseil Central de l'Economie depuis le 22 juin 1949, M. Versichelen a servi la Banque avec une égale compétence et le même souci de l'intérêt général.

Il avait été appelé aux fonctions de régent le 29 novembre 1948, sur proposition de la Fédération générale du Travail de Belgique.

\*  
\* \*

Le décès de M. le censeur Louis Lagage, survenu le 11 avril 1952, est pour notre Institution une perte sensible.

Le Conseil de régence tient à associer ses regrets à ceux que le Collège des censeurs exprime dans son rapport.

\*  
\* \*

Le 25 février 1952, l'assemblée générale a réélu pour un terme de trois ans prenant fin après l'assemblée générale ordinaire du mois de février 1955, MM. les régents Henri Deraedt, August Cool, Léon-A. Bekaert et Emile Van Dievoet, dont les noms figuraient sur les listes doubles de candidats présentés respectivement par le Ministre des Finances, la Confédération des Syndicats chrétiens, la Fédération des Industries belges et le Conseil Supérieur de l'Agriculture.

Les mandats de MM. les censeurs Victor Parein, Maurice Mogin et Louis Leclerc, élus directement par l'assemblée, ont été renouvelés pour un même terme.

M. René Geurts a été appelé à achever le mandat de M. le censeur Joseph Teichmann; ce mandat vient à expiration après l'assemblée générale ordinaire de février 1953.

\*  
\* \*

M. Thomas Basyn, directeur exécutif de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, a renoncé aux fonctions de secrétaire auxquelles il avait été appelé par le Conseil général le 25 août 1941.

Il a été remplacé en cette qualité, le 29 octobre 1952, par M<sup>lle</sup> Elisabeth Malaise, inspecteur général, secrétaire de la Direction.



## PERSONNEL

La Banque a éprouvé une perte vivement ressentie par la Direction et le Personnel, en la personne de M. le sous-directeur Paul Baudewyns, chef du personnel, chef du Service de l'inspection générale, décédé le 2 août 1952.

Fonctionnaire d'élite, doué de remarquables qualités intellectuelles et morales, M. Paul Baudewyns a rendu à notre Institution, à laquelle il était attaché depuis 1912, d'incalculables services.

En 1947, bien que ses tâches fussent déjà fort lourdes, il n'avait pas hésité à accepter les fonctions de chef du personnel et s'y était consacré avec la plus grande abnégation et le souci constant du bien-être du Personnel.

Son souvenir sera fidèlement gardé.

La mort de M. Adhémar Van Coetsem, agent à Roulers, a privé la Banque d'un fonctionnaire consciencieux et dévoué.

Entré à la Banque en octobre 1919, M. Van Coetsem assumait depuis le 14 mai 1938 la direction de l'agence de Roulers.

La Banque eut également à déplorer le décès de MM. Désiré Ameye, Joseph De Clerck, Emile Defontaines, M<sup>me</sup> J. Devillers-Hermi, MM. Hippolyte Geens, Maximilien Tielemans, Emile Van Aken et de M<sup>me</sup> Martha Van Herck-Vervloet, faisant partie du personnel de l'administration centrale, de M. Jozef Laout, de l'agence de Malines, et de M. Richard Olivier, de l'agence de Tournai.

La Banque s'est séparée à regret, au cours de l'année écoulée, de plusieurs membres du personnel atteints par la limite d'âge, après de longues années de travail dévoué.

Ce sont : MM. Emile Baeyens, Gabriel Bénit, Joseph Charlier, François Delfosse, M<sup>lles</sup> Marie Frijns, Céline Gilbert, MM. Joseph Lemmens, Camille Limbourg, André Ramaeckers, M<sup>lle</sup> Hélène Scouvert, MM. Gustave Vander Steen, Arthur Vinck, Marcel Wéry et M<sup>me</sup> Eva Zicot-Lecocq, de l'administration centrale, MM. Ernest Geboers et Louis Van der Velden, de la succursale d'Anvers, M. René Rinchar, de l'agence de Charleroi et M. Kamiel D'Hondt, de l'agence de Gand.

\*  
\*\*

M. J.J. Vincent, sous-directeur, chef du Département d'études économiques et de documentation, a succédé à M. Paul Baudewyns en qualité de chef du personnel. Il est secondé dans sa tâche par M. Th. Rossaert, chef de division, chef du Service des dépôts à découvert.

\*  
\*\*

Les délégués du personnel sont demeurés étroitement en contact avec le chef du personnel et la Direction de la Banque.

Comme précédemment, ces relations ont été empreintes de la plus grande confiance.

Grâce à l'installation de plusieurs services importants dans de nouveaux locaux, les conditions de travail ont été sensiblement améliorées.

\*  
\*\*

L'Administration de la Banque tient à féliciter le personnel des efforts accomplis en 1952 et à lui exprimer sa sincère reconnaissance pour le dévouement dont il témoigne.

**ANALYSE DU BILAN  
ET DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES  
DE L'EXERCICE 1952**

**ACTIF**

L'encaisse en or est évaluée sur la base du prix de vente de l'or, Encaisse en or  
soit fr. 56.263,7994 par kg.

Elle représente au 31 décembre 1952 . fr. 35.180.647.329,15

Elle se subdivise en :

or à l'étranger . . . . .	fr. 35.088.132.677,50
or en Belgique . . . . .	fr. 92.514.651,65
	<hr/>
	fr. 35.180.647.329,15

Au 31 décembre de l'année dernière, l'encaisse en or s'élevait à fr. 31.770.933.277,97.

Au « Moniteur belge » du 30 avril 1952 ont été publiés l'arrêté royal du 23 avril 1952 et l'arrêté ministériel de même date, relatifs à l'émission d'un emprunt de \$ 50.000.000 à moyen terme aux Etats-Unis d'Amérique.

La Banque a acquis du Trésor belge, moyennant paiement en francs belges, des certificats de trésorerie libellés en dollars à due concurrence, qu'elle a endossés au porteur et cédés à des banques américaines, contre paiement en dollars.

Comme lors d'une opération similaire effectuée en 1948 (Moniteur belge du 1<sup>er</sup> mars 1948), dont celle-ci peut être considérée

comme le renouvellement, la Banque a consenti à maintenir auprès de la Federal Reserve Bank of New-York un dépôt d'or, libre de toute charge, égal à 105 % du montant des certificats en circulation. Ce dépôt représente au 31 décembre 1952 un montant de fr. 2.896.162.500 soit 105 % du montant des certificats en circulation ou fr. 2.758.250.000 (voir p. 106 : compte d'ordre « Endossement de certificats en dollars E.U. pour compte du Trésor public »).

Avoirs  
sur l'étranger

Ces avoirs correspondent, d'une part, à la contrevaieur des devises étrangères convertibles déposées chez des correspondants de la Banque à l'étranger et des billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque. Ils comprennent, d'autre part, des effets en francs belges sur l'étranger.

Ils s'élèvent aux montants suivants :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
a) en devises étrangères . . fr.	1.431.083.403,64	177.635.520,74
b) en francs belges fr.	498.027,40	112.529,40
	fr. 1.431.581.431,04	177.748.050,14

Devises étrangères  
et or à recevoir

Cette rubrique, qui ne présentait pas de solde au bilan précédent, figure au 31 décembre 1952 pour un montant de fr. 2.492.500.000.

Celui-ci correspond à l'achat à l'Etat des 50 millions de dollars dont il est question à la page 86, § b, et pour lesquels un droit de tirage a été reconnu à la Belgique par la décision du Fonds Monétaire International du 19 juin 1952.

Les opérations y relatives ont été effectuées à 120 jours contre paiement au comptant, au Trésor, de la contrevaieur en francs belges. Elles sont, en principe, renouvelables pour des durées identiques sauf dans l'hypothèse où l'exercice du droit de tirage sur le Fonds

permettrait à l'Etat de faire face avant l'échéance à son obligation de livrer.

L'Etat garantit la Banque contre toute perte de change que celle-ci pourrait éventuellement subir du chef de ces opérations.

Au 31 décembre 1951, les créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement se présentaient comme suit :

a) U.E.P.	{	avec provision spéciale . . . . . fr.	5.136.125.000,—
		sans provision spéciale . . . . . fr.	10.065.625.000,—
b) pays membres de l'U.E.P. . . . .		fr.	4.708.854.717,36
c) autres pays . . . . .		fr.	867.976.443,62
		fr.	<u>20.778.581.160,98</u>

Créances  
sur l'étranger  
dans le cadre  
d'accords  
de paiement

Le rapport de l'an dernier indiquait aux pages 82 et suivantes la nature de ces différents comptes, les modalités de fonctionnement et de garantie ainsi que les conditions d'intérêt qui les régissent.

Les avances consenties par la Banque à l'Union Européenne de Paiements en vertu de la convention conclue entre l'Etat Belge et la Banque le 7 mars 1951 (dans le cadre de l'arrêté-loi n° 5 du 1<sup>er</sup> mai 1944 modifié par la loi du 28 juillet 1948), atteignaient le 30 juin 1952, à la date d'expiration de cette convention, les montants suivants :

U.E.P.	{	avec provision spéciale . . . . . fr.	11.129.975.000,—
		sans provision spéciale . . . . . fr.	10.065.625.000,—

En exécution des décisions prises à la même date par le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, les avances au delà du quota de l'Union Belgo-Luxembourgeoise, soit fr. 11.129.975.000 ont été couvertes comme suit :

- a) L'Union Européenne de Paiements a versé la contrevaletur de 80 millions d'unités de compte :
- en dollars, à concur-

rence de . . . . fr.	708.855.400,50	
— en or, à concurrence		
de . . . . . fr.	3.291.144.599,50	
		fr. 4.000.000.000,—
b) L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a consenti à l'Union Européenne de Paiements un prêt spécial de 50 millions d'unités de compte, soit . . . . . fr.		
		2.500.000.000,—
remboursable en cinq annuités égales à partir du 30 juin 1953 jusqu'au 30 juin 1957 inclus.		
c) L'Union Economique Belgo - Luxembourgeoise a accepté d'autre part de laisser à la disposition de l'Union Européenne de Paiements, en supplément de son quota, une tranche de 85.199.000 unités de compte, utilisée moitié en or et moitié en crédits. Ces crédits ou 42.599.500 unités de compte s'élèvent à . . . . . fr.		
		2.129.975.000,—
d) L'Etat Belge a accepté en outre de consentir à la France et au Royaume-Uni des prêts amortissables par des livraisons de biens d'armement échelonnées sur deux années pour un montant global de . . . . . fr.		
		2.500.000.000,—
dont le transfert a été opéré via l'Union Européenne de Paiements, en déduction des avances consenties par la Banque à cette dernière. Si, à la date du 30 juin 1954, ces livraisons n'atteignent pas le montant des prêts, le reliquat éventuel fera l'objet d'un remboursement en francs belges, à l'Etat Belge, par les Gouvernements français et britannique.		
	Total. . fr.	11.129.975.000,—

L'application des dispositions indiquées ci-dessus sub a) et d) a eu pour conséquence de diminuer la créance hors quota de la Banque sur l'Union Européenne de Paiements à concurrence de fr. 6.500.000.000 et de la ramener à fr. 4.629.975.000. Cette diminution a été enregistrée dans les livres de la Banque le 15 juillet 1952 et est apparue à la situation hebdomadaire arrêtée au 17 juillet 1952.

La créance sur l'U.E.P. a par conséquent évolué comme suit :

	Au 31 décembre 1951	Au 30 juin 1952	Au 17 juillet 1952
— avec provision spéciale . fr.	5.136.125.000	11.129.975.000	4.629.975.000
— sans provision spéciale . fr.	10.065.625.000	10.065.625.000	10.065.625.000
fr.	15.201.750.000	21.195.600.000	14.695.600.000

L'avance de fr. 10.065.625.000 que la Banque a consentie en vertu de la convention prérappelée du 7 mars 1951 est donc demeurée inchangée. Celle qu'elle a consentie au delà a été couverte, comme son intitulé l'indique, par la provision spéciale dont la subdivision figure au passif.

Aux dates ci-dessus, cette subdivision était la suivante :

	Au 31 décembre 1951	Au 30 juin 1952	Au 17 juillet 1952
— Comptes spéciaux . fr.	1.079.408.500	4.552.601.150	4.877.047.650
— Trésor public	4.056.716.500	6.577.373.850	—
fr.	5.136.125.000	11.129.975.000	4.877.047.650

La convention du 7 mars 1951 a été prorogée les 30 juin et 29 octobre 1952 respectivement jusqu'aux 31 octobre 1952 (première convention additionnelle) et 30 novembre 1952 (deuxième convention additionnelle).

Une troisième convention additionnelle, intervenue le 28 novembre 1952 entre l'Etat et la Banque, règle le financement par la Banque, jusqu'au 30 juin 1953, des crédits à consentir par l'Union

Economique Belgo-Luxembourgeoise dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements.

Il y est stipulé qu'indépendamment des engagements pris par la Banque dans la convention du 7 mars 1951, celle-ci accepte, en cas d'insuffisance de la provision spéciale versée dans ses caisses aux termes des Arrêtés royaux des 22 mars et 26 juillet 1952, de consentir à l'Union une tranche supplémentaire de crédits à concurrence d'une somme de fr. 2.129.975.000 à condition que les amortissements qui seront effectués par la France et le Royaume-Uni jusqu'au 30 juin 1954, sous forme de livraisons de matériel d'armement ou autrement, sur les prêts qui leur ont été consentis par l'Etat Belge servent, par priorité, à constituer une provision en vue du remboursement, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1953, des sommes avancées par la Banque à valoir sur cette nouvelle tranche.

Les situations hebdomadaires de la Banque publiées immédiatement avant et après la conclusion de la troisième convention additionnelle ont traduit les dispositions nouvelles de celle-ci :

		Au 27 novembre 1952	Au 4 décembre 1952
Créance sur l'U.E.P.	{ sans pr. spéc. fr. avec pr. spéc. fr. convention du 28-11-52 fr.	10.065.625.000,—	10.065.625.000,—
		4.730.475.000,—	4.360.974.790,—
		—	369.500.210,—
		fr. 14.796.100.000,—	14.796.100.000,—

Les comptes de contre-partie au passif représentent exactement l'équivalent des avances « avec provision spéciale ».

Comptes spéciaux pour avances U.E.P. :

(Arrêtés des 22-3-52 et 26-7-52) :	fr.	4.225.093.820,—	4.360.974.790,—
Trésor public :	fr.	505.381.180,—	—
	fr.	4.730.475.000,—	4.360.974.790,—



A la date du 31 décembre 1952, les mêmes comptes de l'actif et du passif présentent les montants suivants :

		Au 31 décembre 1952	
Créance sur l'U.E.P.	{	sans provision spéciale . . . . . fr.	10.065.625.000,—
		avec provision spéciale . . . . . fr.	3.871.765.895,—
		convention du 28-11-52 . . . . . fr.	1.013.259.105,—
			fr. 14.950.650.000,—

Comptes spéciaux pour avances U.E.P. (Arrêtés des 22-3-52 et 26-7-52) . . . . . fr. 3.871.765.895,—

On remarquera que le Trésor belge n'intervient plus dans le financement et qu'au cours du second semestre la créance sur l'U.E.P. est demeurée relativement stable.

La rubrique b) intitulée « Pays membres de l'U.E.P. » dont le montant au 31 décembre 1952 s'élève à fr. 1.639.645.660,41 comprend essentiellement les avances courantes à ces pays destinées à être compensées en fin de mois au sein de l'Union avec les engagements envers ces mêmes pays figurant au passif, ainsi que les montants non remboursés des soldes au 30 juin 1950 consolidés conformément aux accords bilatéraux conclus en exécution de l'accord international de Paris du 19 septembre 1950.

La rubrique c) intitulée « Autres pays » représente les créances en monnaies étrangères et en francs belges de la Banque sur des pays étrangers ne participant pas à l'U.E.P. Celles-ci figurent au 31 décembre 1952 pour fr. 646.241.966,82.

Le compte du Trésor a été crédité de l'excédent des intérêts payés par les pays étrangers sur ceux qui leur sont dus en vertu des accords avec ces pays. Il a, par contre, été débité des intérêts dont l'Etat est redevable à la Banque en vertu des conventions des 25 février 1947, 7 mars 1951 et 28 novembre 1952, sur les avances consenties par celle-ci pour l'exécution de ces accords. Les intérêts payés à la Banque

par l'Etat sont compris dans la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions » figurant au compte de Profits et Pertes.

Débiteurs  
pour change et or,  
à terme

Cette rubrique, qui a sa contre-partie au passif sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer », figure au bilan au 31 décembre 1952 pour une somme de . . . . . fr. 1.476.752.028,45

Elle représente les engagements de débiteurs qui ont conclu avec la Banque des opérations à terme en monnaies étrangères et en or.

Au 31 décembre 1951, ce poste s'élevait à fr. 2.170.288.537,30

Effets  
commerciaux  
sur la Belgique

Le portefeuille d'effets commerciaux escomptés par la Banque et payables en Belgique s'élève, au 31 décembre 1952, à . . . . . fr. 9.152.065.081,45

Il était, au 31 décembre 1951, de . . . . . fr. 8.889.683.607,74

Avances  
sur fonds publics

Les avances sur fonds publics, effectuées conformément aux dispositions de l'article 17, 8° des statuts, s'élèvent, au 31 décembre 1952, à . . . . . fr. 394.067.465,63

Au 31 décembre 1951, elles étaient de . . . . . fr. 344.951.055,50

Mobilisation  
de comptes spéciaux  
U.E.P.  
(arrêtés 22-3-1952  
et 26-7-1952)

Ce compte, qui apparaît à fin 1952 pour un montant de fr. 165.729.154, enregistre les opérations de mobilisation des comptes spéciaux figurant au passif. Cette mobilisation peut prendre la forme d'avances en comptes courants ou d'escompte de promesses appuyées de certificats de versement en comptes spéciaux, dont l'émission est prévue par l'arrêté royal du 26 juillet 1952 modifiant celui du 22 mars 1952. Les certificats de trésorerie gageant les avances font l'objet d'un sous-compte d'ordre compris parmi les « Dépôts divers ».

Comparativement au montant des comptes spéciaux, le recours aux possibilités de mobilisation a été extrêmement minime.

Ce portefeuille comprend :			
		Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
a)	Certificats du Trésor fr.	6.035.000.000,—	6.460.000.000,—
b)	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat . . . . fr.	445.000.000,—	1.824.000.000,—
c)	Autres effets publics belges . . . . fr.	225.000.000,—	69.250.000,—
d)	Certificats du Trésor luxembourgeois . . fr.	—	—
	Total. . fr.	6.705.000.000,—	8.353.250.000,—

**Effets publics**  
(art. 20 des statuts.  
Convention du  
14 septembre 1948)

Aux termes de la convention avenue entre l'Etat et la Banque le 14 septembre 1948, qui couvre les trois premières sous-rubriques, le montant du portefeuille détenu par la Banque ensuite d'opérations faites conformément à l'art. 17, 3° et 9° des statuts, ne peut dépasser dix milliards de francs.

Cette limite a été portée à dix milliards trois cent trente-trois millions par la convention intervenue entre l'Etat et la Banque le 15 avril 1952 et approuvée par le Conseil des Ministres, laquelle, conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi organique de la Banque, modifiée par la loi du 28 juillet 1948, a été publiée au « Moniteur belge » du 20 avril 1952.

L'augmentation de 333 millions de francs est relative à la marge de crédit que la Banque a ouverte à l'Etat luxembourgeois par convention du 15 avril 1952 dans le cadre de l'art. 17, 3° et 9° de ses statuts : elle fait l'objet de la quatrième sous-rubrique.

Les certificats du Trésor luxembourgeois escomptés par la Banque se sont élevés à 300 millions de francs pendant la période du 24 avril

au 23 juillet 1952; ils ont été ramenés à cette dernière date à 115 millions de francs et remboursés le 11 décembre 1952.

Les avances consenties par la Banque aux Trésors belge et luxembourgeois dans le cadre des dispositions des conventions susdites sont décomptées au taux d'escompte de la Banque pour les traites acceptées domiciliées en banque, sauf en ce qui concerne la somme de fr. 2.465.000.000 représentant la partie de la dette de l'Etat Belge envers la Banque qui, au 13 septembre 1948, dépassait le montant consolidé de 35 milliards de francs. A celle-ci s'appliquent les dispositions de l'art. 33 de la loi organique relative à la bonification de 0,25 % par an allouée à la Banque et calculée sur la fraction de la circulation correspondant aux avances à l'Etat belge non productives d'intérêt.

L'intérêt sur le montant de la sous-rubrique « Certificats du Trésor » dépassant fr. 2.465.000.000 de même que celui sur les autres sous-rubriques sont compris dans la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions » figurant au crédit du compte de Profits et Pertes.

En vertu de l'art. 20 de la loi organique de la Banque, le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 1/2 % et le taux d'intérêt supérieur perçu sur ses opérations d'escompte, d'avances et de prêts, est attribué à l'Etat. Ce bénéfice est porté au débit du compte de Profits et Pertes dans une rubrique ad hoc.

La disposition en cause s'applique aux opérations comprises dans les rubriques de l'actif intitulées « Effets commerciaux sur la Belgique », « Avances sur fonds publics » et « Effets publics ».

Monnaies  
divisionnaires  
et d'appoint

Les monnaies divisionnaires et d'appoint se subdivisent comme suit :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
Monnaies d'argent et billion		
fr.	67.809.539,36	77.323.716,02
Coupures de la Trésorerie fr.	276.985.090,—	125.097.600,—
fr.	<u>344.794.629,36</u>	<u>202.421.316,02</u>

Les avoirs de la Banque à l'Office des chèques et virements postaux, en compte A, s'élèvent :

au 31 décembre 1952, à . . . . . fr.	1.726.433,58
au 31 décembre 1951, à . . . . . fr.	1.221.638,94

Avoirs à  
l'Office des chèques  
et virements  
postaux

Le compte B, dont le solde s'élève au 31 décembre 1952, à fr. 803.000.000 contre fr. 1.018.000.000 au 31 décembre 1951, représente l'avoir d'une banque centrale étrangère placé en compte de chèques postaux comme suite à un accord intervenu entre le Gouvernement belge et le Gouvernement du pays de la banque centrale en cause. En raison de ce placement, une subdivision a été faite, au passif, dans la rubrique « Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement » où le compte « Autres pays b/ » en constitue la contre-partie.

La créance consolidée sur l'Etat s'élevait ensuite de l'assainissement du bilan de la Banque, en septembre 1948,  
à . . . . . fr. 35.000.000.000,—

Créance consolidée  
sur l'Etat  
(art. 3, § b  
de la loi  
du 28 juillet 1948)

Elle figurait au bilan au 31 décembre 1951  
pour . . . . . fr. 34.860.106.847,67

Elle s'élève au 31 décembre 1952, à . . . fr. 34.762.629.634,33

Ce dernier montant diminuera, lors de la répartition des bénéfices de l'exercice 1952, de la part de l'Etat dans ces bénéfices qui, aux termes de l'article 3 b) 2° alinéa de la loi du 28 juillet 1948, doit être affectée à l'amortissement de cette créance, jusqu'à concurrence de cinq milliards de francs.

Les fonds publics et autres titres acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts s'élevaient :

au 31 décembre 1952, à . . . . . fr.	1.478.153.751,23
au 31 décembre 1951, à . . . . . fr.	1.221.053.524,23

Fonds publics  
(art. 18 et 21  
des statuts)

La Banque du Congo belge ayant renoncé à son privilège de banque d'émission de la Colonie, et n'étant plus de ce fait régie par des dispositions légales particulières, la Banque, pour se conformer à l'art. 18 de ses statuts, a réalisé en 1952 les actions de cette institution se trouvant dans son portefeuille.

Par contre, à la fin de l'année 1951, elle a participé à la souscription du capital de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Valeurs à recevoir

Cette rubrique figure au 31 décembre 1952  
 pour . . . . . fr. 166.526.828,09  
 contre fr. 364.490.328,57 au 31 décembre 1951.

Elle représente notamment des valeurs à encaisser (chèques, coupons, titres remboursables), des montants à recevoir de tiers ensuite d'opérations sur titres ou devises, d'impression de billets et de labeurs, ainsi que des timbres postaux ou fiscaux.

Immeubles,  
matériel et mobilier

La valeur des terrains et des bâtiments apparaît au bilan, au 31 décembre 1952, pour . . . . . fr. 888.601.662,45

Cette rubrique était inscrite au bilan, au 31 décembre 1951, pour . . . . . fr. 739.668.819,52

L'augmentation de fr. 148.932.842,93 correspond aux dépenses effectuées en 1952 pour la construction des nouveaux immeubles de la Banque à Bruxelles à concurrence de fr. 142.381.617,13 et pour la reconstruction d'agences en province, détruites pendant la guerre, à concurrence de fr. 6.551.225,80.

Le matériel et le mobilier, complètement amortis, ne figurent plus dans la rubrique que pour mémoire.

Cette rubrique, qui a sa contre-partie au passif, sous l'intitulé « Caisse de Pensions du Personnel » figure au bilan, au 31 décembre 1952, pour une somme de . . . . . fr. 673.678.075,36  
contre, au 31 décembre 1951 . . . . . fr. 632.902.695,11

L'augmentation de fr. 40.775.380,25 comprend essentiellement une subvention ordinaire de fr. 28.562.000, l'encaissement de lots et primes ainsi que les retenues réglementaires opérées sur les rémunérations.

Il est utile de rappeler qu'en ce qui concerne les exercices qui ont suivi la libération du territoire, la Banque a versé chaque année, outre sa subvention ordinaire habituelle, une subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel, par prélèvement, avant bilan, conformément aux dispositions de l'art. 36 de ses statuts, en vue de combler la différence entre les avoirs de cette Caisse et ses engagements, accrus par suite de l'adaptation progressive des rémunérations des membres du personnel à la hausse de l'indice général des prix de détail.

Malgré ces versements, les produits des placements de la Caisse ne suffisent pas à couvrir intégralement le paiement des rentes aux retraités, veuves et orphelins à cause de la décision prise à titre exceptionnel de péréquater les rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 1952 au niveau de la péréquation des rémunérations du personnel en fonction. L'allongement de la vie, qui s'est particulièrement accentué au cours des dernières décades, est une autre source d'aggravation des charges immédiates et futures.

Ces deux éléments, majoration des rentes et prolongation de leur paiement, ont amené la Banque à décider que, dorénavant, chaque rente accordée conformément au Règlement de la Caisse de Pensions ne subirait plus de modification au delà de son montant initial et que

toute augmentation ultérieure serait prise en charge par les frais généraux de la Banque.

Ce système a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1953 pour toutes les rentes nées après 1939, époque à laquelle la Caisse était en équilibre. Son introduction a, ipso facto, rétabli cet équilibre et écarté la nécessité du versement d'une subvention extraordinaire à la fin de 1952. Mais alors qu'il règle le cas des rentes en cours, il ne dispenserait pas la Banque de contribuer par une subvention extraordinaire au redressement des rentes non en cours au cas où celles-ci, fixées en fonction des traitements, seraient majorées par suite d'une augmentation des rémunérations.

Actuellement, le système de répartition de la charge des rentes en cours entre la Caisse de Pensions et les frais généraux de la Banque, nécessite encore une intervention de cette dernière. Mais dans l'avenir et pour autant que les conditions économiques et financières restent stables, cette intervention diminuera puisque les rentes anciennes, partiellement à charge des frais généraux, seront progressivement remplacées par des rentes répondant aux dispositions réglementaires et qui seront, par conséquent, uniquement à charge de la Caisse. On remarquera, pour illustrer ce qui précède, que l'intervention de la Banque par frais généraux va proportionnellement en décroissant : elle était, en effet, de fr. 14.580.811 en 1949, de fr. 11.250.000 en 1950 et, par suite de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de fr. 11.261.455 en 1951; malgré une nouvelle augmentation de ce nombre et la péréquation des rentes, elle n'a plus été que de fr. 11.473.289 en 1952.

Valeurs amorties  
et à réaliser

Sous cette rubrique figurent « pour mémoire » les valeurs qui, eu égard à l'incertitude qui existe quant à la date et aux possibilités de réalisation, ne peuvent former la contre-partie des engagements à vue de la Banque.



Au 31 décembre 1952, les comptes transitoires de l'actif s'établissent comme suit :

Comptes  
transitoires  
de l'actif

a) Prorata d'intérêts à recevoir sur placements et comptes ouverts en vertu d'accords de paiement . . . . . fr.	159.874.570,15
b) Prorata d'intérêts à recevoir sur comptes en devises convertibles . . . . . fr.	11.884.853,90
c) Prorata d'intérêts sur fonds publics acquis en vertu des statuts . . . . . fr.	28.451.025,10
d) Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs, pour les services du réfectoire du personnel et de l'économat . fr.	20.258.296,93
e) Ministère de la Défense Nationale : remboursement réclamé d'encaisses enlevées, pendant l'occupation, par des formations secrètes . fr.	2.243.400,—
f) Valeurs du Fonds du Centenaire : Ce fonds a été créé à l'occasion du Centenaire de la Banque et a été doté d'un capital de 2,5 millions de francs dont les revenus doivent permettre l'attribution de prix et récompenses à des éléments particulièrement méritants du personnel employé et ouvrier de la Banque. En 1952 est venue s'y ajouter une somme de fr. 12.396,— versée par les membres du personnel en vue de la création d'un prix annuel Paul Baudewyns . . . . . fr.	2.520.593,95
(Les deux derniers comptes ont leur contrepartie dans les comptes transitoires du passif.)	
Total. . fr.	225.232.740,03

## PASSIF

Billets de banque  
en circulation

Au 31 décembre 1952, le montant en circulation des billets de la Banque s'élève à . . . . . fr. 97.783.668.100,—

Au 31 décembre 1951, cette circulation était de . . . . . fr. 94.966.919.900,—

Ces chiffres se répartissent comme suit, par coupure :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
fr. 1.000 . . . . . fr.	79.783.947.000,—	75.972.614.000,—
fr. 500 . . . . . fr.	10.275.257.500,—	11.405.706.500,—
fr. 100 . . . . . fr.	7.724.463.600,—	7.588.599.400,—
<b>Total . . . . . fr.</b>	<b>97.783.668.100,—</b>	<b>94.966.919.900,—</b>

Comptes courants  
et divers

Les soldes des comptes courants et divers se subdivisent comme suit :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
Trésor public, compte ordinaire . . . . . fr.	23.647.328,20	30.392.443,55
Trésor public, comptes Accord de Coopération Economique . . . . . fr.	1.340.801.570,51	1.044.262.958,11
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics . . . . . fr.	405.353.595,72	310.212.944,43
Banques en Belgique . . . . . fr.	2.446.047.994,82	1.805.112.543,46
à reporter. . . . . fr.	4.215.850.489,25	3.189.980.889,55

Report : fr.	4.215.850.489,25	3.189.980.889,55
Banques à l'étranger :		
comptes ordinaires . fr.	476.427.145,60	474.619.129,87
Particuliers . . . . fr.	252.906.399,27	393.027.942,04
Valeurs à payer . . . fr.	447.034.365,16	830.482.022,94
	<u>fr. 5.392.218.399,28</u>	<u>4.888.109.984,40</u>

L'énumération qui précède appelle deux précisions :

1°) *Trésor public (comptes Accord de Coopération Economique).*

Le montant de fr. 1.340.801.570,51 figurant au 31 décembre 1952, comme celui qui apparaissait au 31 décembre 1951, se rapporte exclusivement à la période d'exécution du Plan Marshall 1950-1952.

2°) *Valeurs à payer.*

Le montant inscrit en regard de la rubrique « Valeurs à payer » représente l'ensemble des engagements de la Banque autres que ceux inscrits en compte courant, notamment : accreditifs, chèques déplacés, mandats de paiement, dividendes, contrevaieur de change dû à des tiers dès réception de documents ou ensuite d'achats de devises, taxes à payer, paiements à effectuer à des fournisseurs et à l'Office National de Sécurité Sociale, avis de crédit en suspens, opérations en route devant faire ultérieurement l'objet de paiements ou d'inscriptions au crédit des comptes courants.

La comparaison d'un exercice à l'autre des soldes des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
Pays membres de		
l'U.E.P. . . . . fr.	1.471.462.797,61	643.673.523,87
à reporter. . . fr.	1.471.462.797,61	643.673.523,87

Engagements  
envers l'étranger  
dans le cadre  
d'accords  
de paiement

	Report : fr.	1.471.462.797,61	643.673.523,87
Autres pays :			
a/	. . . . . fr.	76.426.516,67	101.979.599,18
b/	. . . . . fr.	803.000.000,—	1.018.000.000,—
	fr.	<u>2.350.889.314,28</u>	<u>1.763.653.123,05</u>

La rubrique « Autres pays b/ » a sa contre-partie à l'actif en regard du compte « Avoirs à l'Office des Chèques postaux, compte B ».

Total  
des engagements  
à vue

Les engagements à vue sont constitués par l'ensemble des billets de banque en circulation, des comptes courants et divers et des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement.

Au 31 décembre 1952, ils s'élèvent à fr. 105.526.775.813,56 contre fr. 101.618.683.007,45 au 31 décembre 1951.

Comptes spéciaux  
pour avances  
« Union  
Européenne  
de Paiements »  
(arrêtés des 22-3-52  
et 26-7-52)

L'arrêté royal du 15 septembre 1951 créant les comptes spéciaux destinés à enregistrer les retenues temporaires effectuées sur la contre-valeur de cessions de monnaies étrangères ou de paiements en francs belges ou luxembourgeois pour le règlement d'exportations vers des pays membres de l'Union Européenne de Paiements ainsi que les arrêtés royaux subséquents des 9 novembre 1951, 18 janvier et 5 mars 1952 ont été abrogés et remplacés par l'arrêté royal du 22 mars 1952, lequel a été modifié par celui du 26 juillet 1952. Le Gouvernement luxembourgeois a, de son côté, abrogé ses arrêtés antérieurs pour les remplacer par l'arrêté du 27 mars 1952 modifié par celui du 28 juillet 1952.

Le montant de la rubrique, qui s'élève à fr. 3.871.765.895, correspond à celui inscrit à l'actif en regard de la rubrique intitulée : « Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiements : a/ Union Européenne de Paiements : avec provision spéciale ».

Cette rubrique, qui s'élève au bilan au  
 31 décembre 1952, à . . . . . fr. 1.482.971.877,44  
 figurait au bilan au 31 décembre 1951, pour fr. 2.477.845.869,89

Devises étrangères  
 et or à livrer

Le compte « Débiteurs pour change et or, à terme » qui en  
 constitue la contre-partie, ne figure à l'actif que  
 pour . . . . . fr. 1.476.752.028,45

La différence représente des engagements au comptant en  
 monnaies étrangères ainsi que des devises bloquées ensuite de  
 législations étrangères sur le change, reçues pour compte de tiers.

Ce compte forme la contre-partie des valeurs de la Caisse de  
 Pensions du Personnel figurant à l'actif.

Caisse de Pensions  
 du Personnel

Il représente, au 31 décembre 1952 . . fr. 673.678.075,36  
 contre, au 31 décembre 1951 . . . . . fr. 632.902.695,11

Au 31 décembre 1952, les comptes transitoires du passif  
 s'établissent comme suit :

Comptes  
 transitoires  
 du passif

a) Prorata d'intérêts à payer sur comptes ouverts en vertu d'accords de paiement . . . . . fr.	1.778.153,40
b) Réescompte des effets et certificats du Trésor en portefeuille . . . . . fr.	35.340.618,31
c) Acomptes versés par des tiers . . . . . fr.	73.076,—
d) Encaisses enlevées pendant l'occupation par des formations secrètes, à récupérer . . fr.	2.243.400,—
Ce compte a sa contre-partie dans les comptes transitoires de l'actif.	
à reporter. . fr.	39.435.247,71

	Report : fr.	39.435.247,71
e) Fonds du Centenaire : contre-partie du compte figurant aux comptes transitoires de l'actif sous l'intitulé « Valeurs du Fonds du Centenaire » . . . . . fr.		2.520.593,95
f) Prévision fiscale : Le solde du compte s'élevait au 31 décembre 1951 à la somme de fr. 49.200.879,—.		

Le rapport de l'an dernier indiquait à la p. 95 que des reliquats restaient à régler pour les années sociales 1947 et 1948 : ceux-ci, de même que les impôts relatifs à l'année sociale 1949, ont été payés en 1952.

En ce qui concerne les années sociales 1950 et 1951, les taxations ont été provisoirement enrôlées.

Ainsi que l'indique le compte de Profits et Pertes, un montant de 75,7 millions de francs a été viré au compte « Prévision fiscale » : de ce montant, 72 millions de francs ont été versés par anticipation à l'Administration des Contributions, conformément aux dispositions de la loi du 8 mars 1951, en vue de la taxation relative à l'année sociale 1952.

Compte tenu des enrôlements provisoires, dégrèvements, versements anticipés et paiements effectués en 1952 en ce compris le règlement de la contribution nationale de crise sur le dividende mis en paiement le 1 <sup>er</sup> mars 1952, le montant pour lequel la prévision fiscale figure dans les comptes à fin 1952, s'élève à . . . . . fr.	41.305.227,—
à reporter. . fr.	<hr/> 83.261.068,66

	Report : fr.	83.261.068,66
g) Provision pour frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or . . . . .	fr.	23.138.966,52
	Total. . fr.	<u>106.400.035,18</u>

Le capital de fr. 400.000.000 est divisé en 400.000 actions, **Capital**  
en nom ou au porteur, de fr. 1.000 chacune, dont 200.000 nomina-  
tives et incessibles, inscrites au nom de l'Etat.

Le Fonds de Réserve, prévu à l'article 14 des statuts de la **Fonds de Réserve**  
Banque, comprend les rubriques suivantes :

	Au 31 décembre 1952	Au 31 décembre 1951
Réserve statutaire . . . fr.	231.993.311,98	208.154.450,50
Fonds de prévision . . . fr.	234.410.101,57	227.478.751,87
Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier . . . . . fr.	788.601.662,45	616.289.716,25
	<u>fr. 1.255.005.076,—</u>	<u>1.051.922.918,62</u>

L'augmentation provient de la part dans la répartition des  
bénéfices au 31 décembre 1951 revenant à la réserve statutaire, ainsi  
que de l'amortissement au 31 décembre 1952 à concurrence de  
fr. 172.311.946,20 des dépenses relatives à la construction des  
nouveaux immeubles de la Banque à Bruxelles et à la reconstruction  
d'agences en province, détruites pendant la guerre.

Ce dernier montant a été déterminé de manière à ce que la  
rubrique de l'actif « Immeubles, matériel et mobilier », déduction  
faite des amortissements inscrits au passif sous la rubrique ad hoc  
du « Fonds de Réserve » figure, par différence, pour un montant  
rond de fr. 100.000.000,— qui représente une évaluation raisonnable  
des terrains exclusivement.

En outre, le Fonds de prévision a été augmenté, par le débit du compte de Profits et Pertes, des bénéfices réalisés en 1952, soit fr. 6.931.349,70, sur la vente et l'encaissement de titres composant le portefeuille de fonds publics de la Banque.

L'art. 8 de la loi du 8 mars 1951 modifiant, à partir de l'exercice 1951, les lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus prévoit, dans certaines conditions, l'immunisation de tout ou partie de ces bénéfices. La partie immunisée qui, aux termes de l'art. 27, § 2bis de ces lois coordonnées, doit rester indisponible, s'élève à fr. 1.003.294,50.

Bénéfice net  
à répartir

Le solde favorable du compte de Profits et Pertes constituant le bénéfice net, à répartir conformément aux dispositions de l'art. 38 des statuts, s'élève à fr. 262.627.098,84.



## COMPTES D'ORDRE

Figurent sous cette rubrique les valeurs —  
effets de commerce, monnaies étrangères, etc. —  
remises à l'encaissement par des titulaires de  
comptes courants ou par des correspondants  
étrangers . . . . . fr.

Valeurs  
à l'encaissement

27.408.450,30

Ce compte comprend les crédits à l'importa-  
tion ouverts par la Banque à des organismes  
paraétatiques et à des entreprises belges, ainsi  
que les crédits à l'exportation ouverts à l'inter-  
vention de banques centrales étrangères . . . fr.

Crédits  
documentaires  
ouverts

12.959.112,93

Les dépôts divers se subdivisent comme  
suit :

Dépôts divers

Nantissement des comptes  
d'avances sur fonds  
publics belges . . . fr. 10.447.589.917,50

Certificats du Trésor sans  
intérêt déposés en nan-  
tissement pour la mo-  
bilisation de comptes  
spéciaux U.E.P. (arrêtés  
des 22 mars 1952 et  
26 juillet 1952) . . fr. 1.061.064.000,—  
à reporter. . fr. 11.508.653.917,50

Report : fr.	11.508.653.917,50	
Garanties données par les cédants d'escompte . fr.	20.762.751,—	
Obligations de l'Emprunt de l'assainissement moné- taire . . . . . fr.	12.372.000,—	
Fonds Monétaire Interna- tional . . . . . fr.	8.324.889.561,24	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement . . fr.	1.832.778.920,—	
Autres dépôts . . . . fr.	19.440.016.176,57	
	Total. . fr.	41.139.473.326,31

Cautiounnements divers reçus	Cautiounnements statutaires et réglementaires de l'Administration, des Comptoirs d'escompte et du personnel . . . . . fr.	118.932.779,50
---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Certificats de garantie reçus du Trésor public	L'explication de cette rubrique est donnée à la p. 82 du rapport de l'an dernier . . . . fr.	2.260.000.000,—
------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Cautions données en faveur du Personnel	Cautions données par la Banque envers certains Comptoirs d'escompte du chef de prêts octroyés par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite à des membres du personnel de la Banque pour permettre à ceux-ci de construire ou d'acheter leur maison . . . . . fr.	63.746.179,85
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Endossement de certificats en dollars E.U. pour compte du Trésor public	Engagement condition- nel dans le chef de la Banque résultant de l'en-	
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	--

dossement au porteur des certificats de trésorerie libellés en dollars E.-U. et cédés à des banques américaines, lors des émissions ci-après :

a) En mars 1948 : emprunt du Trésor de \$ 50.000.000 à moyen terme (Moniteur belge du 1<sup>er</sup> mars 1948) ; certificats encore en circulation relatifs à la dixième et dernière semestrialité à l'échéance du 15 mars 1953, soit \$ 5.000.000 dont la contrevaieur à fr. 50,15 par dollar représente fr.

250.750.000,—

b) En avril 1952 : emprunt du Trésor de \$ 50.000.000 à moyen terme (Moniteur belge du 30 avril 1952) remboursable en dix semestrialités de \$ 5.000.000 chacune payables le 15 juin et le 15 décembre de chacune des années 1953 à 1957 :

Contrevaieur à fr. 50,15 par dollar des certificats en circulation soit \$ 50.000.000 . . . fr.

2.507.500.000,—

---

Total. . fr.

2.758.250.000,—

Portefeuille et avoirs divers . . . . . fr. 561.011.979,90

*Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :*

Actions ordinaires

S.N.C.F.B. . . . . fr. 1.000.000.000,—

Obligations participantes

S.N.C.F.B. . . . . fr. 638.305.187,—

Bons du Trésor du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (accord belgo-luxembourgeois) fr.

1.625.001.300,—

Certificats 2 1/2 % 1950 du Royaume des Pays-Bas (convention signée à Paris le 7 septembre 1949) . fr.

1.900.000.000,—

Certificats 4 1/2 % S.N. des Habitations et Logements à Bon Marché . fr.

2.240.160.000,—

Certificats 4 1/2 % S.N. de la Petite Propriété Terrienne . . . . . fr.

563.850.000,—

Valeurs diverses . . . . . fr.

226.194.774,50

fr. 8.193.511.261,50

*Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :*

Valeurs déposées par des

tiers . . . . . fr. 3.813.603.583,32

Service de la dette

inscrite . . . . . fr. 12.063.236.900,—

Caisse des Dépôts et Consignations . . . . . fr.

38.392.444.999,53

à reporter. . fr. 54.269.285.482,85

8.754.523.241,40

Report : fr.	54.269.285.482,85	8.754.523.241,40
Valeurs déposées en cautionnement . . . . . fr.	<u>1.726.004.376,15</u>	
		fr. 55.995.289.859,—
Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés . . . . . fr.		137.652.325,—
Valeurs à délivrer . . . . . fr.		7.210.137.952,50
Titres retirés de la circulation . . . . . fr.		213.826.587,50
Fonds d'amortissement de la Dette publique . fr.		5.891.225.890,—
Fonds monétaire :		
Fonds publics . . . . . fr.	<u>3.816.364.685,—</u>	
Total. . fr.		82.019.020.540,40

Valeurs détenues en dépôt par la Banque au 31 décembre 1952 et appartenant au Fonds des Rentes créé en vertu de l'arrêté-loi du 18 mai 1945 . . . . . fr.	3.128.188.795,—
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Fonds des Rentes,  
titres déposés

a) Placements provisoires . . . . . fr.	5.882.115.463,76
b) Nantissements de prêts . . . . . fr.	14.079.450,—
c) Dépôts de garanties . . . . . fr.	<u>72.990.257,—</u>
Total. . fr.	5.969.185.170,76

Caisse Générale  
d'Epargne  
et de Retraite

## REPARTITION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 1952

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 % du capital nominal	fr. 24.000.000,—
2. De l'excédent, soit fr. 238.627.098,84.	
a) 10 % à la réserve . . . . .	23.862.709,88
b) 8 % au personnel . . . . .	19.090.167,90
3. Du surplus, soit fr. 195.674.221,06.	
a) A l'Etat 1/5° . . . . .	39.134.844,21
b) Aux actionnaires, un second dividende . . . . .	156.000.000,—
c) Le solde à la réserve . . . . .	539.376,85
<b>Total du bénéfice net à répartir.</b>	<b>262.627.098,84</b>

### DIVIDENDE ATTRIBUE POUR L'EXERCICE 1952 A CHAQUE ACTION DE FR. 1.000.—

Premier dividende brut . . . . .	fr. 60,—
Second dividende brut . . . . .	fr. 390
Dividende brut total . . . . .	fr. 450
Taxe mobilière . . . . .	fr. 135
Dividende net . . . . .	fr. 315

Ce dividende est payable le 1<sup>er</sup> mars 1953 contre présentation du coupon n° 151.

*Le Conseil de Régence :*

Adolphe BAUDEWYNS, *Vice-gouverneur,*  
 Pierre BERGER, *Directeur,*  
 Jean VAN NIEUWENHUYSE, *Directeur,*  
 Franz DE VOGHEL, *Directeur,*  
 Hubert ANSIAUX, *Directeur,*  
 Paul CHARLES, *Régent,*  
 Henri DERAEDT, *Régent,*  
 André HUYSENS, *Régent,*  
 Léon-A. BEKAERT, *Régent,*  
 Albert DEWANDRE, *Régent,*  
 Emile VAN DIEVOET, *Régent,*  
 Yvan FEYERICK, *Régent,*  
 August COOL, *Régent.*

*Le Gouverneur,*  
 Maurice FRERE.

**Bilan**

**Compte de Profits et Pertes**

**Comptes d'ordre**

## ACTIF

<b>Encaisse en or</b> . . . . .		fr. 35.180.647.329,15
<b>Avoirs sur l'étranger</b> {	a) en devises étrangères . . . . .	1.431.083.403,64
	b) en francs belges . . . . .	498.027,40
<b>Devises étrangères et or à recevoir</b> . . . . .		2.492.500.000,—
<b>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</b>		
a) U.E.P. {	sans provision spéciale . . . . .	10.065.625.000,—
	avec provision spéciale . . . . .	3.871.765.895,—
	convention du 28 novembre 1952 . . . . .	1.013.259.105,—
b) pays membres de l'U.E.P. . . . .		1.639.645.660,41
c) autres pays . . . . .		646.241.966,82
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> . . . . .		1.476.752.028,45
<b>Effets commerciaux sur la Belgique</b> . . . . .		9.152.065.081,45
<b>Avances sur fonds publics</b> . . . . .		394.067.465,63
<b>Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P.</b> (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952) . . . . .		165.729.154,—
<b>Effets publics</b> (art. 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) :		
a) certificats du Trésor . . . . .		6.035.000.000,—
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat . . . . .		445.000.000,—
c) autres effets publics . . . . .		225.000.000,—
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> . . . . .		344.794.629,36
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux</b> {	Compte A . . . . .	1.726.433,58
	Compte B . . . . .	803.000.000,—
<b>Créance consolidée sur l'Etat</b> (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) . . . . .		34.762.629.634,33
<b>Fonds publics</b> (art. 18 et 21 des statuts) . . . . .		1.478.153.751,23
<b>Valeurs à recevoir</b> . . . . .		166.526.828,09
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> . . . . .		888.601.662,45
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> . . . . .		673.678.075,36
<b>Valeurs amorties et à réaliser</b> . . . . .		p.m.
<b>Comptes transitoires</b> . . . . .		225.232.740,03
<b>Total de l'actif</b> . . . . .		113.579.223.871,38



31 DECEMBRE 1952

PASSIF

Billets en circulation		fr. 97.783.668.100,—
<b>Comptes courants et divers :</b>		
Trésor public	compte ordinaire	fr. 23.647.328,20
	comptes Accord de Coopération Economique	1.340.801.570,51
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics		405.353.595,72
Banques en Belgique		2.446.047.994,82
Banques à l'étranger : comptes ordinaires		476.427.145,60
Particuliers		252.906.399,27
Valeurs à payer		447.034.365,16
		5.392.218.399,28
<b>Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</b>		
Pays membres de l'U.E.P.		1.471.462.797,61
Autres pays	a/	76.426.516,67
	b/	803.000.000,—
		2.350.889.314,28
	<b>Total des engagements à vue</b>	105.526.775.813,56
<b>Comptes spéciaux pour avances U.E.P.</b> (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952)		3.871.765.895,—
Devises étrangères et or à livrer		1.482.971.877,44
Caisse de Pensions du Personnel		673.678.075,36
Comptes transitoires		106.400.035,18
Capital		400.000.000,—
<b>Fonds de réserve :</b>		
a) Réserve statutaire		231.993.311,98
b) Fonds de prévision		234.410.101,57
c) Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier		788.601.662,45
<b>Bénéfice net à répartir</b>		262.627.098,84
	<b>Total du passif</b>	113.579.223.871,38

Frais généraux . . . . .		fr. 292.688.001,07
Frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or . . . . .		4.305.199,—
Subvention à la Caisse de Pensions du Personnel . . . . .		28.562.000,—
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier . . . . .		31.424.556,15
Amortissement sur immeubles nouveaux . . . . .		172.311.946,20
Redevances à l'Etat :		
a) Produit des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 ½ % . . . . .	8.556.717,71	
b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire . . . . .	137.544.070,—	146.100.787,71
Virement aux comptes transitoires du passif pour prévision fiscale . . . . .		75.700.000,—
Virement au Fonds de prévision du bénéfice sur réalisation et encaissement de titres . . . . .		6.931.349,70
Bénéfice net à répartir . . . . .		262.627.098,84
		<hr/> 1.020.645.938,67

## COMPTES D'ORDRE AI

Valeurs à l'encaissement . . . . .	
Crédits documentaires ouverts . . . . .	
Dépôts divers :	
<i>Nantissement des comptes d'avances sur fonds publics belges .</i>	
<i>Certificats du Trésor sans intérêts déposés en nantissement</i>	
<i>pour la mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés</i>	
<i>22-3-1952 et 26-7-1952)</i>	
<i>Garanties données par les cédants d'escompte . . . . .</i>	
<i>Obligations de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire .</i>	
<i>Fonds Monétaire International . . . . .</i>	
<i>Banque Internationale p<sup>r</sup> la Reconstruct. et le Développement</i>	
<i>Autres dépôts . . . . .</i>	
Cautiionnements divers reçus . . . . .	
Certificats de garantie reçus du Trésor public . . . . .	
Cautions données en faveur du Personnel . . . . .	
Endossement de certificats en dollars E.-U. pour compte du Trésor public . . . . .	
Trésor public :	
<i>Portefeuille et avoirs divers . . . . .</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :</i>	
<i>Actions ordinaires S.N.C.F.B. . . . .</i>	
<i>Obligations participantes S.N.C.F.B. . . . .</i>	
<i>Bons du Trésor du Gouv. Grand-Ducal (Accord belg.-lux.)</i>	
<i>Certificats 2 ½ % 1950 du Royaume des Pays-Bas</i>	
<i>(Convention signée à Paris le 7-9-1949)</i>	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. des Hab. et Log<sup>ts</sup> à Bon Marché</i>	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. de la Petite Propriété Terrienne</i>	
<i>Valeurs diverses . . . . .</i>	
<i>Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :</i>	
<i>Valeurs déposées par des tiers . . . . .</i>	
<i>Service de la Dette inscrite . . . . .</i>	
<i>Caisse des Dépôts et Consignations . . . . .</i>	
<i>Valeurs déposées en cautionnement . . . . .</i>	
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du</i>	
<i>17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au</i>	
<i>porteur non déclarés . . . . .</i>	
<i>Valeurs à délivrer . . . . .</i>	
<i>Titres retirés de la circulation . . . . .</i>	
<i>Fonds d'amortissement de la Dette publique . . . . .</i>	
Fonds monétaire :	
Fonds publics . . . . .	
Fonds des rentes, titres déposés . . . . .	
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
<i>Placements provisoires . . . . .</i>	
<i>Nantissements de prêts . . . . .</i>	
<i>Dépôts de garanties . . . . .</i>	

Escompte, change, intérêts et commissions . . . . .	fr. 746.984.154,75
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts . . . . .	64.135.814,20
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres . . . . .	6.931.349,70
Droits de garde, courtages et loyers des coffres . . . . .	5.003.148,06
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser . . . . .	52.619,—
<b>Redevances et bonifications de l'Etat :</b>	
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34) . . . . .	102.178.443,96
b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33) . . . . .	93.099.906,—
c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946) . . . . .	2.260.503,—
	<hr/>
	1.020.645.938,67

AU 31 DECEMBRE 1952

	fr. 27.408.450,30
	12.959.112,93
10.447.589.917,50	
1.061.064.000,—	
20.762.751,—	
12.372.000,—	
8.324.889.561,24	
1.832.778.920,—	
19.440.016.176,57	41.139.473.326,31
	118.932.779,50
	2.260.000.000,—
	63.746.179,85
	2.758.250.000,—
561.011.979,90	
1.000.000.000,—	
638.305.187,—	
1.625.001.300,—	
1.900.000.000,—	
2.240.160.000,—	
563.850.000,—	
226.194.774,50	8.193.511.261,50
3.813.603.583,32	
12.063.236.900,—	
38.392.444.999,53	
1.726.004.376,15	55.995.289.859,—
137.652.325,—	
7.210.137.952,50	
213.826.587,50	
5.891.225.890,—	
3.816.364.685,—	82.019.020.540,40
	3.128.188.795,—
5.882.115.463,76	
14.079.450,—	
72.990.257,—	5.969.185.170,76



# **Rapport du Collège des Censeurs**



Messieurs,

Le Collège des censeurs a été très éprouvé par le décès de M. Louis Lagage, survenu le 11 avril 1952.

Appelé aux fonctions de censeur par l'assemblée générale des actionnaires le 27 février 1950, M. Lagage participait activement aux travaux du Collège des censeurs et du Conseil général.

Sa fin prématurée laisse de profonds regrets.

Les membres du Collège des censeurs s'associent à l'hommage rendu par le Conseil de régence à la mémoire de deux de ses membres, MM. Raoul Miry et Frans Versichelen qui, depuis 1948, siégeaient à leurs côtés au Conseil général.

Messieurs,

Le Collège des censeurs a poursuivi l'exercice de la mission qui lui incombe en vertu de l'art. 67 des statuts de la Banque.

Préalablement au vote du budget des dépenses, le Collège a examiné de façon approfondie les pièces justificatives fournies par les services, concernant les dépenses de l'exercice 1952 et les prévisions budgétaires pour l'année 1953.

Il a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1952, qui lui ont été soumis par le Conseil de régence

dans le délai prescrit par l'art. 35 des statuts. Cette approbation a été précédée de vérifications comptables et de divers sondages dans les existences d'inventaire.

Conformément aux dispositions de l'art. 70 des statuts, la répartition des bénéfices a été réglée définitivement par le Conseil général.

\*  
\* \*

Les membres du Collège ont participé à diverses inspections de services.

Ils ont pu apprécier les améliorations apportées à l'organisation des services installés dans les nouveaux locaux et le dévouement dont le personnel de tous grades continue de faire preuve dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Le Collège lui exprime sa très vive satisfaction.

Il tient également à remercier la Direction de la Banque d'avoir mis à sa disposition toute la documentation requise.

*Les membres du Collège des censeurs,*

Maurice MOGIN,  
Fernand DUCHENE, *Secrétaire*,  
Jean BRAT,  
Auguste JADOUL,  
Louis LECLERC,  
Nicolas BOOST,  
Louis DELVAUX,  
René GEURTS.

*Le Président,*  
Victor PAREIN.



**Administration centrale**

**Succursales = Agences**

**Comité et Comptoirs d'Escompte**

**Grand-Duché de Luxembourg**



## ADMINISTRATION CENTRALE

### COMITE DE DIRECTION, CONSEIL DE REGENCE, COLLEGE DES CENSEURS

- GOUVERNEUR :** M. Maurice FRERE.
- VICE-GOUVERNEUR :** M. Adolphe BAUDEWYNS.
- DIRECTEURS :** MM. Pierre BERGER,  
Jean VAN NIEUWENHUYSE,  
Franz DE VOGHEL,  
Hubert ANSIAUX.
- REGENTS :** MM. Paul CHARLES,  
Henri DERAEDT,  
André HUYSENS,  
Léon-A. BEKAERT,  
Albert DEWANDRE,  
Emile VAN DIEVOET,  
Yvan FEYERICK,  
August COOL.
- CENSEURS :** MM. Victor PAREIN, *Président*,  
Maurice MOGIN,  
Fernand DUCHENE, *Secrétaire*,  
Jean BRAT,  
Auguste JADOUL,  
Louis LECLERC,  
Nicolas BOOST,  
Louis DELVAUX,  
René GEURTS.
- TRESORIER :** M. Georges PIRSOU.
- SECRETAIRE :** M<sup>lle</sup> Elisabeth MALAISE.
- Commissaire du Gouvernement :** M. Joseph VANHEURCK.

## SERVICES GENERAUX

<i>Etudes Economiques</i>		
<i>et Documentation :</i>	MM. J.-J. VINCENT,	<i>Sous-directeur, Chef du Personnel.</i>
<i>Etudes et documentation :</i>	P. KAUCH,	<i>Inspecteur général.</i>
<i>Statistique :</i>	H. GAUTIER,	<i>Chef de division,</i>
<i>Crédit bancaire :</i>	O. BRONCHART,	»
<i>Etranger :</i>	R. LIBRECK,	<i>Sous-directeur.</i>
<i>Réglementation du Change :</i>	C. de STRYCKER,	<i>Inspecteur général,</i>
<i>Contrôle Extérieur :</i>	F. FLAMAND,	»
<i>Change :</i>	J. van WEDDINGEN,	<i>Chef de division.</i>
<i>Trésorerie :</i>		
<i>Caisse Centrale :</i>	F. SIMONART,	<i>Caissier principal, Sous-directeur.</i>
<i>Caisse des Recouvrements :</i>	J. HORSMANS,	<i>Chef de division,</i>
<i>Caisse de l'Etat :</i>	P. FESTERAERTS,	»
<i>Titres :</i>	A. EGGELPOELS,	<i>Sous-directeur.</i>
<i>Dépôts à Découvert :</i>	T. ROSSAERT,	<i>Chef de division,</i>
<i>Fonds Publics :</i>	M. HUWAERT,	»
<i>Escompte :</i>	R. MAGDONELLE,	<i>Sous-directeur.</i>
<i>Contentieux :</i>	E. CHARLES,	<i>Chef du Service juridique, Sous-directeur.</i>
<i>Comptabilité générale :</i>	G. PREVOST,	<i>Inspecteur général,</i>
<i>Secrétariat général :</i>	M. JORDENS,	»
<i>Inspection générale :</i>	R. GALLET,	»
<i>Service du Personnel :</i>	L. WYNGAARD,	»
<i>Bâtiments :</i>	M. VAN GOETHEM,	<i>Architecte.</i>
<i>Imprimerie et Services techniques :</i>	C. AUSSEMS,	<i>Ingénieur en Chef des Services techniques.</i>
<i>Billets :</i>	M. GOELEN,	<i>Chef de division.</i>
<i>Service médico-social :</i>	D <sup>r</sup> L. HANNAERT.	

<b>Comité d'Escompte</b>	MM. P. ECTORS,
<b>Bruxelles :</b>	J. de COOMAN,
	P. DELBAERE,
	O. BOSSAERT,
	E. HAYOIT,
	M. WAUCQUEZ.

## SUCCURSALES

### Anvers

*Administrateur :* M. A. NEVEN.  
**Comptoir d'escompte :** MM. C. BOOST,  
J. COLLIN,  
R. GORIS,  
F. VERREPT.

### Liège

*Administrateur :* M. A. HIERNAUX.  
**Comptoir d'escompte :** MM. Chevalier M. de LAMINNE de BEX,  
E. LAMARCHE,  
P. HERMAN,  
Baron G. van ZUYLEN.

### Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

*Administrateur :* M. J. VANDERGUCHT.  
**Comptoir d'escompte :** MM. E. COLLETTE,  
A. GROENEN,  
J. NEUBERG.

---

## AGENCES

### AGENCES AUPRES DESQUELLES EST ETABLI UN COMPTOIR

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
<b>Alost</b>	MM. L. DEHOUX,	MM. C. VAN DER HAEGEN, P. MICHIELS, F. CALLEBAUT.
<b>Arlon</b>	P. FABRI,	MM. M. LEFEVRE, F. LEPAGE, V. POSSCHELLE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
<b>Ath</b>	MM. J. LELEUX,	MM. E. DUCHATEAU, H. DUCHATEAU, A. DESCAMPS.
<b>Audenarde</b>	P. HERTSCHAP,	MM. R. DE BEER, J. MAERE, R. VAN CAUWENBERGHE.
<b>Bruges</b>	E. RENARD,	MM. R. TERMOTE, R. RAPAERT de GRASS : , I. JANSSENS de BISTHOVEN.
<b>Charleroi</b>	L. HAULOT,	MM. L. DEWANDRE, Baron P. GENDEBIEN, A. GILLIEAUX, F. PHILIPPE.
<b>Courtrai</b>	M. DE SCHAEPMEESTER,	MM. J. DUMONT, P. DELVA, P. DE WITTE.
<b>Dinant</b>	J. LEMAITRE,	MM. R. DECOUX, M. SCHOOFs, Baron R. de VILLENFAGNE de VOGELSANCK.
<b>Eeklo</b>	C. SIBILLE,	MM. J. SPAEY, R. VAN BRABANDT, C. VAN DAMME.
<b>Gand</b>	G. THIRIAUX,	MM. Baron BRAUN, F. BEERNAERTS, Comte H. de HEMPTINNE.
<b>Grammont</b>	F. VANHERP,	MM. G. FLAMANT, J. RENS, P.-E. WILLOCKX.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
<b>Hasselt</b>	MM. A. DE VULDER,	MM. P. NAVEAU de MARTEAU, A. JANSSENS, J. SPAAS.
<b>Huy</b>	J. POTVIN,	MM. C. PRION, J. PREUD'HOMME, H. DELATTRE, Comte G. de LIEDEKERKE.
<b>La Louvière</b>	J. LEJUSTE,	MM. L. GRAFE, H. TOMBEUR, L. PONCEAU.
<b>Louvain</b>	J. HAUTAIN,	MM. A. BAUCHAU, G. de LAVELEYE, R. van der VAEREN, P. van der VAEREN.
<b>Malines</b>	G. MATAGNE,	MM. P. CARTUYVELS, L. LEMAIRE, J. VIGNERON.
<b>Mons</b>	J. DUPONT,	MM. G. DUCHATEAU, J. SEGARD, H. BOUTTIAU.
<b>Mouscron</b>	G. GINION,	MM. A. SCARCEZ, G. BLANCKE, J. CASIER.
<b>Namur</b>	Baron de MOREAU d'ANDROY,	MM. F. HICGUET, O. HICGUET, L. HUART.
<b>Neufchâteau</b>	M. CABY,	MM. L. GOURDET, A. MINETTE, H. ZOUBE.

	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
<b>Nivelles</b>	MM. A. CAUPAIN,	MM. E. de STREEL, E. DESCAMPE, P. HUYSMANS.
<b>Ostende</b>	J. VILENNE,	MM. E. DE VREESE, F. LOOTENS, D. SERRUYS.
<b>Péruwelz</b>	R. PINSART,	MM. J. BREBART, H. LEMAIRE, M. SIMON, P. BEAUDUIN.
<b>Philippeville</b>	J. TIELEMANS,	MM. R. DUCHATEAU, A. PEPIN, P. de WEISSENBRUCH.
<b>Renaix</b>	E. BURLION,	MM. R. VAN BUTSELE, J. TASTE, A. DELACROIX.
<b>Roulers</b>	K. DEWAELE,	MM. A. DE MEESTER-D'HOORE, J. SOUBRY, F. DE CLERCQ.
<b>Saint-Nicolas</b>	F. LEFEVER,	MM. F. BEHAEGEL, F. POPPE, A. DE BAER.
<b>Soignies</b>	A. TOURNAY,	MM. L. BASTIN-PONCEAU, G. DEFEVRIMONT, H. le MAISTRE d'ANSTAING.
<b>Termonde</b>	J. VANDEN BOSCH,	MM. J. VAN DAMME, J. DE COENE, E. VAN DEN BERGHE.



	<i>Agents</i>	<i>Membres des Comptoirs d'Escompte</i>
<b>Tirlemont</b>	MM. F. DE KEYSER,	MM. J. GILAIN, L. HALFLANTS, J. DELACROIX.
<b>Tongres</b>	E. HUYBRECHT,	MM. F. GHINEAU, W. WILSENS, J. BEAUDUIN.
<b>Tournai</b>	P. POTVIN,	MM. E. CARBONNELLE, E. THORN, V. VANDERBORGHT, M. COUPLET.
<b>Turnhout</b>	J. MASSET,	MM. J. DE RIDDER, L. JANSEN, J. DIERCKX.
<b>Verviers</b>	M. CHAUVIAUX,	MM. A. PELTZER, L. VAN GINDERTABLEN, L. DUESBERG.
<b>Wavre</b>	G. SEMAILLE,	MM. C. HOURDEAU, J. PATRIARCHE, J.-E. VAN DEN HAUTE.

**AGENCES AUPRES DESQUELLES IL N'EST PAS ETABLI DE COMPTOIR**

	<i>Agents</i>
<b>Boom</b>	MM. M. WELLEMANS,
<b>Furnes</b>	F. LEFLERE, a.i.,
<b>Malmédy</b>	L. VANDERWINKEL,
<b>Marche</b>	A. D'HAUWE,
<b>Ypres</b>	L. NEIRYNCK.



# ANNEXES



**RELEVÉ DES FONDS PUBLICS  
CONSTITUANT AU 31 DECEMBRE 1952  
LE PORTEFEUILLE DE LA BANQUE**

---

**Fonds publics acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts :**

3 1/2 %	Dette belge 1937.
3 1/2 %	Dette belge 1943.
4 %	Dette belge unifiée, 1 <sup>re</sup> série.
4 %	Dette belge unifiée, 2 <sup>e</sup> série.
4 %	Emprunt de la Libération 1945.
4 1/2 %	Emprunt belge 1951.
4 1/2 %	Emprunt belge 1952/62.
4 1/2 %	Emprunt belge 1952/64.
4 %	Dommmages de guerre 1921.
4 %	Dommmages de guerre 1922.
4 %	Dommmages de guerre 1923.
4 %	Emprunt belge à lots 1941.
4 %	Lloyd Royal belge.
	Actions de jouissance de la Société Nationale des Chemins de fer belges.
3 %	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier- juillet).
	Lots Congo 1888.
4 %	Dette coloniale 1906.
4 %	Dette coloniale 1936.
	Actions Compagnie des Chemins de fer Katanga-Dilolo- Léopoldville, « K.D.L. », série A.
	Actions Compagnie des Chemins de fer Katanga-Dilolo- Léopoldville, « K.D.L. », série B.
	Actions de capital Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.
	Actions Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	Actions Banque des Règlements Internationaux, libérées de 25 %, émission belge.



**SITUATIONS HEBDOMADAIRES**  
**PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1952**









## TAUX DES OPERATIONS D'ESCOMPTE ET D'AVANCES

	Taux en vigueur au début de l'exercice	Modification de taux le 18 décembre 1952
	%	%
<b>ESCOMPTE</b>		
— Acceptations de banque et effets documentaires ou acceptés préalablement visés par la B.N. de B . . . . .	3,25	3,—
— Traités acceptés domiciliés en banque . . . . .	3,25	3,—
— Warrants . . . . .	3,25	3,—
— Traités acceptés non domiciliés en banque . . . . .	3,75	3,50
— Traités non acceptés . . . . .	4,75	4,50
— Promesses . . . . .	5,50	5,50
<b>PRETS ET AVANCES</b>		
— Prêts et avances en compte courant sur Certificats de trésorerie :		
Ayant maximum 120 jours à courir . . . . .	2,—	2,—
Ayant maximum 8 mois à courir . . . . .	2,1875	2,1875
Ayant maximum 12 mois à courir . . . . .	2,375	2,375
A plus de 12 mois . . . . .	5,50	5,50
<i>Quotité de l'avance : 95 %.</i>		
— Prêts et avances en compte courant sur autres effets publics . . . . .	5,50	5,50
<i>Quotité de l'avance :</i>		
a) Obligations Emprunt 4 ½ % (1951) <sup>(1)</sup> . . . . .	90 %	
b) Obligations Emprunt 4 ½ % à 10 ans (1952) <sup>(2)</sup> . . . . .	90 %	
c) Certificats de trésorerie 3 ½ %, à 15 ans au plus (1942) . . . . .	90 %	
d) Certificats de trésorerie 4 %, à 5, 10 ou 20 ans (1943) . . . . .	90 %	
e) Certificats de trésorerie, 3 ½ %, à 10 ans (1944) . . . . .	90 %	
f) Certificats de trésorerie, 4 %, à 5 ou 10 ans (1947) . . . . .	90 %	
g) Certificats de trésorerie, 4 % à 5 ou 10 ans (1948) . . . . .	90 %	
h) Certificats de trésorerie 4 % (1949) . . . . .	90 %	
i) Certificats de trésorerie du Congo belge 4 % à 5 ou 10 ans (1950) . . . . .	90 %	
j) Obligations Emprunt 4 %, 1950-1960, Congo belge . . . . .	90 %	
k) Obligations Emprunt 3 ½ % de l'Assainissement Monétaire 1 <sup>re</sup> série <sup>(3)</sup> . . . . .	90 %	
l) Autres effets publics . . . . .	80 %	
— Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952) . . . . .		<sup>(4)</sup> 3,50

(1) Depuis le 6 février 1952.

(2) Depuis le 22 septembre 1952.

(3) Depuis le 1<sup>er</sup> août 1952.

(4) Taux en vigueur depuis le 3 juillet 1952. — Depuis le 26 mars jusqu'au 2 juillet 1952, le taux était de 5 ½ %.



**COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 DECEMBRE 1952**  
**fixés par la Banque Nationale de Belgique**  
**en vertu de l'arrêté n° 6 des Ministres réunis en conseil le 1<sup>er</sup> mai 1944**  
**« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22**

*(en francs belges)*

DEVICES	Cours contractuel	TRANSFERTS	
		Cours acheteur	Cours vendeur
<b>100 florins P.-B.</b>	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
<b>1 couronne suédoise</b>	9,6652	9,64	9,69
<b>1 Deutsche Mark</b>	11,90475	11,88	11,93
<b>100 francs congolais</b>	—	100,—	100,—
<b>100 francs luxembourgeois</b>	—	100,—	100,—
<b>1 couronne danoise</b>	7,2389	7,21	7,26
<b>1 couronne norvégienne</b>	7,—	6,98	7,02
<b>100 couronnes tch. slov.</b>	100,—	99,70	100,30

*Remarque concernant l'escudo :*

Jusqu'au 4 juillet 1952 les cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique ont été les suivants (pour 100 escudos) : cours contractuel : 173,913; cours acheteur : 173,—; cours vendeur : 174,80.

Depuis le 7 juillet 1952, le cours officiel de l'escudo est arrêté journallement par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles (voir annexe 4bis).



**COURS OFFICIELS DES CHANGES**  
arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles  
**Moyennes journalières des cours moyens, acheteurs et vendeurs**  
(en francs belges)

1952	100 fr. suisses	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 escudos
<b>Janvier</b>						
Moyen . . . . .	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02	
Acheteur . . . . .	1.140,78	50,30	14,21	50,02	139,77	
Vendeur . . . . .	1.145,78	50,50	14,31	50,22	140,27	
<b>Février</b>						
Moyen . . . . .	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63	
Acheteur . . . . .	1.141,29	50,30	14,14	50,24	139,38	
Vendeur . . . . .	1.146,29	50,50	14,24	50,44	139,88	
<b>Mars</b>						
Moyen . . . . .	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69	
Acheteur . . . . .	1.140,76	50,30	14,20	50,47	139,44	
Vendeur . . . . .	1.145,76	50,50	14,30	50,67	139,94	
<b>Avril</b>						
Moyen . . . . .	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03	
Acheteur . . . . .	1.141,75	50,30	14,25	51,27	139,78	
Vendeur . . . . .	1.146,75	50,50	14,35	51,47	140,28	
<b>Mai</b>						
Moyen . . . . .	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98	
Acheteur . . . . .	1.142,71	50,30	14,25	51,12	139,73	
Vendeur . . . . .	1.147,71	50,50	14,35	51,32	140,23	
<b>Juin</b>						
Moyen . . . . .	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91	
Acheteur . . . . .	1.142,73	50,30	14,25	51,37	139,66	
Vendeur . . . . .	1.147,73	50,50	14,35	51,57	140,16	
<b>Juillet</b>						
Moyen . . . . .	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	( <sup>1</sup> ) 173,83
Acheteur . . . . .	1.142,78	50,28	14,24	51,89	139,19	( <sup>1</sup> ) 173,53
Vendeur . . . . .	1.147,78	50,48	14,34	52,09	139,69	( <sup>1</sup> ) 174,13
<b>Août</b>						
Moyen . . . . .	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—
Acheteur . . . . .	1.142,85	50,18	14,23	52,20	139,23	173,70
Vendeur . . . . .	1.147,85	50,38	14,33	52,40	139,73	174,30
<b>Septembre</b>						
Moyen . . . . .	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99
Acheteur . . . . .	1.142,14	50,09	14,23	52,21	139,73	173,69
Vendeur . . . . .	1.147,14	50,29	14,33	52,41	140,23	174,29
<b>Octobre</b>						
Moyen . . . . .	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—
Acheteur . . . . .	1.142,18	49,98	14,24	51,86	139,85	173,70
Vendeur . . . . .	1.147,18	50,18	14,34	52,06	140,35	174,30
<b>Novembre</b>						
Moyen . . . . .	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03
Acheteur . . . . .	1.142,36	49,94	14,23	51,17	139,77	173,73
Vendeur . . . . .	1.147,36	50,14	14,33	51,37	140,27	174,33
<b>Décembre</b>						
Moyen . . . . .	1.145,13	50,16	14,24	51,67	140,05	174,04
Acheteur . . . . .	1.142,63	50,06	14,19	51,57	139,80	173,74
Vendeur . . . . .	1.147,63	50,26	14,29	51,77	140,30	174,34
<b>Année</b>						
Moyen . . . . .	1.144,58	50,29	14,27	51,38	139,86	( <sup>2</sup> ) 173,98
Acheteur . . . . .	1.142,08	50,19	14,22	51,28	139,61	( <sup>2</sup> ) 173,68
Vendeur . . . . .	1.147,08	50,39	14,32	51,48	140,11	( <sup>2</sup> ) 174,28

(1) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

(2) Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952.





## TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport présenté par le Gouverneur au nom du Conseil de Régence . . .	3
Evolution monétaire et financière . . . . .	13
Volume monétaire et circulation . . . . .	13
Billets de banque et de Trésorerie . . . . .	14
Dépôts bancaires . . . . .	14
Avoirs aux Comptes Chèques Postaux . . . . .	16
Balance des paiements globale . . . . .	16
Déficit en dollars des Etats-Unis . . . . .	18
Position dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements . . . . .	19
Financement des crédits hors quota en Union Européenne de Paiements	20
Avoirs nets en accords de paiement . . . . .	22
Budgets . . . . .	23
Dette publique . . . . .	24
Crédits à l'économie privée . . . . .	26
Crédits aux organismes paraétatiques . . . . .	31
Marché du « call money » . . . . .	32
Marché des capitaux . . . . .	33
Evolution économique . . . . .	37
Industrie charbonnière . . . . .	38
Cokeries . . . . .	40
Electricité . . . . .	40
Gaz . . . . .	40
Industrie sidérurgique . . . . .	41
Fabrications métalliques . . . . .	43
Industrie des métaux non ferreux . . . . .	44
Produits chimiques . . . . .	46
Industrie textile . . . . .	47
Industrie de la construction . . . . .	51
Industries diverses . . . . .	52

	Pages
Agriculture . . . . .	56
Transports . . . . .	58
Marché de l'emploi . . . . .	61
Prix . . . . .	65
Rémunérations . . . . .	69
Commerce extérieur . . . . .	70
Administration . . . . .	79
Personnel . . . . .	81
Analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1952 . . . . .	83
 <i>Actif</i>  	
Encaisse en or . . . . .	83
Avoirs sur l'étranger . . . . .	84
Devises étrangères et or à recevoir . . . . .	84
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement . . . . .	85
Débiteurs pour change et or, à terme . . . . .	90
Effets commerciaux sur la Belgique . . . . .	90
Avances sur fonds publics . . . . .	90
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. . . . .	90
Effets publics . . . . .	91
Monnaies divisionnaires et d'appoint . . . . .	92
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux . . . . .	93
Créance consolidée sur l'Etat . . . . .	93
Fonds publics . . . . .	93
Valeurs à recevoir . . . . .	94
Immeubles, matériel et mobilier . . . . .	94
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel . . . . .	95
Valeurs amorties et à réaliser . . . . .	96
Comptes transitoires de l'actif . . . . .	97
 <i>Passif</i>  	
Billets de banque en circulation . . . . .	98
Comptes courants et divers . . . . .	98
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement . . . . .	99
Total des engagements à vue . . . . .	100

	Pages
Comptes spéciaux pour avances « Union Européenne de Paiements » . . . . .	100
Devises étrangères et or à livrer . . . . .	101
Caisse de Pensions du Personnel . . . . .	101
Comptes transitoires du passif . . . . .	101
Capital . . . . .	103
Fonds de réserve . . . . .	103
Bénéfice net à répartir . . . . .	104
<i>Comptes d'ordre</i>	
Valeurs à l'encaissement . . . . .	105
Crédits documentaires ouverts . . . . .	105
Dépôts divers . . . . .	105
Cautiionnements divers reçus . . . . .	106
Certificats de garantie reçus du Trésor public . . . . .	106
Cautions données en faveur du Personnel . . . . .	106
Endossement de certificats en dollars E.-U. pour compte du Trésor public . . . . . :	106
Trésor public . . . . .	108
Fonds des Rentes, titres déposés . . . . .	109
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite . . . . .	109
Répartition du bénéfice net de l'exercice 1952 . . . . .	110
Bilan. — Compte de profits et pertes. — Comptes d'ordre . . . . .	111
Rapport du Collège des censeurs . . . . .	117
Administration centrale. — Succursales. — Agences. — Comité et Comptoirs d'escompte. — Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	121
Administration centrale :	
Comité de direction. — Conseil de régence. — Collège des censeurs.	123
Services généraux. — Comité d'escompte de Bruxelles . . . . . :	124
Succursales :	
Anvers. — Liège. — Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) . . . . .	125
Agences :	
Agences auprès desquelles est établi un comptoir . . . . .	125
Agences auprès desquelles il n'est pas établi de comptoir . . . . .	129

## ANNEXES

Relevé des fonds publics constituant au 31 décembre 1952 le portefeuille de la Banque . . . . .	1
Relevé des situations hebdomadaires publiées au <i>Moniteur belge</i> en 1952 du 3 janvier au 30 décembre 1952 . . . . .	2
Taux des opérations d'escompte et d'avances . . . . .	3
Cours officiels des changes au 31 décembre 1952 . . . . .	4
Cours officiels des changes arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles. Moyennes journalières des cours moyens, acheteurs et vendeurs . . . . .	4b

---

Imprimerie de la  
Banque Nationale de Belgique.

L'Ingénieur en Chef  
des Services Techniques :  
Ch. AUSSEMS.

---